

# Quel avenir pour les réfugiés irakiens en France ?

Une analyse des perspectives d'intégration des bénéficiaires de l'opération spéciale d'accueil



Une étude de l'Observatoire de l'intégration des réfugiés

Février 2010

Les cahiers du social n° 25



Fonds européen pour les réfugiés



Ce document a été élaboré sous la direction de

Matthieu TARDIS  
Responsable du service Europe-Etudes

Réalisé par  
Christophe ANDRÉO, Marine CARLIER et Antoine JANBON

Illustrations de couverture :  
Antoine JANBON

L'Observatoire de l'intégration des réfugiés  
est un projet soutenu par  
le Fonds européen pour les réfugiés  
et le ministère de l'Immigration, de l'Intégration,  
de l'Identité nationale et du Développement solidaire

Février 2010

# QUEL AVENIR POUR LES RÉFUGIÉS IRAKIENS EN FRANCE ?

Une analyse des perspectives d'intégration  
des bénéficiaires de l'opération spéciale d'accueil

Une étude de l'Observatoire  
de l'intégration des réfugiés

Février 2010

Les cahiers du social n° 25

France terre d'asile



## REMERCIEMENTS

L'Observatoire de l'intégration des réfugiés tient à remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette étude. Elle n'aurait pas pu voir le jour sans leur participation.

Nous remercions toutes les équipes des structures du dispositif national d'accueil qui ont consacré du temps à nos questions, ainsi que celles des CADA de Bercy, Bois-Colombes, l'Orge, Roissy-en-Brie et Sarcelles qui nous ont accueillis pour des entretiens. Merci également à l'Association d'entraide aux minorités d'Orient pour ses éclairages, et aux réfugiés irakiens qui ont accepté de partager leur témoignage.



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION ..... 8

## PREMIÈRE PARTIE : Un dispositif *ad hoc* pour des personnes en quête de protection ..... 10

### 1. Une réponse spécifique à une situation de crise humanitaire ..... 11

#### 1.1 La situation en Irak et dans la région ..... 11

- a / Une histoire récente tourmentée..... 11
- b / Des communautés menacées ..... 12
- c / Un exil massif depuis 2003..... 14

#### 1.2 L'accueil des réfugiés irakiens en Europe et en France ..... 16

- a / Des Irakiens réinstallés en Europe ..... 16
- b / L'opération Irak 500 ..... 18
- c / La prise en charge en France ..... 21

### 2. Le profil démographique et professionnel des Irakiens ..... 23

#### 2.1 Qui sont-ils et d'où viennent-ils ? ..... 24

- a / Le sexe, l'âge et la composition familiale ..... 24
- b / L'exil et l'origine ethnico-religieuse ..... 26
- c / La santé et l'accès à l'autonomie résidentielle ..... 28

#### 2.2 Les adultes en âge de travailler : compétences et expériences

##### professionnelles ..... 30

- a / Les compétences linguistiques et les diplômes ..... 32
- b / L'expérience professionnelle..... 35

## DEUXIÈME PARTIE : Réfugiés irakiens et structures d'accueil face au défi de l'intégration : des difficultés partagées ..... 43

### 1. L'intégration vue par les réfugiés ..... 43

<b>1.1 Du départ d'Irak à l'installation en France.....</b>	<b>44</b>
a / La nécessité de fuir l'Irak .....	45
b / Une installation précaire dans les premiers pays d'exil.....	46
c / Venir en France : opportunité ou choix ? .....	47
<b>1.2 Des attentes élevées, une satisfaction mitigée.....</b>	<b>49</b>
a / Une arrivée marquée par la déception.....	49
b / Le logement, un sujet sensible .....	51
c / Des obstacles liés aux procédures, à la langue et à l'emploi.....	53
d / Des motifs de satisfaction : la santé et la scolarité .....	55
<b>1.3 Les perspectives d'avenir des réfugiés en France.....</b>	<b>59</b>
a / Une difficulté à se projeter dans l'avenir .....	59
b / L'insertion professionnelle : projets et démarches .....	59
c / Un investissement sur l'avenir des enfants .....	61
<b>1.4 Vivre en France au quotidien .....</b>	<b>62</b>
a / Une difficulté à communiquer.....	62
b / Des liens sociaux encore ténus .....	63
c / Une installation définitive ?.....	67
 <b>2. L'approche des structures d'accueil .....</b>	 <b>71</b>
<b>2.1 La déception des réfugiés, un frein à l'intégration.....</b>	<b>72</b>
a / Des représentations erronées, des exigences élevées... ..	72
b / ... qui perturbent le processus d'adaptation à la vie en France.....	73
c / Une déception difficile à gérer pour les équipes des centres .....	73
d / Une spécificité à nuancer .....	74
<b>2.2 Les revers d'une procédure d'asile rapide .....</b>	<b>74</b>
a / Un accompagnement dominé par l'urgence .....	75
b / L'obstacle de la langue.....	75
c / Une insertion professionnelle incertaine .....	77
<b>2.3 Le DNA, un dispositif d'accueil inadapté ?.....</b>	<b>78</b>
a / Un décalage entre les besoins des réfugiés de l'opération spéciale	
et ceux des autres résidents.....	78
b / Accompagnement classique ou spécifique ? .....	79
c / Des idées pour améliorer l'accueil.....	82
 <b>CONCLUSION .....</b>	 <b>84</b>
 <b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	 <b>88</b>

# INTRODUCTION

**D**epuis le printemps 2008, la France accueille des ressortissants irakiens en provenance d'Irak ou de pays limitrophes dans le cadre d'une opération spéciale. Ce genre d'initiative, qui consiste à faire venir directement les personnes, n'a pas été souvent utilisé. La dernière date, en effet, de 1999 suite à la guerre au Kosovo. Cette opération spéciale constitue donc un dispositif inhabituel : les Irakiens pris en charge n'ayant pas suivi le parcours classique de l'asile en France. Aussi, il semblait opportun pour France terre d'asile d'en rendre compte à travers une étude portant sur les perspectives d'intégration des Irakiens en France. L'intérêt d'une telle étude est multiple. D'une part, celle-ci permet d'aborder les difficultés de personnes ayant été dans une situation proche de la réinstallation, afin d'amorcer une réflexion sur les moyens d'améliorer leur prise en charge à l'arrivée et leur accompagnement dans les mois qui suivent. Une phase d'accueil réussie constitue effectivement une étape préalable souvent importante pour l'intégration future. D'autre part, la France met actuellement en place un programme de réinstallation. Les constats réalisés pour cette opération spéciale pourraient donc servir à celui-ci ou à la mise en œuvre d'autres opérations spécifiques. Enfin, une meilleure connaissance des Irakiens arrivés en France permet d'identifier des éléments dans leur parcours biographique susceptibles de constituer des leviers pour l'intégration, dont les travailleurs sociaux pourraient se saisir.

L'étude comprend trois approches : une quantitative et deux qualitatives. La première approche s'efforce de décrire le public irakien selon ses caractéristiques sociodémographiques, d'après le parcours professionnel antérieur et les compétences des personnes en âge de travailler. Il est question d'identifier quels sont les éléments susceptibles de favoriser l'insertion socioprofessionnelle, mais aussi de savoir dans quelle mesure les réfugiés irakiens se distinguent des réfugiés habituellement accueillis en France. L'analyse a porté sur environ 500 personnes.



La seconde approche restitue le ressenti des réfugiés vis-à-vis de leur situation actuelle et de leur avenir. En dépit d'une arrivée récente, leur témoignage peut effectivement s'avérer riche d'enseignements sur leur perception de l'accueil, les difficultés qu'ils disent éprouver et leur vision de leur intégration en France. Une trentaine de personnes ont ainsi été interrogées. Enfin, la troisième approche s'efforce de rendre compte des contraintes de l'accueil et des problèmes particuliers rencontrés avec les Irakiens par le personnel d'une cinquantaine de structures du dispositif national d'accueil impliquées dans l'accueil et la prise en charge de ce public. L'étude repose, en fait, sur la confrontation de plusieurs points de vue : le point de vue individuel des Irakiens et le point de vue collectif du personnel des structures d'hébergement. Elle vise à la complémentarité, tant il est vrai que l'accueil et l'intégration concernent autant les personnes arrivées que ceux qui les prennent en charge. Il convient, cela étant, de signaler que cette étude présente une photographie du déroulement de cette opération à son début, dans la mesure où nous avons travaillé sur une cohorte de personnes arrivées en France dès les premiers mois suivant sa mise en place. Or, les conditions de celle-ci ont depuis évolué : quelques améliorations ont ainsi été apportées.

Le corps du texte se divise en deux parties. Dans la première partie, nous évoquerons, tout d'abord, le contexte de la situation en Irak et la mise en place de cette opération *ad hoc* depuis sa conception jusqu'à l'accueil des réfugiés. Puis nous décrirons de manière détaillée, suivant des critères sociodémographiques et socioprofessionnels, la cohorte de réfugiés à partir de laquelle nous avons réalisé notre étude. Dans la seconde partie nous nous concentrerons sur les données qualitatives. Il s'agit de restituer le point de vue des Irakiens interviewés concernant un certain nombre de thèmes relatifs à l'accueil et à l'intégration. Nous aborderons ensuite celui du personnel des structures. Enfin, nous proposerons une synthèse qui intègre les éléments d'analyse dégagés tout au long de l'étude et les pistes de réflexion que ces derniers suggèrent.



# **PREMIÈRE PARTIE :**

## **Un dispositif *ad hoc* pour des personnes en quête de protection**

L'opération d'accueil des Irakiens s'inscrit dans un contexte particulier et concerne, en outre, un public que la France n'a, jusqu'à présent, accueilli que marginalement. Dans cette partie, il sera question d'évoquer, d'une part, la situation dans le pays d'origine de ces réfugiés, ainsi que les circonstances et le contexte de la mise en œuvre de cette opération, et d'autre part de décrire statistiquement la population accueillie. D'une certaine façon, il s'agit d'évoquer dans les lignes suivantes le « décor » (contexte) et les « personnages » (réfugiés) avant d'analyser les points de vue des différents protagonistes et les difficultés rencontrées par chacun d'eux.

# 1. Une réponse spécifique à une situation de crise humanitaire

## 1.1 La situation en Irak et dans la région

### *a / Une histoire récente tourmentée*

Berceau de civilisation qui a vu émerger les premières grandes cités de l'humanité, l'Irak a connu au vingtième siècle une histoire tourmentée. Un bref rappel chronologique permet de se faire une idée des épreuves que les Irakiens ont vécues depuis plus de trente ans. En 1968, un coup d'Etat met en place un régime de parti unique, le Baas, d'obédience marxiste. Saddam Hussein prend sa direction en 1979 et installe une dictature. Il engage alors le pays dans une guerre contre l'Iran, soutenue par la France, les Etats-Unis et les pays du Golfe, qui dure de 1980 à 1988. Moins de deux ans après la fin du conflit, en août 1990, l'armée irakienne envahit le Koweït. C'est l'évènement déclencheur de la première guerre du Golfe, menée par les Etats-Unis à la tête d'une coalition arabo-occidentale et sous l'égide des Nations unies, pour libérer le Koweït. Vaincu, l'Irak est encore affaibli par un embargo imposé par la communauté internationale, qui nuit à la population civile bien plus qu'au régime, pendant dix ans. Enfin, en mars 2003 éclate la seconde guerre du Golfe, initiée à titre « préventif » par les Etats-Unis qui ac-

cusent l'Irak de détenir des armes de destruction massive et de constituer une menace pour leur sécurité. Une coalition intervient militairement pour faire chuter la dictature. Le régime de Saddam Hussein tombe en quelques semaines.

Pourtant, les scénarii des analystes qui voyaient les troupes occidentales accueillies en libérateurs et le pays stabilisé et reconstruit en quelques mois se sont vite avérés illusoire. L'intervention américaine a en fait été à l'origine d'un véritable chaos et aucune force n'a été capable d'apaiser la situation depuis 2003.

La présence des troupes de la coalition a suscité la formation d'une guérilla dont l'objectif premier était de mettre fin à l'intervention étrangère. Mais cette insurrection s'est révélée formée de forces antagonistes qui s'affrontent pour atteindre des objectifs politiques variés. Des mouvements de guérilla sunnite agissent pour s'opposer à la nouvelle organisation politique du pays mais aussi pour des motifs religieux ou communautaristes anti-chiïtes. Parallèlement, des milices chiïtes combattent elles aussi dans des perspectives communautaristes, tout en restant extrêmement divisées. Enfin, une mouvance islamiste internationaliste, qui regroupe des organisations comme Al Qaïda, est présente sur le terrain et ajoute à la complexité de la situation. Les oppositions entre factions sont à l'origine d'attentats et de persécutions qui créent un climat de guerre civile dans le pays. La nouvelle organisation politique du pays n'est d'ailleurs pas pour désamorcer la situation : elle institue en

effet le communautarisme comme principe politique, ce qui ne manque pas d'attiser les convoitises et les rivalités des différentes composantes de la société. Mais les affrontements interconfessionnels sont également alimentés par des forces extérieures, les Etats de la région s'impliquant largement pour conserver ou renforcer leur influence. Compte tenu de ces éléments, les analystes comme les ONG considèrent qu'il existe peu de chances de pacification à court terme de la situation irakienne.

Dans un tel climat d'instabilité, dont l'apaisement semble encore lointain, il est aisé de comprendre que de nombreux Irakiens, menacés ou persécutés, n'aient d'autre choix que de quitter leur pays. Cela signifie aussi que le retour des personnes qui ont fui le pays est pour l'instant difficilement envisageable.

### ***b / Des communautés menacées***

L'Irak se compose d'une mosaïque de communautés ethniques et confessionnelles, qui coexistent depuis des siècles mais que les événements récents ont contribué à cliver. Les 25 millions d'habitants se répartissent entre deux groupes ethniques, les Kurdes et les Arabes, et de multiples communautés religieuses, dont les principales sont les musulmans chiites, les musulmans sunnites et les chrétiens.

Les Kurdes forment une minorité importante puisqu'ils représentent 17 % de la population. De confession musulmane sunnite, ils vivent au nord du pays,

dans la région de Mossoul et de Kirkouk, dont l'autonomie a été consacrée par la Constitution de 2005. Alors que le régime baasiste se montrait répressif à leur égard, le nouveau système politique leur accorde un statut plus favorable : le kurde est reconnu comme langue nationale, le président de la République appartient à cette communauté et le régime fédéral confère de nombreux pouvoirs à la région, comme par exemple la gestion des ressources en pétrole et en gaz.

Les Arabes, qui forment la part restante de la population, appartiennent à différents groupes confessionnels. Parmi eux, les musulmans chiites sont largement majoritaires puisqu'ils représentent 60 % de la population, principalement au sud-est du territoire. L'Irak est d'ailleurs le deuxième pays chiite de la région, après l'Iran. La nouvelle Constitution a garanti à ce groupe un accès au pouvoir, après de longues années de mise à l'écart. Les chiites sont aussi majoritaires au Parlement. Néanmoins, ce groupe reste traversé par de nombreux clivages et ne partage pas d'objectif politique commun.

Les musulmans sunnites représentent quant à eux près de 20 % de la population, concentrés au centre du pays. Alors qu'ils étaient largement favorisés par le régime baasiste, ils se sentent aujourd'hui marginalisés face aux Kurdes et aux chiites, et craignent que l'Etat fédéral ne les prive du bénéfice de la rente pétrolière. La communauté reste très divisée mais son objectif politique consiste à recréer un Etat central fort.

La part restante de la population se compose principalement de chrétiens, répartis entre plusieurs Eglises et qui forment une communauté historique et autochtone. Ils vivent dispersés dans la ville de Mossoul et dans la plaine voisine de Ninive, au nord du pays, mais aussi à Bagdad et à Bassora, au sud. D'autres minorités doivent également être mentionnées, par exemple les mandéens ou les yézidis. Outre ces minorités religieuses, implantées en Irak depuis des siècles, il existe des minorités installées plus récemment et pour des raisons politiques : on peut citer à cet égard le cas des Palestiniens d'Irak, accueillis par Saddam Hussein après la Nakba de 1948. Ils font partie aujourd'hui des groupes les plus menacés.

Les violences quotidiennes des milices touchent toutes les communautés sans exception depuis 2003. Mais, dans un contexte d'instabilité généralisée, les minorités sont les plus vulnérables et se trouvent aujourd'hui dans une situation des plus précaires. En effet, alors que les communautés les plus importantes s'efforcent de se positionner pour accéder au pouvoir, les groupes minoritaires sont marginalisés et souvent les premiers à être visés par les violences. En outre, l'idée d'un partage du pouvoir entre communautés contribue à modifier la géographie de la mixité du pays, en créant des zones de plus en plus homogènes religieusement. Ces mouvements nuisent forcément aux communautés les plus faibles numériquement et politiquement.

C'est à ce titre que la situation des chrétiens s'avère particulièrement délicate. En tant que minorité, ils ont fait l'objet de persécutions particulièrement aiguës, notamment en 2004, 2006, 2007 et 2008. Leur condition s'était déjà dégradée après la première guerre du Golfe, lorsque Saddam Hussein avait remis en cause le principe de laïcité en vigueur en Irak et accordé la priorité à un discours nationaliste faisant la part belle au radicalisme religieux. De nombreux chrétiens ont alors commencé à émigrer. Aujourd'hui, la menace est ressentie d'autant plus fortement que leur communauté, peu nombreuse, pourrait disparaître rapidement. On estime qu'ils étaient 1 500 000 en 1991, 800 000 en 2004 et entre 400 000 et 600 000 en 2008, bien que les chiffres soient très incertains. Cette forte diminution est liée à leur départ massif, que beaucoup ont qualifié d'« hémorragie ». Victimes d'une position trop faible sur l'échiquier politique et de leur infériorité numérique, les chrétiens sont aussi pris pour cibles par des musulmans extrémistes qui les considèrent comme « infidèles » ou les assimilent à des « croisés ». L'archevêque syriaque<sup>1</sup> de Mossoul, Mgr Georges Casmoussa, évoque ainsi des pressions « insoutenables » pour faire partir la population chrétienne, qui se manifestent par des menaces de mort, par des enlè-

---

<sup>1</sup> L'Eglise syriaque est l'une des nombreuses Eglises d'Orient, qui se distinguent par leur histoire et par leurs rites mais appartiennent toutes au christianisme. On peut citer également l'Eglise chaldéenne qui constitue la plus importante numériquement des communautés chrétiennes d'Irak et sera citée à plusieurs reprises dans cette étude.

vements ou par des spoliations de maisons<sup>2</sup>. Ce qui est en jeu, explique-t-il à l'instar d'autres religieux ou spécialistes de la région, c'est la pérennité de la présence chrétienne au Proche-Orient, où elle a toujours eu sa place dans des sociétés marquées par la diversité religieuse qu'elle a contribué à construire.

Cette crainte de « l'extinction » d'une communauté historique a été relayée médiatiquement en Europe. Tout en se penchant sur cette situation particulière, il faut rappeler que la menace qui pèse sur les chrétiens d'Irak existe pour d'autres communautés, comme celle des Mandéens, et qu'elle s'inscrit dans la problématique plus large d'une violence généralisée excluant d'abord les groupes les plus fragiles. Evoquant ainsi les chrétiens en même temps que d'autres minorités vivant au nord du pays, le directeur adjoint pour le Moyen-Orient à *Human Rights Watch*, Joe Stork, concluait : « *Les chrétiens irakiens, les yézidis et les Shabaks souffrent énormément depuis 2003... Les autorités irakiennes, tant arabes que kurdes, doivent discipliner les forces de sécurité, les extrémistes et les groupes de milices afin de faire passer le message que les minorités ne peuvent pas être attaquées impunément* »<sup>3</sup>.

## c / Un exil massif depuis 2003

Les menaces, les persécutions et l'insécurité pesant sur tous les Irakiens sont à l'origine du mouvement de population le plus important au Moyen-Orient depuis 1948, d'après le Haut Commissariat aux réfugiés. Plus de 4,7 millions de personnes sont ainsi concernées par l'exil, dont environ 2,7 millions de déplacés internes en Irak et 2 millions de réfugiés à l'extérieur des frontières<sup>4</sup>.

La plus grande partie de ceux qui ont pu quitter l'Irak a fui vers les pays voisins, principalement en Syrie et en Jordanie, et secondairement au Liban et en Egypte. La Syrie est le premier pays d'accueil des réfugiés irakiens ; même en l'absence de recensement officiel, leur nombre a été estimé entre 1,2 et 1,5 million<sup>5</sup>. En Jordanie, ils seraient environ 500 000. Au Liban, on parle de 50 000 réfugiés, alors que pour l'Egypte les chiffres sont très incertains et oscillent entre 10 000 et 150 000 selon les sources<sup>6</sup>.

La situation des réfugiés dans ces premiers pays d'accueil est extrêmement précaire et ne cesse de se dégrader. Partout, ils se voient restreindre l'accès à un titre de séjour, voire sont empêchés d'entrer sur le territoire. D'après Amnesty International, « la possibilité pour les personnes menacées en Irak d'obtenir

<sup>2</sup> TINCQ H., « La minorité chrétienne d'Irak proche de la 'désespérance' », *Le Monde*, 11 décembre 2007.

<sup>3</sup> HUMAN RIGHTS WATCH, « Irak : les autorités doivent protéger les minorités enclavées », 10 novembre 2009, <http://www.hrw.org>

<sup>4</sup> HCR, « Irak : une récente étude sur le retour montre que peu prévoient de rentrer bientôt », *Point de presse*, 29 avril 2008, [www.unhcr.fr](http://www.unhcr.fr)

<sup>5</sup> HCR, *Irak : situation update*, avril-mai 2008.

<sup>6</sup> AMNESTY INTERNATIONAL, *Irak, la crise de réfugiés irakiens, entre discours et réalités*, juin 2008, p.24.

une protection dépend de plus en plus de leurs moyens financiers plutôt que de leurs besoins ou de leurs droits découlant du droit international relatif aux réfugiés ou aux droits humains<sup>7</sup>. L'entrée en Syrie nécessite l'obtention d'un visa depuis octobre 2007. Les Irakiens qui parviennent à entrer ne bénéficient que d'une protection précaire ; la majorité d'entre eux n'a aucun statut légal. Ces derniers risquent donc à tout moment d'être renvoyés en Irak. Une situation similaire prévaut en Jordanie où la majorité des réfugiés n'a pas de permis de séjour. Au Liban, les personnes entrées dans des conditions irrégulières étaient susceptibles d'être incarcérées et expulsées jusqu'en février 2008, date à laquelle le gouvernement a mis en place un programme de régularisation conditionnant la délivrance d'un permis de séjour au versement d'une importante somme d'argent. Dans tous ces pays, le séjour des réfugiés irakiens reste donc précaire et sans cesse remis en question.

Leurs conditions de vie, en outre, sont largement déterminées par le fait qu'il leur est généralement interdit de travailler. On trouve de rares exceptions à ce principe en Jordanie et au Liban, où les réfugiés doivent acheter leur permis de travail. Mais, la plupart du temps, les Irakiens se voient dans l'impossibilité d'exercer un métier, à moins de travailler clandestinement. Ainsi privés de sources de revenus, ils doivent vivre de leurs économies et s'appauvrissent très rapidement, sans espoir de faire évoluer leur situation.

---

<sup>7</sup> *Ibid.*

La Syrie et la Jordanie ont officiellement ouvert aux réfugiés l'accès aux services de santé et à la scolarité. En pratique, pourtant, ces droits ne peuvent pas toujours être exercés. Les limites des capacités des écoles, mais aussi le phénomène de travail des enfants qui aident leur famille à survivre, empêchent souvent leur scolarisation effective. De même, en dépit de l'ouverture des services de santé publics, beaucoup d'Irakiens ne reçoivent pas le traitement dont ils auraient besoin, parce que les capacités du système de soins ne suffisent pas à répondre aux besoins énormes de cette population. Le suivi au-delà de l'urgence et le traitement des maladies chroniques s'avèrent donc très insuffisants.

Dans ce contexte, on peut comprendre que les perspectives d'avenir des réfugiés irakiens dans ces Etats soient très limitées. De plus, du point de vue des pays d'accueil, la présence massive de réfugiés (les Irakiens réfugiés composeraient 14 % de la population jordanienne et 8 % de la population syrienne) constitue une source de pression et de tension. La hausse des prix et l'accès concurrentiel aux produits de première nécessité ou au logement dans les grandes villes pèsent ainsi lourdement sur les sociétés d'accueil comme sur les réfugiés. Cette situation des plus délicates explique que de nombreuses organisations parlent de la « crise » des réfugiés irakiens : l'ampleur de l'exil et l'absence de perspectives d'amélioration de la situation à court terme posent de véritables défis à la communauté internationale.

Au-delà du Proche-Orient, la question des réfugiés irakiens constitue donc un enjeu international. Le HCR signalait qu'en 2008, pour la troisième année consécutive, les Irakiens arrivaient en tête des demandeurs d'asile dans les pays industrialisés à travers le monde<sup>8</sup>. Au sein de l'Union européenne, ils formaient aussi la première nationalité de demandeurs d'asile entre 2006 et 2008. Ils étaient 38 117 en 2007<sup>9</sup>, puis 27 607 en 2008. Ces chiffres élevés ne représentent pourtant qu'une infime proportion des 4,7 millions de déplacés irakiens.

La réponse européenne se caractérise surtout par son hétérogénéité. L'afflux de demandeurs d'asile variait en 2007 entre 5 à Malte et plus de 18 000 en Suède. Le taux d'accord d'une protection était lui aussi extrêmement variable, passant de plus de 80 % pour l'Allemagne à 0 % pour la Grèce et la Slovaquie<sup>10</sup>. Le défi, pour l'Union européenne, consiste donc à la fois à honorer son devoir de protection vis-à-vis de ces exilés et à l'organiser au mieux pour en répartir la responsabilité à l'échelle internationale.

## 1.2 L'accueil des réfugiés irakiens en Europe et en France

Une manière pour l'Europe d'assumer sa part de responsabilité dans le règlement de la question des réfugiés irakiens consiste à adopter la solution de réinstallation proposée par le HCR. En effet, en collaboration avec la communauté internationale, celui-ci promeut trois types de solutions durables concernant les réfugiés dans le monde : le rapatriement volontaire dans le pays d'origine dans des conditions satisfaisantes de sécurité et de dignité ; l'intégration au niveau local dans le pays hôte ; la réinstallation dans un pays tiers. Cette dernière solution pallie les limites des deux autres, tant il est vrai qu'elles ne peuvent suffire à résoudre le problème des réfugiés.

### a / Des Irakiens réinstallés en Europe

Avant 2007, la réinstallation était peu pratiquée en Europe. La crise irakienne a, en quelque sorte, incité à son extension. C'est, en effet, dans ce contexte qu'une réflexion a été amorcée pour l'appliquer aux Irakiens. Les 17 et 18 avril 2007, 450 représentants d'une soixantaine de pays se sont ainsi réunis à l'invitation du HCR pour répondre à l'urgence de la situation des réfugiés en Irak et dans les pays limitrophes. Ce dernier demandait aux pays industrialisés de prendre en charge quelques 20 000 dossiers de réinstallation. A l'époque, en Europe, seules la Suède et la Finlande se proposèrent d'accueillir quelques

<sup>8</sup> HCR, *Asylum levels and trends in industrialized countries 2008*, mars 2009, p. 10.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>10</sup> ECRE, *Five years on Europe is still ignoring its responsibilities towards Iraqi refugees*, 2008, p. 2.



centaines de réfugiés irakiens. Les réticences européennes ont, en fait, commencé à diminuer durant l'année 2008. En mars de cette année-là, le Parlement européen soulignait officiellement la nécessité de soulager le sort des réfugiés irakiens en leur donnant « plus de possibilités de trouver refuge dans des Etats membres de l'Union, par des programmes de réinstallation (...) ou par des demandes individuelles d'asile<sup>11</sup> ». D'autre part, les 27 et 28 novembre 2008, le Conseil Justice et affaires intérieures (JAI) proposait de développer la réinstallation des réfugiés irakiens dans les pays européens sur une base volontaire, suite à un rapport remis par la Commission européenne relatif à une mission menée du 1<sup>er</sup> au 6 novembre 2008 en Syrie et en Jordanie. Selon ce rapport, deux millions d'Irakiens exilés voyaient leur situation quotidienne se dégrader, dont une partie nécessite d'être réinstallée. Le Conseil JAI évoquait le chiffre de 10000 Irakiens particulièrement vulnérables à réinstaller en Europe. Cela étant, aucun calendrier n'a jusqu'à présent été arrêté<sup>12</sup>. La décision reste purement in-

citative. Au printemps 2009, la mise en place d'opérations de réinstallation par plusieurs pays européens avait, certes, avancé, mais les progrès demeuraient, selon certaines ONG, relativement modestes au regard des objectifs affichés<sup>13</sup>. Une partie seulement des Irakiens avait été réinstallée. De son côté, António Guterres, le Haut Commissaire aux réfugiés, demandait, en dépit des annonces faites en 2008 lors du Conseil JAI, que l'Europe accepte 60000 Irakiens, tant les besoins sont importants. Des organismes comme la Commission internationale catholique pour les migrations (connue sous le sigle anglais ICMC) et ECRE plaident, en outre, pour un statut légal qui fournisse aux Irakiens une vraie protection, car il n'y a actuellement aucune procédure standard entre les Etats membres. ICMC doit, d'ailleurs, prochainement soumettre à la Commission européenne un rapport qui analyse les différentes pratiques de réinstallation des pays concernés afin de savoir si elles sont conformes à la définition du HCR et pour améliorer l'ensemble du dispositif à l'échelle européenne.

<sup>11</sup> Recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil du 13 mars 2008 sur le rôle de l'Union européenne en Irak (2007/2181(INI)).

<sup>12</sup> « Le Conseil invite, en signe de solidarité, les Etats membres à accueillir des réfugiés irakiens en situation particulièrement vulnérable telles que les personnes ayant des besoins médicaux particuliers, traumatisées, torturées, issues des minorités religieuses ou les femmes seules avec une famille à charge (...) L'objectif pourrait être d'accueillir jusqu'à 10000 réfugiés environ sur la base du volontariat. » Conclusions du Conseil JAI sur l'accueil de réfugiés irakiens, 2908<sup>ème</sup> session, Bruxelles, 27 et 28 novembre 2008.

Plusieurs Etats ont mis en place des programmes accordant une large place aux Irakiens. Il s'agit de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la France, de la Finlande, de l'Italie, du

<sup>13</sup> Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (connu sous le sigle anglais ECRE) a, par exemple, adressé au Conseil JAI du 26 février 2009 un mémorandum appelant les pays européens à réaliser les promesses faites. ROWLANDS M., « EU-Iraq: the forgotten causalities of the war », *Statewatch analysis journal*, vol. 19, n° 1, January-March 2009.

Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie et de la Suède. Les modalités de cette réinstallation sont, en réalité, très variables. Certains Etats ont, par exemple, créé un programme *ad hoc* pour les Irakiens alors qu'ils ne disposent pas d'un véritable programme de réinstallation. C'est le cas de l'Allemagne, de la Belgique et du Luxembourg. L'Allemagne a promis de réinstaller 2500 Irakiens, tandis que la Belgique et le Luxembourg se sont engagés pour, respectivement, 50 et 28 Irakiens. En revanche, dans un pays comme la Suède, qui met en œuvre annuellement un programme de réinstallation, un quota a été réservé pour les Irakiens sur celui-ci. En 2009, ces derniers représentaient ainsi 42 % des réfugiés réinstallés en Suède (800 personnes sur 1900). Quant à la France, elle fait figure d'exception. Depuis un accord signé avec le HCR en février 2008, elle dispose d'un programme de réinstallation mais qui ne concerne que marginalement les Irakiens<sup>14</sup>. En revanche, durant l'année 2008, une opération *ad hoc* a été mise en place pour prendre en charge exclusivement ce public.

### **b / L'opération Irak 500**

En 2005, le patriarche Emmanuel III Dely de l'église catholique chaldéenne s'était rendu en France, à l'invitation de l'association l'œuvre d'Orient<sup>15</sup>, et avait ren-

contré le président de la République de l'époque, Jacques Chirac. A l'issue de l'entretien, ce dernier s'engageait à ce que la France accueille des chrétiens irakiens. Héritières d'une implantation religieuse très ancienne, les communautés chrétiennes sont rattachées à différentes églises—une douzaine—dont l'église chaldéenne regroupe le plus grand nombre de fidèles<sup>16</sup>. La promesse était, cependant, restée lettre morte jusqu'à l'automne 2007. A cette date, le nouveau président de la République, Nicolas Sarkozy, décidait, suite à un déplacement de son ministre des Affaires étrangères en Irak, Bernard Kouchner, et de la rencontre de ce dernier avec le patriarche Emmanuel III Dely, d'honorer l'engagement oral de son prédécesseur. Dans les mois suivants, un comité interministériel voyait le jour, qui mobilisait le ministère de l'Immigration et celui des Affaires étrangères. Plusieurs acteurs extra gouvernementaux participèrent à diverses réunions interministérielles destinées à planifier l'opération et à déterminer comment recevoir les candidatures : l'Association d'entraide aux minorités d'Orient (AEMO)<sup>17</sup>, Adoma, l'Aftam, France terre d'asile, Forum réfugiés et l'Organisa-

---

vient en aide aux chrétiens orientaux par le biais des évêques, des prêtres et surtout par les communautés religieuses. »

<sup>16</sup> DUMONT G.F., « La mosaïque des Chrétiens d'Irak », *Géostratégiques*, n° 6, 2005.

<sup>17</sup> L'AEMO a été fondée par Mgr WAHLON, évêque épiscopalien pour l'Europe, par Serge MATHIEU ancien parlementaire centriste, par Elish YAKO consultant pour le Proche-Orient et par le journaliste Jean-Michel CADIOT. Les statuts ont été déposés en décembre 2006 et l'association présentée à la presse et au Sénat en janvier 2008.

<sup>14</sup> FRANCE TERRE D'ASILE, « La France et le HCR consolident leur coopération », *La Lettre de l'observatoire de l'intégration des réfugiés*, n° 27, mars 2008, p.4.

<sup>15</sup> Comme il est écrit sur le site de l'association : « L'œuvre d'Orient est une organisation française qui

tion internationale pour les migrations (OIM).

Les critiques ont fusé assez rapidement. Certains représentants du monde associatif se sont ainsi interrogés sur le fait que l'accueil ne se base que sur des considérations confessionnelles. Initialement prévue pour environ 500 personnes, l'opération a donc, par la suite, évolué<sup>18</sup>. Et ceci d'autant plus que le HCR, contacté par le ministère de l'Immigration pour participer à la sélection des dossiers de candidature des personnes, a demandé à ce que les critères qu'il utilise pour la réinstallation soient respectés (une sélection sur une base exclusivement confessionnelle s'inscrit effectivement en dehors de la définition de la réinstallation par le HCR). Actuellement, l'opération Irak 500 est censée s'appliquer à près de 1 200 personnes et non plus seulement à des chrétiens, bien que ceux-ci constituent une part substantielle du contingent prévu. De plus, contrairement à un programme de réinstallation classique, une partie des Irakiens provient directement d'Irak et non exclusivement de pays tiers limitrophes<sup>19</sup>.

Les premiers Irakiens ont commencé à arriver en France dès le mois de mai 2008.

---

<sup>18</sup> « Nous allons, j'espère, en accueillir près de 500 dans les semaines qui viennent, et on verra après (...) Nous ne refuserons pas d'accueillir des musulmans (...) Le problème, c'est que personne n'accueillait les chrétiens ». Kouchner : « La France va accueillir 500 chrétiens d'Irak », *Le Point*, 19 mars 2008.

<sup>19</sup> Le nom d'opération Irak 500 utilisé par divers acteurs impliqués dans sa mise en œuvre reste en usage.

Un an plus tard, ils étaient 710 (303 en provenance d'Irak, 234 de Syrie, 135 de Jordanie, 34 du Liban et 4 de Turquie). Le rythme des arrivées a, cependant, fortement ralenti. Des réunions de travail permettent de faire le point sur le déroulement de l'opération. Il s'agit de réunions relatives au programme français de réinstallation avec un temps consacré à l'opération Irak 500<sup>20</sup>. Pour autant, une réunion spécifique a eu lieu en juin 2008.

L'accueil et la prise en charge des réfugiés irakiens se fait en plusieurs étapes. Il y a, tout d'abord, une sélection des dossiers de candidature des personnes. En fait, plusieurs voies sont possibles. Certaines candidatures sont spontanément adressées au ministère de l'Immigration - par l'entremise de membres de la famille déjà en France, par exemple - mais la plus grande partie des candidatures proviennent de l'AEMO et du HCR. En Irak, en Jordanie et en Syrie, l'AEMO dispose d'un personnel qui intervient pour vérifier si les candidatures, que certaines ONG lui présentent, s'inscrivent dans le cadre de cette opération (menaces réelles, etc.), avant de les adresser aux représentations diplomatiques du ministère des Affaires étrangères. De son côté, le HCR transmet des dossiers aux autorités françaises. Jusqu'à présent, il aurait proposé environ 300 personnes. Les candidatures parviennent ensuite au ministère de l'Immigration qui centralise toutes les

---

<sup>20</sup> La première s'est déroulée en avril 2008 sans que les associations ne soient invitées. Cinq autres réunions suivirent, avec la présence de certains de leurs représentants, en juin, septembre, novembre, décembre de la même année, puis en mars, mai et décembre 2009.

demandes. Les personnes font alors l'objet de vérifications de sécurité auprès du ministère de l'Intérieur, puis le service de l'asile du ministère de l'Immigration adresse des instructions de délivrance de visas aux postes diplomatiques. Les Irakiens peuvent à ce moment là prendre l'avion pour la France.

La préparation et l'organisation du voyage sont assurées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) suite à une convention passée en juin 2008 entre celle-ci et l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrants (Anaem), devenue depuis l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). Quelques jours avant le départ, les bénéficiaires passent une visite médicale afin d'évaluer s'ils ont besoin d'un traitement spécial ou d'une assistance médicale pendant le voyage. Les bénéficiaires qui le demandent reçoivent les résultats de leur examen médical. Avant chaque départ, l'OIM organise une session de préparation durant laquelle sont expliquées toutes les étapes du voyage jusqu'à l'arrivée en France. Enfin, l'OIM accompagne les bénéficiaires à l'aéroport et durant toutes les formalités douanières. Les billets d'avion sont pris en charge par le programme. Avant de partir, chaque Irakien reçoit un formulaire précisant ses problèmes médicaux éventuels de façon à informer le travailleur social à l'arrivée.

Depuis décembre 2008, une session d'orientation culturelle d'une demi-journée est aussi organisée avant le départ pour préparer les bénéficiaires à la vie en France. En avril 2009, une dizaine

de sessions, animées par des enseignants francophones et arabophones connaissant la France et la culture locale, avaient été organisées en Syrie (Damas) et en Jordanie (Amman) pour au minimum dix personnes. Les bénéficiaires reçoivent des informations sur la France, les procédures administrative de demande d'asile, les conditions d'accueil (centre de transit, procédure Ofpra, soutien financier, formation linguistique et suivi médical ...). Quand les sessions ne peuvent être organisées pour des raisons de sécurité, comme en Irak, l'OIM distribue du matériel d'information aux bénéficiaires dont le « livret d'information à destination des personnes réinstallées en France » réalisé par Forum Réfugiés, en partenariat avec l'OIM et le ministère de l'Immigration, traduit en anglais et en arabe.

La mise en œuvre de l'opération a suscité quelques hésitations et tâtonnements au départ, tant au niveau de la préparation du voyage que de l'accueil en France. La question du statut des personnes reçues s'est, en outre, posée aux autorités françaises. En effet, bien qu'elle s'inspire de la réinstallation et y ressemble par certains aspects, l'opération Irak 500 s'en distingue très nettement sur le fond dans la mesure où les personnes qui arrivent en France ne sont pas encore officiellement réfugiées. Durant les premiers temps de l'opération, certains Irakiens arrivaient avec un visa D – de long séjour – dans le cadre d'un transfert de protection, tandis que d'autres venaient avec un visa C – de court séjour – dans le cadre d'une demande d'asile. Suite à la visite d'un

représentant du service de l'asile du ministère de l'Immigration auprès des bureaux du HCR en Jordanie et en Syrie (été 2008), il a été constaté que les personnes qui arrivaient avec un visa D en provenance de ces pays ne bénéficiaient pas d'une protection sous mandat strict du HCR (individualisée) mais relevaient d'une protection de groupe<sup>21</sup>. Or, la France ne reconnaît que le mandat strict. De ce fait, il a été décidé que tous les Irakiens obtiennent avant leur départ un visa C et déposent une demande d'asile auprès de l'Ofpra. La procédure Ofpra permet ainsi de régulariser la situation des Irakiens au regard des formes de protection que la France reconnaît. Ces derniers reçoivent alors une carte de résident de dix ans une fois le statut de réfugié accordé. Quelques-uns se sont, en revanche, vus attribuer la protection subsidiaire avec un titre de séjour d'un an. Enfin, les personnes dont la demande d'asile a été exceptionnellement rejetée ont pu bénéficier d'une carte de séjour mention « vie privée et familiale » parce que la France reconnaît avoir des obligations envers elles ... Au 1<sup>er</sup> décembre 2009, l'Ofpra avait reçu 574 demandes d'asile dans le cadre de l'opération Irak 500. 570 était irakiennes, 2 libanaises (conjointes d'Irakiens), une jordanienne (idem) et une égyptienne (conjoint d'Irakienne). Ces 574 demandes enregistrées représentaient avec les enfants 797 person-

---

<sup>21</sup> Les autorités syriennes et jordanienes refusaient de reconnaître les Irakiens présents sur leur sol comme des réfugiés et ne les considéraient qu'en tant que demandeurs d'asile, obligeant ainsi le HCR à leur accorder une protection de groupe.

nes. A cette date, 95,1 % des dossiers avaient été instruits. Sur les 546 décisions prises, 96,88 % s'étaient conclues par une reconnaissance du statut de réfugié, 1,09 % par un octroi de protection subsidiaire, 1,09 % par un rejet et 0,91 % par un désistement des demandeurs d'asile eux-mêmes. Il n'y a pas, pour autant, de procédure Ofpra spécifique concernant cette population.

### ***c / La prise en charge en France***

Les Irakiens arrivés dans le cadre de cette opération ne bénéficient pas d'une prise en charge spécifique, mais sont inclus dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile puis des réfugiés. En revanche, par rapport aux demandeurs d'asile et aux réfugiés « classiques », les priorités d'orientation ont pu être légèrement modifiées.

La possibilité d'un accueil temporaire des Irakiens par leurs familles déjà installées en France avait été prévue dans les premiers temps de l'opération mais, dans les faits, cette alternative n'a concerné que 4 % des personnes arrivées. En fait, 96 % des Irakiens de l'opération ont été orientés directement vers le dispositif national d'accueil.

Dans ce cas, ils sont acheminés dès leur arrivée vers un centre de transit temporaire après avoir été accueillis à l'aéroport par des représentants de l'AEMO, des responsables des centres de transit ou, éventuellement, de l'Ofii. Les trois centres de transit mobilisés à cet effet sont ceux de Créteil, de Senlis et de Villeurbanne. Les ressortissants irakiens y passent en

général moins d'un mois, avant que l'Ofii décide de leur orientation vers un centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

Ces Cada sont chargés de leur hébergement et de leur accompagnement social et administratif pendant la durée de la procédure d'asile. En novembre 2008, 35% des orientations s'effectuaient vers des Cada d'Ile-de-France, mais cette répartition devait évoluer au profit des régions. Le plus souvent, les Cada ont eu à constituer les dossiers de demandeurs d'asile. Au terme de l'instruction des dossiers par l'Ofpra, et alors que la plupart des Irakiens se voient reconnaître le statut de réfugié, se pose la question de leur sortie du centre, qui doit se faire dans les délais réglementaires de trois mois renouvelables une fois avec l'accord du préfet.

En raison de leur arrivée récente, ces nouveaux réfugiés sont plutôt dirigés vers des solutions transitoires destinées à favoriser leur autonomisation. Leur orientation se fait de manière prioritaire vers les centres provisoires d'hébergement (CPH), où ils bénéficient d'un accompagnement global vers l'insertion par le logement et par l'emploi. Mais, en raison de l'engorgement de ces centres, d'autres dispositifs d'autonomisation ont dû être mobilisés. France terre d'asile s'est ainsi engagée à mettre à disposition de ce public une partie de ses logements-relais<sup>22</sup>, en adaptant la pro-

cédures d'entrée dans le dispositif Reloref pour que des dossiers directement transmis par l'Ofii puissent être examinés. En cas de places disponibles, les Irakiens peuvent donc accéder aux logements-relais, et de manière prioritaire s'ils sont hébergés dans un Cada du même département et s'ils sont proches de l'autonomie. De manière générale, l'accompagnement qui leur est offert par les intervenants sociaux des CPH ou des logements-relais s'avère plus approfondi que pour la majorité des réfugiés, et leur séjour éventuellement plus long, car leur situation au regard de l'autonomie est moins avancée. Cependant, l'orientation en CPH ou en logement-relais, si elle est favorisée, n'est pas systématique. Certains Irakiens peuvent sortir des Cada directement vers des solutions de logement autonome.

Pour éclairer leurs perspectives d'avenir en France, il faut rappeler qu'ils jouissent des mêmes droits que les demandeurs d'asile et les réfugiés. Il s'agit de la couverture maladie et du droit à la scolarisation, et, une fois la protection de la France accordée, de la possibilité de bénéficier du revenu de solidarité active le temps pour eux de trouver un emploi. En outre, comme tous les étrangers primo-arrivants, ils signent un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) qui leur donne accès à une formation linguistique et civique ainsi qu'à un bilan de compétences professionnelles.

<sup>22</sup> Un logement-relais est un logement de transition qui offre aux réfugiés sortant de Cada un délai supplémentaire, de six mois renouvelables une fois, pour accéder à un logement pérenne et consolider leur insertion.

Pour cela, ils bénéficient pendant le temps de leur hébergement d'un accompagnement social. Le dispositif Reloref de France terre d'asile est l'un des programmes qui proposent cette solution d'hébergement.

## 2. Le profil démographique et professionnel des Irakiens

Nous avons diffusé un questionnaire spécifique auprès des membres des structures du DNA chargés de prendre en charge les Irakiens. Celui-ci aborde trois types d'informations : des données relatives à l'unité familiale, des données individuelles et des données portant sur les personnes en âge de travailler afin de renseigner les éléments susceptibles de contribuer à l'insertion socioprofessionnelle.

L'Ofii dispose, de son côté, de statistiques. Celles que nous avons pu consulter portent, cependant, sur un nombre restreint de critères liés aux besoins pratiques de l'institution pour gérer au mieux l'accueil et la prise en charge de cette population : âge des personnes, pays de provenance, institution référente dans la procédure de réinstallation, structure d'accueil du DNA. Il nous a donc semblé important de questionner d'autres critères susceptibles d'aider à l'accompagnement des personnes grâce à une meilleure connaissance de ce qu'elles sont et de ce qu'elles ont fait.

Pour des raisons de commodité dans la recherche, nous avons choisi de constituer une cohorte de personnes venues en France entre juillet 2008 et mai 2009, à savoir durant les premiers mois suivant la mise en place du dispositif actuellement en cours d'exécution.

D'autre part, la plupart des Irakiens étant pris en charge par le DNA, il nous a semblé plus simple de contacter directement les structures hébergeantes afin de renseigner nos questionnaires. 56 d'entre elles sur les 68 contactées ont répondu, soit un taux de participation d'environ 82 %. Les réponses obtenues concernent au total 123 ménages<sup>23</sup>, 516 personnes et 292 adultes de plus de 18 ans en âge de travailler. Ces 516 personnes représentent environ 74 % de la cohorte initiale (qui s'élève à 696 personnes d'après la liste fournie par l'Ofii pour la période définie), 72 % de l'ensemble des Irakiens arrivés en France à la date du 11 mai 2009 et 43 % de l'ensemble de la population prévue à la fin du dispositif<sup>24</sup>. De fait, notre description s'avère incomplète, d'autant que les résultats statistiques sont susceptibles d'évoluer à l'avenir car l'opération Irak 500 se poursuit. Cela étant, 43 % de l'ensemble de tous les Irakiens devant être accueillis en France n'est pas un pourcentage négligeable. En outre, nous espérons que notre méthodologie et notre questionnement serviront de modèle à d'autres pour une description exhaustive ultérieure. Le but de cette étude étant, en effet, de mieux connaître ces Irakiens afin de cibler leurs difficultés et d'utiliser au mieux leurs compétences et qualités dans le cadre de leur intégration à la société française.

---

<sup>23</sup> Au sens statistique du terme, à savoir l'ensemble de personnes vivant sous le même toit.

<sup>24</sup> Au 11 mai 2009, 717 personnes étaient effectivement arrivées sur un total de 1 202 Irakiens prévus.

## 2.1 Qui sont-ils et d'où viennent-ils ?

### *a / Le sexe, l'âge et la composition familiale*

#### **Un peu plus de femmes que d'hommes**

Il convient, tout d'abord, de fournir quelques chiffres concernant l'ensemble des individus de la cohorte avant de décrire précisément les ménages<sup>25</sup>. 51 % des personnes de notre cohorte sont des femmes et 48 % des hommes. Il s'agit donc d'une population relativement équilibrée de ce point de vue. Les femmes de la cohorte sont même surreprésentées, par exemple en comparaison de la population des premières demandes d'asile en 2008. Cette année-là, les femmes constituaient effectivement, suivant l'Ofpra, 37,6 % de la population des premières demandes d'asile<sup>26</sup>.

#### **Sexe**

Sexe	Effectif	%
Non réponse	5	1,0 %
Hommes	250	48,4 %
Femmes	261	50,6 %
<b>Total</b>	<b>516</b>	

<sup>25</sup> A noter que la plupart des Irakiens avaient obtenu, au moment de l'enquête, le statut de réfugié. Seuls quelques-uns étaient encore en demande d'asile.

<sup>26</sup> OFPRA, *Rapport d'activité 2008*, p.60. Nous avons pris comme exemple les premières demandes d'asile, car l'analyse de la population réfugiée (déjà présente ou ayant obtenu cette année-là le statut), d'après les critères de l'âge, ne figure malheureusement pas dans le rapport de l'Ofpra.

#### **Une population relativement jeune**

Près d'un tiers des Irakiens a moins de 18 ans et 61 % moins de 36 ans. Certes, les personnes d'âge mûr (37-54 ans) représentent tout de même un peu plus du quart de la cohorte. Mais seulement 12 % atteignent ou dépassent l'âge de 55 ans. L'âge moyen s'élève à environ 30 ans (30,01), bien que la cohorte comporte des disparités importantes. Une valeur relativement proche, par ailleurs, de celle des premières demandes d'asile hommes et femmes en 2008 (31,4 ans pour les premiers et 31,5 ans pour les secondes)<sup>27</sup>. Cependant, il faut signaler que les effectifs de demandeurs d'asile se concentrent autour de 30 ans alors que ceux de notre cohorte s'avèrent plus dispersés. Des moyennes proches peuvent ainsi occulter quelques différences dans la répartition des effectifs. Les âges des Irakiens sont, en fait, légèrement plus variés que ceux des demandeurs d'asile.

#### **Age**

Classe d'âge	Effectif	%
Non réponse	4	0,8 %
De 0 à 18 ans	175	33,9 %
de 19 à 36 ans	138	26,7 %
de 37 à 54 ans	137	26,6 %
55 ans et plus	62	12,0 %
<b>Total</b>	<b>516</b>	

Nous disposons, en outre, de quelques statistiques de l'Ofii pour comparer notre cohorte avec les 696 Irakiens arrivés dans la période définie. 49 % sont des

<sup>27</sup> *Ibid.*

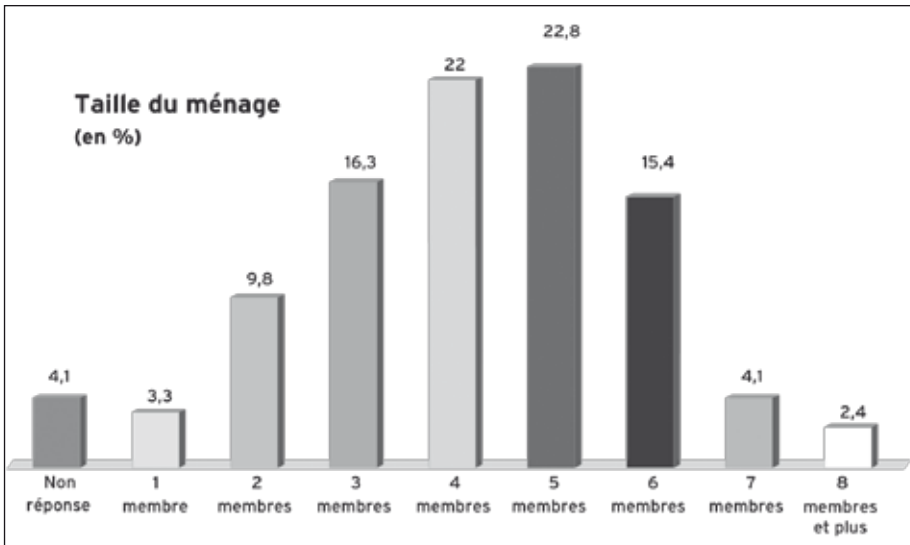


hommes et 51 % des femmes. D'autre part, environ 30 % ont moins de 18 ans, 59 % moins de 36 ans, 26 % entre 37 et 54 ans et 15 % plus de 55 ans. Ainsi, les tendances que nous avons observées dans notre cohorte pour le sexe et l'âge rejoignent celles mises en évidence par les chiffres de l'Ofii pour un échantillon plus large.

Ces premiers constats et la comparaison avec les premières demandes d'asile en 2008 s'expliquent, sans doute, en partie par le fait que ces Irakiens sont venus en famille plutôt qu'en tant qu'individus isolés.

### Les ménages de petite taille hébergés dans le DNA sont minoritaires

La taille du ménage et sa composition nous ont semblé des informations importantes, ne serait-ce que pour améliorer la prise en charge. Il faut cependant garder à l'esprit que, pour des raisons pratiques (conditions d'accueil et capacité d'hébergement du DNA), les familles ont été séparées. De fait, nos chiffres reflètent surtout la transformation des familles en ménages, suivant le modèle de la famille nucléaire. 45 % des ménages ont ainsi entre 4 et 5 membres et 22 % atteignent ou dépassent les 6 personnes. Au total, près de 67 % comptent plus de trois personnes.



### Les couples avec enfants constituent la norme

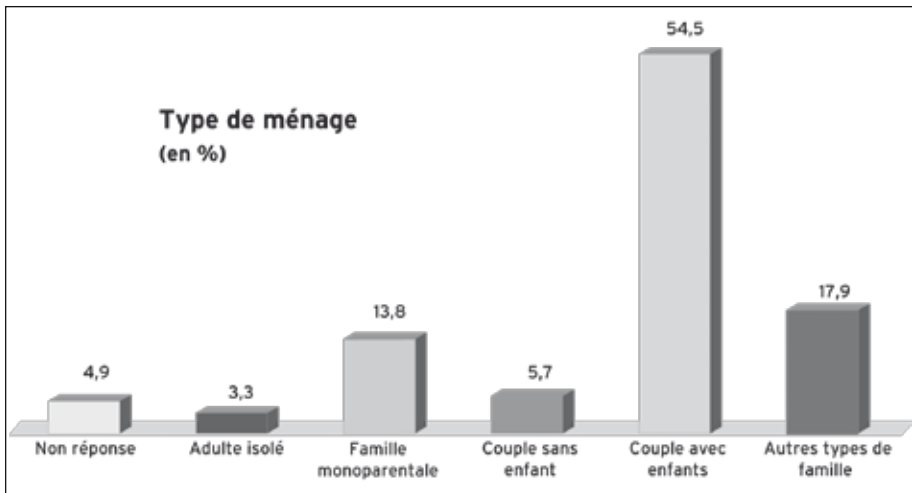
Les couples avec enfants représentent 54,5 % des ménages de la cohorte. L'autre moitié de la cohorte renvoie à des configurations familiales plus va-

riées, voire parfois plus atypiques. 18 % des ménages relèvent, par exemple, de la catégorie « Autres types de famille ». Nous avons rangé dans celle-ci les différents cas de figure rencontrés au cours de notre enquête, c'est-à-dire : les cou-

ples avec/sans enfant(s) avec au moins un ascendant, les couples avec/sans enfant(s) avec au moins un membre de la fratrie, les couples avec/sans enfant(s) avec au moins un ascendant et membre de la fratrie, les ménages composés uniquement d'une fratrie, etc. La plupart des ménages enregistrés dans cette catégorie, qui représente 18 % de la cohorte, comprennent au moins un couple d'adultes avec des enfants. Ce qui confirme, par ailleurs, la surreprésen-

tation des couples avec enfants dans l'ensemble de la cohorte. Enfin, 14 % seulement des ménages sont des familles monoparentales.

En bref, bien que la famille nucléaire occupe une place importante dans notre cohorte, les configurations familiales s'avèrent néanmoins relativement variées car de nombreux couples sont venus avec un ou plusieurs parents au sens large.



### ***b / L'exil et l'origine ethnico-religieuse***

#### **Des ménages surtout venus d'Irak, de Syrie et de Jordanie**

48 % des ménages irakiens vivaient en Irak avant leur arrivée en France et 47 % dans un autre pays. Ils étaient quasiment un quart à venir de Syrie et 15 % de Jordanie<sup>28</sup>. Bien qu'étant assez proche de la réinstallation, l'opération Irak 500 s'en distingue notamment par l'importance

du nombre de personnes directement arrivées d'Irak alors que la réinstallation concerne des personnes exilées, généralement dans des pays frontaliers de celui d'origine. En outre, ces pourcentages s'accordent, là aussi, avec les tendances observées d'après les chiffres fournis par l'Ofii pour la période définie, soit respectivement 40,5 % pour l'Irak, 32,5 %

<sup>28</sup> A noter que six ménages ont eu un parcours d'exil plus complexe que le reste de la cohorte avec deux, voire trois pays d'exil.

pour la Syrie et 20 % pour la Jordanie même s'il s'agit là de pourcentages calculés pour des individus et non pour des ménages comme nous l'avons fait.

**Pays de résidence des Irakiens avant leur arrivée en France**

Pays de résidence	Effectif	%
Non réponse	6	4,9 %
Irak	59	48,0 %
Syrie	30	24,4 %
Jordanie	19	15,4 %
Égypte	1	0,8 %
Liban	5	4,1 %
Autre	3	2,4 %
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>100,0 %</b>

L'exil des Irakiens paraît s'accroître. Ainsi, selon une étude réalisée à la demande du HCR auprès de 1 000 Irakiens réfugiés en Syrie, 2 % avaient fui avant 2003, 44 % entre 2003 et 2006 et 54 % après 2006<sup>29</sup>. Les témoignages recueillis durant notre étude font, par exemple, état de familles ayant fui l'Irak récemment c'est-à-dire durant les trois dernières années.

Enfin, concernant le déplacement interne, nous faisons face à une certaine incertitude. Tout d'abord, un tiers des questionnaires n'est pas renseigné. En fait, seule une minorité (9 %) déclare avoir été déplacée interne. Si l'on ne prend en compte que les ménages répondants (non réponses exclues), le pourcentage s'élève à 13 %.

<sup>29</sup> HCR, « Iraq : une récente étude sur le retour montre que peu prévoient de rentrer bientôt », *Point de presse*, 29 avril 2008, [www.unhcr.fr](http://www.unhcr.fr)

**Une majorité écrasante de Bagdadis...**

Avant leur exil ou leur départ pour la France, 77 % des ménages de la cohorte résidaient dans la province de Bagdad<sup>30</sup>. Celle-ci s'avère la plus petite, mais aussi la plus peuplée et la mieux pourvue en infrastructures du pays, compte tenu de la présence de la capitale éponyme. Ce qui laisse à penser que la plupart des ménages de la cohorte sont constitués de citoyens habitués à un mode de vie urbain plutôt que rural avec, peut-être, des attentes spécifiques en matière de logement et d'environnement.

**Province d'origine**

Province	Effectif	%
Non réponse	11	8,9 %
Bagdad	95	77,2 %
Autres provinces	17	13,8 %
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>100,0 %</b>

Depuis 2003, la province, bien qu'étant particulièrement surveillée par les troupes de la coalition, connaît régulièrement son lot d'attentats et de morts. Les ménages arrivés en France ont donc été particulièrement exposés et ont connu une dégradation importante de leurs conditions de vie.

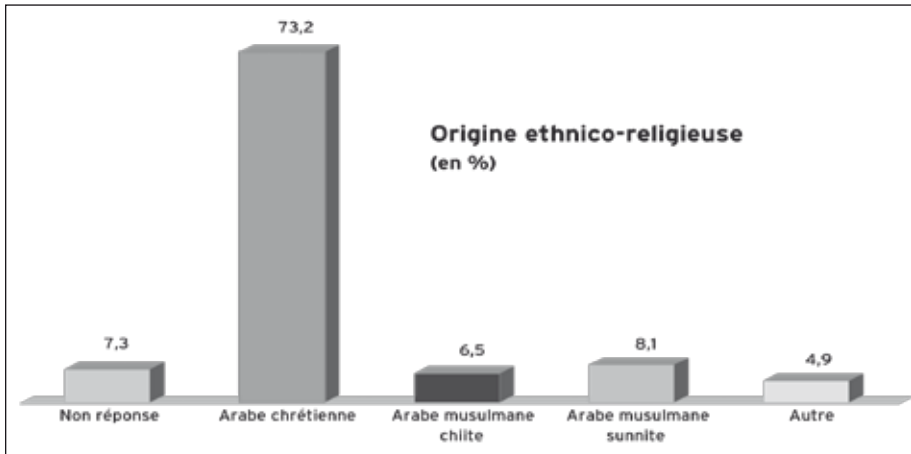
**... essentiellement chrétiens**

Compte tenu de la genèse de l'opération Irak 500, les chrétiens s'avèrent particulièrement surreprésentés en France. En effet, ils constituent 73 % des ménages de la cohorte alors qu'ils ne représentent

<sup>30</sup> La province comprend la ville-capitale de Bagdad et quelques agglomérations voisines.

que 11 % des Irakiens exilés dans les pays du Moyen-Orient proches de l'Irak<sup>31</sup> et 2 ou 3% de la population irakienne. Il faut également remarquer qu'en Irak, les chrétiens vivent surtout dans le nord du pays, dans la ville de Mossoul et ses alentours, à Bagdad et à Bassora. Or, ainsi que nous venons de l'évoquer, notre cohorte ne comporte quasiment que des ménages originaires de la province de Bagdad. Certes, la ville de Bagdad comprenait jusqu'en 2003 de nombreux lieux de culte chrétiens et une communauté

chrétienne substantielle. Difficile, cependant, de savoir pourquoi les chrétiens de Bagdad sont surreprésentés. S'agit-il d'un effet lié au temps ? Notre cohorte a, en effet, été construite d'après les premières vagues d'arrivées. Peut-être que les personnes venues en France plus récemment ne proviennent pas aussi souvent de la province de Bagdad ? Nous manquons d'éléments pour répondre à ces questions.



### ***c / La santé et l'accès à l'autonomie résidentielle***

#### **Des problèmes de santé fréquents**

Dans 37 % des ménages un ou plusieurs membres souffrent d'un problème de santé chronique. Le chiffre s'élève à 48 % lorsqu'on laisse de côté les non réponses qui représentent 23 % de la cohorte. Les troubles les plus couramment évoqués sont de nature psychique

et de nature physique (surtout des troubles cardio-vasculaires ou des maladies graves comme le cancer). Cela tient probablement, d'une part, aux conséquences du stress et des traumatismes subis par la situation irakienne et, d'autre part, à l'âge d'une partie des Irakiens de la cohorte et aux difficultés à se soigner dans le pays d'origine<sup>32</sup>.

<sup>31</sup> Voir le graphique : « *Les Irakiens au Moyen-Orient : segmentation par religions* », [www.unhcr.fr](http://www.unhcr.fr)

<sup>32</sup> Il faut rappeler qu'avant le début de la seconde guerre du Golfe, l'Irak a été placé sous embargo pendant dix ans. Période durant laquelle le système de santé irakien a terriblement périclité.

44 ménages parmi les 46 déclarant l'existence d'un problème de santé chronique en leur sein ont précisé combien de membres étaient concernés. Un seul membre pour 64 % d'entre eux et deux membres pour 25 %. La présence fréquente dans les ménages de membres malades représentera, sans doute, dans les mois à venir une source de difficulté supplémentaire, voire une certaine forme de handicap concernant l'insertion par le logement et par l'emploi.

**Problèmes de santé dans le ménage  
(non réponses exclues)**

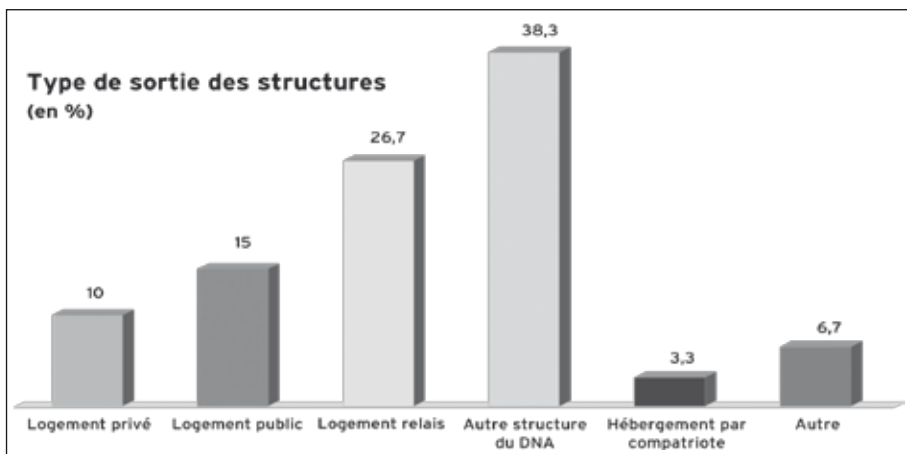
	Effectif	%
Oui	46	48,4 %
Non	49	51,6 %
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>100,0 %</b>

**La moitié des ménages sortis de la structure hébergeante**

Une fois passés par les centres de transit après leur arrivée en France les ménages ont été orientés vers différentes structures du DNA (Cada, CPH). En réa-

lité, le parcours en termes d'hébergement et de prise en charge de ce public s'avère compliqué. Les ménages peuvent, en effet, passer d'une structure à l'autre compte tenu de différents facteurs : conditions d'accueil (logement inadapté par rapport aux besoins et à la taille de la famille), limites en termes de places du DNA et difficulté d'accès à un logement autonome.

Au mois de septembre 2009, les structures interrogées ont déclaré que 49 % des ménages de la cohorte, soit 60 ménages, arrivés chez elles entre juillet 2008 et mai 2009 avaient quitté leurs locaux. Or, 25 % seulement de ces 60 ménages vivaient, en septembre 2009, dans un logement autonome privé ou public. Dans la mesure où leur arrivée en France s'avère assez récente, cela n'a rien de surprenant. En bref, la plupart des ménages ne sont pas encore autonomes. En outre, ils ne peuvent, pour l'instant, compter sur un hébergement offert par des compatriotes (notre cohorte ne compte que deux ménages ainsi hébergés).



## 2.2 Les adultes en âge de travailler : compétences et expériences professionnelles

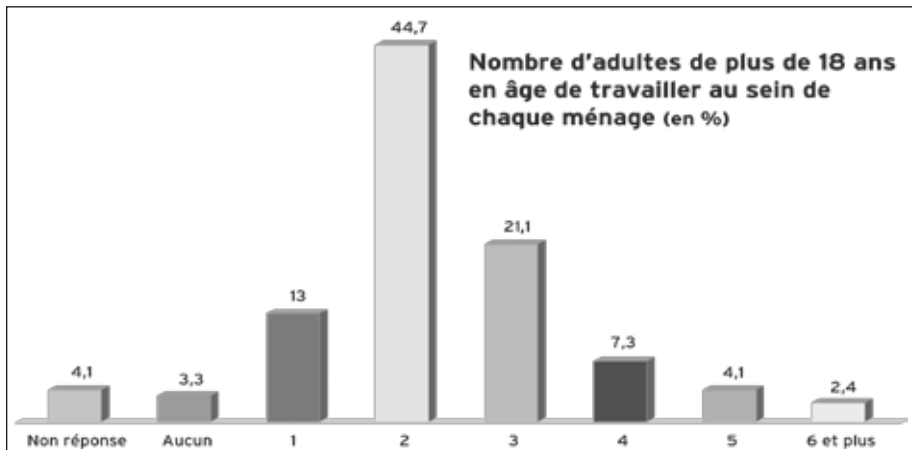
Favoriser l'intégration des réfugiés implique de connaître d'où ils viennent, ce qu'ils sont (démographiquement parlant), ainsi que leurs compétences et expériences professionnelles. Nous nous sommes concentrés, pour ce dernier point, sur les adultes en âge de travailler car l'insertion socioprofessionnelle des familles repose sur eux.

### Des adultes en âge de travailler dans la plupart des ménages

La catégorie « Adultes en âge de travailler » regroupe 292 personnes soit 57 % de l'ensemble des Irakiens de la cohorte. Nous avons considéré qu'une personne entrait dans cette catégorie dès lors qu'elle avait entre 18 et 65 ans. En réalité, le personnel des centres interrogés a souvent renseigné les questionnaires en fonction de la situation et

de l'état des personnes. Ainsi, certains quinquagénaires ont été exclus des réponses car le personnel a estimé qu'ils étaient dans l'incapacité de travailler, compte tenu de leur état psychique ou physique.

Au sein de chaque ménage, le nombre d'adultes en âge de travailler varie sensiblement. Ainsi, 45 % des ménages comportent deux adultes en âge de travailler et 35 % en comptent trois et plus. En revanche, 13 % n'en ont qu'un seul. Quant à l'absence dans un ménage de personne susceptible de travailler, elle ne dépasse guère les 3 %. Ce dernier chiffre s'avère assez positif pour l'avenir. L'intégration des ménages irakiens sera d'autant plus facile si ceux qui les composent peuvent accéder au monde du travail. Celui-ci permet, en effet, d'améliorer la maîtrise de la langue, de se familiariser davantage avec la société d'accueil, de développer une sociabilité et d'améliorer les conditions de vie et de logement...



Un croisement entre le type de ménage et le nombre d'adultes en âge de travailler par ménage nous a paru intéressant pour savoir si le nombre de « bras » disponibles variait suivant la composition familiale. Le tableau suivant permet ainsi de savoir quel est le

nombre d'adultes en âge de travailler en valeur absolue et en pourcentage pour chaque type de ménage. La lecture se fait en ligne, par exemple : 75 % des ménages de type « isolé » comptent un seul adulte en âge de travailler et 25 % aucun.

### Type de ménage /Adultes de plus de 18 ans en âge de travailler

	Non réponse		aucun		1		2		3		4		5		6 et plus		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
<b>Non réponse</b>	5	83,3					1	16,7									6	100,0
<b>Adulte isolé</b>			1	25,0	3	75,0											4	100,0
<b>Famille monoparentale</b>					6	35,3	2	11,8	9	52,9							17	100,0
<b>Couple sans enfant</b>			1	14,3	1	14,3	5	71,4									7	100,0
<b>Couple avec enfants</b>			1	1,5	4	6,0	39	58,2	12	17,9	5	7,5	4	6,0	2	3,0	67	100,0
<b>Autres types de famille (avec ascendants, fratrie, etc.)</b>			1	4,5	2	9,1	8	36,4	5	22,7	4	18,2	1	4,5	1	4,5	22	100,0
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>4,1</b>	<b>4</b>	<b>3,3</b>	<b>16</b>	<b>13,0</b>	<b>55</b>	<b>44,7</b>	<b>26</b>	<b>21,1</b>	<b>9</b>	<b>7,3</b>	<b>5</b>	<b>4,1</b>	<b>3</b>	<b>2,4</b>	<b>123</b>	<b>100,0</b>

Comme on peut l'observer, 71 % des couples sans enfant comprennent deux adultes en âge de travailler. C'est le cas pour 58 % des couples avec enfants. Pour autant, il y a souvent plus de deux personnes en âge de travailler dans les ménages de la cohorte. Ainsi, 34,5 % des couples avec enfants, soit plus d'un tiers, comptent trois personnes et plus en âge de travailler. Une partie des enfants dans ces ménages sont donc majeurs. D'autre part, 53 % des familles monoparentales comptent trois adultes en âge de travailler. Ce qui laisse à penser, là aussi, que les enfants ont fréquemment plus de 18 ans. Enfin, 50 % des ménages de la catégorie « Autres ty-

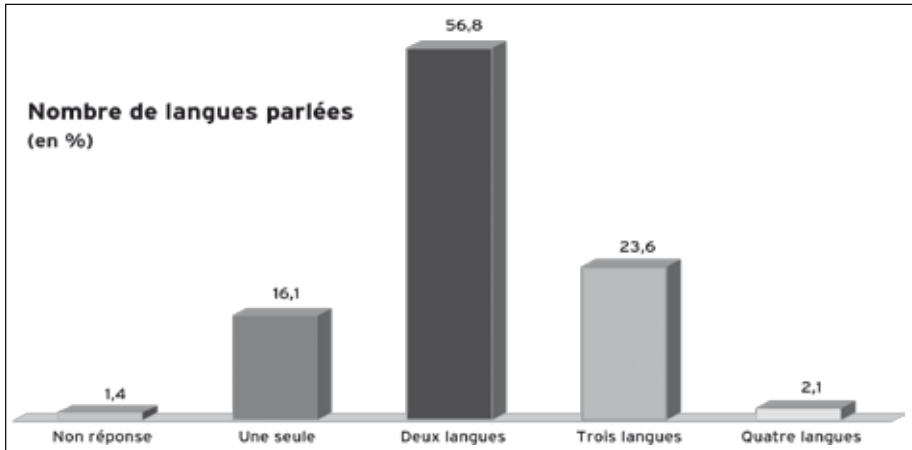
pes de familles » abritent trois adultes et plus en âge de travailler. Les ménages qui la composent s'avèrent souvent plus étendus et réunissent sous le même toit plusieurs générations. Finalement, hormis pour les isolés et les couples sans enfant – qui sont minoritaires dans la cohorte – chaque type de ménage comporte un nombre substantiel d'adultes en âge de travailler. La composition familiale ne suffit donc pas à rendre compte du nombre de « bras » disponibles, dès lors que d'autres éléments ne sont pas pris en compte (notamment l'âge des membres du ménage).

## a / Les compétences linguistiques et les diplômes

### Le bilinguisme et le trilinguisme extrêmement répandus

57 % des adultes en âge de travailler parlent deux langues et 24 % trois langues. Au total, 83 % sont capables de

communiquer dans plus d'une langue. Un tel pourcentage tient entre autre au fait qu'il s'agit d'une cohorte composée en grande partie de chrétiens, soit une minorité religieuse maîtrisant, en plus de la langue officielle du pays (l'arabe), une langue araméenne.



Le tableau suivant résume les réponses à la question « Quelle(s) langue(s) les réfugiés irakiens parlent-ils en dehors de l'arabe? ». La personne qui remplissait le questionnaire pouvait cocher simultanément plusieurs options. Si l'on s'en tient aux seules réponses données (soit un total de 299), il apparaît que les langues araméennes sont les plus fréquentes<sup>33</sup>. Celles-ci ont été citées 148 fois ce qui représente 49,5 % de l'ensemble des réponses données. Vient ensuite l'anglais

(40,5 %). En revanche, le taux de fréquence du français n'est que de 8 %.

#### Langues parlées hormis l'arabe

Type de langue	Fréquence des réponses	%
Kurde	2	0,7 %
Syriaque ou chaldéen ou araméen	148	49,5 %
Turkmène	1	0,3 %
Anglais	121	40,5 %
Français	23	7,7 %
Autre	4	1,3 %
<b>Fréquence totale</b>	<b>299</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>33</sup> Le syriaque, appelé aussi chaldéen, dérive de l'araméen que nous avons classé dans la même catégorie de réponse possible. Il constitue le dialecte le plus souvent déclaré dans notre cohorte.



Si le fait de parler plusieurs langues apparaît comme un plus, il nous faut garder à l'esprit que cette compétence n'aura de valeur sur le marché du travail qu'une fois le français appris. La maîtrise de l'arabe et/ou de l'anglais peuvent effectivement constituer un atout, à condition que les personnes s'expriment correctement dans la langue du pays d'accueil. Quant aux langues araméennes, elles s'avèrent trop anciennes et d'un usage trop localisé pour être « monnayables » auprès d'un employeur.

### Une population bien scolarisée

L'Irak disposait, avant 1991, d'un des systèmes éducatifs les plus performants du Moyen-Orient, obligatoire et gratuit. En 1982, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) avait d'ailleurs remis un trophée à l'Irak pour l'effort d'alphabétisation accompli à l'égard des filles. La quasi-totalité de la population (hommes et femmes) avait été scolarisée au niveau de l'enseignement primaire, tandis que l'enseignement supérieur offrait des formations de qualité, particulièrement dans les établissements d'enseignement scientifique et technologique. Le pays comptait vingt-quatre universités publiques, ainsi que quelques facultés privées. La scolarisation se déroulait comme il suit : de six à douze ans l'école primaire, puis l'école secondaire jusqu'à dix-huit ans (avec le baccalauréat pour sanctionner les études dans l'une des trois filières proposées : scientifique, littéraire, technologique et commercial) et, enfin, les études supérieures pour ceux qui continuaient. Un système finalement assez proche de celui que nous

connaissons en France. Aujourd'hui, la scolarisation est particulièrement affectée par la guerre.

#### Niveau scolaire

Niveau d'études	Effectif	%
Non réponse	8	2,7 %
Non scolarisé	3	1,0 %
Primaire	39	13,4 %
Secondaire	126	43,2 %
Supérieur	116	39,7 %
<b>Total</b>	<b>292</b>	<b>100,0 %</b>

43 % des adultes de la cohorte en âge de travailler ont été scolarisés jusqu'au niveau secondaire et 40 % ont suivi des études supérieures. Suivant les statistiques de l'Unesco pour l'année 2002, c'est-à-dire avant la seconde guerre du Golfe, le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur s'élevait à 12 %<sup>34</sup>. L'accès à l'enseignement supérieur n'était donc pas répandu dans les années 2000 malgré l'importance de la scolarisation et de l'alphabétisation. En comparaison, la France affichait pour la même année un taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur de 54 %. Certes, il paraît difficile de tirer quelque conclusion. Notamment parce que les Irakiens de la cohorte n'ont pas

<sup>34</sup> Il s'agit, en fait, du taux brut de scolarisation c'est-à-dire du total des inscriptions à un niveau spécifique d'éducation (sans distinction d'âge) exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année donnée. Voir le site de l'Unesco. Rubriques : service, statistiques, centre de données, statistiques fréquemment demandées, tableau indicateurs de l'enseignement supérieur ([www.unesco.org](http://www.unesco.org)).

fréquenté au même moment le système scolaire de leur pays selon qu'ils sont plus ou moins âgés. Or, l'accès à l'enseignement supérieur, dans un pays affecté régulièrement depuis une trentaine d'années par des tragédies, a peut-être varié dans le temps. Malgré tout, il ne nous semble pas déraisonnable de dire que notre cohorte concentre un nombre important de personnes ayant suivi des études supérieures. En d'autres termes, une partie substantielle de ces Irakiens est très qualifiée.

Nous avons posé la question de la filière d'étude suivie après le baccalauréat. La personne qui remplissait le questionnaire pouvait cocher simultanément plusieurs options. Le tableau suivant présente huit types de filières d'études : 1-agricole ; 2-artistique/linguistique/littéraire/sciences humaines (dont économie et finance) ; 3-juridique ; 4-médicale ; 5-religieuse ; 6-sciences naturelles ; 7-technologique (technique et tertiaire) ; 8-autre. Plus précisément, nous avons classé dans la filière technologique tous les types de formation supérieure qui renvoient directement à des aspects techniques des métiers. Par exemple, études en informatique, en électronique, en mécanique, en comptabilité, en commerce, etc. La catégorie « Autre », quant à elle, regroupe les filières pédagogiques, sportives ou de management. Parfois rien n'a été précisé par ceux qui ont rempli les questionnaires sinon « Autre » (il s'agit dans ce cas d'un choix par défaut).

#### **Filière d'étude suivie après l'école primaire et secondaire**

Filière suivie après le baccalauréat	Fréquence des réponses	%
Agricole	1	0,9%
Artistique, linguistique, littéraire ou sciences humaines	25	21,6%
Juridique	0	0,0%
Médicale	12	10,3%
Religieuse	1	0,9%
Scientifique	18	15,5%
Technologique	51	44,0%
Autre	8	6,9%
<b>Fréquence totale</b>	<b>116</b>	<b>100,0%</b>

Si l'on s'en tient aux seules réponses données (soit un total de 116), il apparaît que c'est la filière technologique qui revient le plus souvent avec un taux de fréquence de 44 %<sup>35</sup>. Le niveau d'étude de cette population et la fréquence de la filière technologique sont, sans aucun doute, des éléments positifs par rapport à l'insertion professionnelle en France. Bon nombre sont effectivement à la fois fortement qualifiés et spécialisés dans un métier ou un type de com-

<sup>35</sup> Il nous semble important de rappeler que la fréquence totale (116) ne correspond pas directement aux 116 personnes ayant suivi des études supérieures. En effet, il s'agit de réponses et non d'individus, sachant que ces derniers pouvaient donner pour cette variable plusieurs types de réponse. A noter qu'une personne a déclaré avoir suivi deux filières d'étude différentes.

pétence transférable sur le marché du travail (bien qu'il faille sans doute quelques ajustements aux normes françaises).

## ***b / L'expérience professionnelle***

### **Les commerçants, artisans et entrepreneurs bien représentés**

La question du dernier métier exercé en Irak nous a paru nécessaire afin de savoir dans quelle mesure l'expérience professionnelle acquise avant le départ pouvait être ultérieurement utilisée en France<sup>36</sup>. Les questionnaires ont été plutôt mal renseignés. Le taux de non réponses s'élève ainsi à 40 %, soit 118 personnes pour un total de 292 adultes en âge de travailler. Plutôt que de reprendre la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles de l'Insee (PCS), nous avons construit nos propres catégories à partir de l'intitulé des métiers déclarés sur les questionnaires. D'une part, la structure des emplois en Irak ne correspond pas tout à fait à celle en France ; d'autre part, nous nous sommes efforcés de rester proches des déclarations des personnes. Comme on peut l'observer, les commerçants, artisans et entrepreneurs représentent plus d'un quart des métiers exercés. Viennent ensuite le métier d'enseignant (11 %), celui d'agent administratif (10 %), celui d'employé de commerce (9 %) et celui d'ingénieur (8 %). En bref, 64 % des 174 adultes en âge de travailler ayant répondu se répartissent dans les cinq types de métiers précités.

Certains métiers dans le tableau ci-après renvoient explicitement à un statut social élevé comme, par exemple, les métiers de médecin, d'ingénieur, de cadre dirigeant ou de haut fonctionnaire. Il nous semble cependant délicat d'inférer à partir du seul métier la situation sociale des personnes de la cohorte en Irak. D'une part, parce que certaines catégories professionnelles regroupent des cas de figure très différents (par exemple les artisans, commerçants et entrepreneurs dont la taille des établissements, le succès économique et la signification en termes de prestige au sein la société irakienne varient sans doute sensiblement suivant le type d'activité). D'autre part, parce que la situation des personnes a pu souffrir plus ou moins de la guerre et de ses conséquences suivant de nombreux éléments que nous ne maîtrisons pas. Durant les années 1990, certains fonctionnaires habituellement à l'abri ont, par exemple, dû cumuler plusieurs emplois. Tandis que les uns voyaient leur niveau de vie décliner, les autres profitaient de l'embargo et du commerce illégal pour s'enrichir. En bref, l'incertitude en matière de niveau de vie en relation avec le statut social s'avère importante. Il n'en reste pas moins que les renseignements collectés fournissent quelques indications utiles.

---

<sup>36</sup> Nous faisons aussi l'hypothèse que le dernier métier marque l'aboutissement de la carrière professionnelle des personnes.

**Dernier métier exercé en Irak (non réponses exclues)**

Métier	Effectif	%
1-Commerçant, artisan, entrepreneur	46	26,4 %
2-Enseignant <sup>37</sup>	19	10,9 %
3-Agent administratif (secrétariat, comptabilité, etc.) <sup>38</sup>	17	9,8 %
4-Employé de commerce, vendeur, agent d'accueil <sup>39</sup>	16	9,2 %
5-Ingénieur	14	8,0 %
6-Chercheur scientifique	7	4,0 %
7-Policier, agent de sécurité	7	4,0 %
8-Manager, agent d'encadrement	6	3,4 %
9-Cuisinier	5	2,9 %
10-Médecin	5	2,9 %
11-Ouvrier qualifié	4	2,3 %
12-Technicien	3	1,7 %
13-Agent d'entretien	3	1,7 %
14-Sportif professionnel, entraîneur	2	1,1 %
15-Journaliste	2	1,1 %
16-Infirmier	2	1,1 %
17-Cadre dirigeant, haut fonctionnaire	2	1,1 %
18-Agriculteur	2	1,1 %
19-Commercial	2	1,1 %
20-Formateur	2	1,1 %
21-Architecte	2	1,1 %
22-Chauffeur de taxi	2	1,1 %
23-Pilote d'avion	1	0,6 %
24-Bibliothécaire	1	0,6 %
25-Expert comptable	1	0,6 %
26-Stewart	1	0,6 %
<b>Total</b>	<b>174</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>37</sup> Cette catégorie comprend les enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur.

<sup>38</sup> A noter que la catégorie « Agent administratif » regroupe des personnes travaillant dans le privé et dans le public. Cependant, les fonctionnaires prédominent.

<sup>39</sup> Dans cette catégorie nous avons mis au même niveau les employés dans un commerce, vendeurs, agents de caisse, agents d'accueil...

Le croisement des deux variables ci-dessous nous a paru intéressant car il apporte des informations supplémentaires sur les métiers occupés en Irak.

La lecture se fait en ligne : par exemple, 100 % des médecins ont suivi des études supérieures.

**Dernier métier exercé avant l'exil / Niveau scolaire (non réponses exclues)**

	Non scolarisé		primaire		secondaire		supérieur		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Commerçant, artisan, entrepreneur			9	19,6	26	56,5	11	23,9	46	100,0
Enseignant							19	100,0	19	100,0
Agent administratif (secrétariat, comptabilité, etc.)					10	58,8	7	41,2	17	100,0
Employé de commerce, vendeur, agent d'accueil	1	6,3	2	12,5	12	75,0	1	6,3	16	100,0
Ingénieur							14	100,0	14	100,0
Chercheur scientifique					1	14,3	6	85,7	7	100,0
Policier, agent de sécurité					6	85,7	1	14,3	7	100,0
Manager, agent d'encadrement					1	16,7	5	83,3	6	100,0
Cuisinier			2	40,0	3	60,0			5	100,0
Médecin							5	100,0	5	100,0
Ouvrier qualifié			1	25,0	2	50,0	1	25,0	4	100,0
Technicien					1	33,3	2	66,7	3	100,0
Agent d'entretien					3	100,0			3	100,0
Sportif professionnel, entraîneur					1	50,0	1	50,0	2	100,0
Journaliste							2	100,0	2	100,0
Infirmier							2	100,0	2	100,0
Cadre dirigeant, Haut fonctionnaire							2	100,0	2	100,0
Agriculteur			1	50,0	1	50,0			2	100,0
Commercial							2	100,0	2	100,0
Formateur							2	100,0	2	100,0
Architecte							2	100,0	2	100,0
Chauffeur de taxi			1	50,0	1	50,0			2	100,0
Pilote d'avion							1	100,0	1	100,0
Bibliothécaire					1	100,0			1	100,0
Expert comptable							1	100,0	1	100,0
Stewart							1	100,0	1	100,0
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>0,6</b>	<b>16</b>	<b>9,2</b>	<b>69</b>	<b>39,7</b>	<b>88</b>	<b>50,6</b>	<b>174</b>	<b>100,0</b>

12 catégories de métiers sur 26, soit près de la moitié, regroupent exclusivement des personnes ayant suivi des études supérieures. Ces catégories de métiers correspondent souvent à des emplois relativement prestigieux (médecin, ingénieur, journaliste, cadre dirigeant et haut fonctionnaire, architecte, pilote d'avion...). Ce chiffre corrobore, en outre, le fait qu'il s'agit d'une cohorte où le niveau de qualification s'avère globalement élevé. En revanche, chez les commerçants, artisans et entrepreneurs – catégorie qui regroupe plus d'un quart des personnes déclarant quel a été leur dernier métier en Irak - les études secondaires prédominent : elles concernent 56,5 % d'entre eux.

### Ceux qui disent avoir travaillé durant l'exil sont minoritaires

26 % de la cohorte des adultes en âge de travailler (46 personnes) déclarent une activité durant leur exil, c'est-à-dire dans un autre pays que l'Irak et en dehors de la France. Un tel chiffre, peut-être sous estimé, s'explique par l'absence d'emploi dans les pays d'accueil (la restriction au droit du travail étant souvent la règle), les non réponses et par le fait qu'une partie des ménages auxquels ces adultes appartiennent est directement venue en France. Or, si l'on prend en compte ces éléments, il apparaît, finalement, que le chiffre n'a rien de ridicule. Au contraire, ce dernier laisse entendre qu'il n'est pas rare que les personnes en âge de travailler, même si ce n'est pas la majorité (un peu plus d'un quart), ont su se débrouiller pour occuper un emploi durant leur exil et ce malgré les obstacles rencontrés.

### Dernier métier exercé durant l'exil (non réponses exclues)<sup>40</sup>

Métier	Effectif
1-Employé de commerce, vendeur, serveur	3
2-Sportif professionnel, entraîneur	2
3-Chauffeur de taxi	1
4-Technicien	2
5-Ouvrier agricole	1
6-Ingénieur	4
7-Banquière	1
8-Artisan, entrepreneur	20
9-Cuisinier pâtissier	3
10-Médecin bénévole	1
11-Enseignant	2
12-Ouvrier qualifié	2
13-Journaliste audiovisuel	2
14-Comptable	1
15-Agent de sécurité	1
<b>Total</b>	<b>46</b>

20 répondants ont donc été artisans ou petits entrepreneurs, 4 ont été ingénieurs et 3 cuisiniers ou pâtisseries. Les autres catégories de métier ne concernent qu'une ou deux personnes. Il nous a semblé, de plus, utile de réaliser un croisement entre métier occupé en Irak et métier occupé durant l'exil afin de savoir s'il existe une convergence, autrement dit si les personnes ont exercé leur savoir-faire dans un même type d'emploi. Concrètement, nous avons porté

<sup>40</sup> Compte tenu de la faiblesse des effectifs les chiffres sont exprimés en valeurs absolues uniquement et non en pourcentages. Nous avons utilisé des catégories proches des précédentes pour une meilleure lisibilité.

la variable « métier occupé durant l'exil » sur l'axe vertical et la variable « métier occupé en Irak » sur l'axe horizontal. Toutes les catégories de métier de cette variable ne figurent pas dans le tableau ci-dessous (car nous sommes partis du métier occupé durant l'exil). La lecture se fait, là aussi, en ligne. Par exemple,

parmi les trois personnes déclarant avoir été employées de commerce durant leur exil (avant l'arrivée en France), une occupait le même type d'emploi en Irak, une était dans la police ou la sécurité et une exerçait le métier de pilote d'avion.

**Métier occupé durant l'exil (vertical) / Métier occupé en Irak (horizontal)<sup>41</sup>**

	Commerçant, artisan, etc.	Enseignant	Agent administratif	Employé de com.	Ingénieur	Policiier, agent de sécu.	Cuisinier	Médecin	Agent d'entretien	Sportif pro.	Infirmier	Agriculteur	Commercial	Pilote d'avion
<b>Employé de com.</b>				1		1								1
<b>Sportif pro.</b>										2				
<b>Chauf. de taxi</b>						1								
<b>Technicien</b>	1													
<b>Ouv. agricole</b>												1		
<b>Ingénieur</b>					4									
<b>Banquière</b>													1	
<b>Artisan, ent.</b>	10			1	1		1		2					
<b>Cuisinier, pâtissier</b>							1							
<b>Médecin</b>								1						
<b>Enseignant</b>		1												
<b>Ouv. qual.</b>	1	1												
<b>Journaliste audio.</b>											1			
<b>Comptable</b>			1											
<b>Agent de sécu.</b>	1													

<sup>41</sup> Le total des croisements ne correspond pas aux 46 personnes ayant exercé un métier durant l'exil. En effet, seulement 36 personnes ont renseigné à la fois la question du métier occupé avant l'exil (en Irak) et la question du métier occupé durant l'exil.

21 personnes sur les 36 ayant renseigné les deux variables paraissent avoir exercé un emploi proche de celui occupé en Irak. Ainsi, 2 des 3 personnes employées de commerce durant l'exil occupaient déjà ce type d'emploi en Irak. De même, 10 des 15 artisans ou entrepreneurs travaillaient à leur compte avant de s'exiler. Enfin, les personnes se déclarant sportif professionnel, ouvrier agricole, ingénieur, cuisinier, médecin et enseignant durant l'exil occupaient toutes le même type d'emploi en Irak. Les autres ayant dû faire preuve de davantage de flexibilité et d'adaptation, en prenant des emplois sans rapport avec leur expérience antérieure<sup>42</sup>.

### Le travail en France reste exceptionnel...

Le taux de non réponses à la question de savoir si les adultes en âge de travailler occupaient en septembre 2009 un emploi en France n'est pas négligeable (22%). Une fois celui-ci laissé de côté, il apparaît que 96% de ceux ayant répondu ne travaillaient pas à cette date. Sur les 4% restant, soit 10 personnes, 2 étaient en CDI, 4 en CDD, 1 en intérim et 3 sous un autre type de contrat. Des chiffres extrêmement faibles, qui tiennent notamment à l'importance des non francophones (handicap linguistique).

### ...à l'instar de la reprise d'études et de la formation professionnelle

31,5% des adultes en âge de travailler n'ont pas répondu à la première question (sur les études) et 32% à la seconde

(sur la formation). Il semble, cependant, que la reprise d'études et l'accès à une formation professionnelle soient exceptionnels dans la cohorte.

#### Reprise d'études (non réponses exclues)

Reprise d'études	Effectif	%
Oui	11	5,5%
Non	189	94,5%
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>100,0%</b>

#### Formation professionnelle (non réponses exclues)

Formation professionnelle	Effectif	%
Oui	4	2,0%
Non	194	98,0%
<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>100,0%</b>

En septembre 2009, 94,5% des répondants ont effectivement déclaré ne pas reprendre les études et 98% ne pas suivre une formation professionnelle. Il est fort probable que cela s'explique en partie, là aussi, par l'importance du facteur linguistique : avant de reprendre des études ou d'entamer une formation professionnelle les personnes doivent maîtriser la langue française. Or, comme on l'a vu, la plupart d'entre eux ne parlent pas le français. A noter que 3 personnes ont (re)commencé des études scientifiques ; 5 des études technologiques (électronique, informatique, communication, etc.), dont 2 au moins au niveau ingénieur pour retrouver leur ancien métier ; 2 des études de médecine et une personne des études dans l'enseignement général. Quant à ceux qui ont déclaré suivre une formation, il s'agit dans les 4 cas d'une formation linguis-

<sup>42</sup> A noter le parcours compliqué d'une personne qui a suivi des études supérieures, a été infirmière en Irak et journaliste durant son exil...



tique à visée professionnelle. Ces maigres résultats ne devraient pas susciter l'étonnement, car les réfugiés n'en sont qu'au début de leur parcours d'intégration. Il est sans doute encore trop tôt pour se prononcer à ce sujet.





# **DEUXIÈME PARTIE :**

## **Réfugiés irakiens et structures d'accueil face au défi de l'intégration : des difficultés partagées**

### **1. L'intégration vue par les réfugiés**

Si la description sociodémographique des Irakiens arrivés dans le cadre de l'opération *ad hoc* peut nous éclairer sur leurs perspectives d'intégration, il semble également important de s'intéresser au regard qu'eux-mêmes portent sur leur installation et sur leur avenir. A cette fin, nous avons tenu à recueillir leurs points de vue sous la forme d'entretiens individuels. Même si ces réfugiés sont arrivés relativement récemment, leurs témoignages s'avèrent riches d'enseignements sur la manière dont ils envisagent leur vie en France et sur les difficultés qui leur restent à surmonter.

Ces données qualitatives ont été collectées à travers trente-trois entretiens, dont l'objectif était de comprendre les attentes des Irakiens et leurs projets en termes d'intégration. Dans la mesure où ils n'ont concerné qu'une minorité des réfugiés de l'opération Irak 500, ces entretiens ne prétendent ni à l'exhaustivité ni à la représentativité. En revanche, ils visent à restituer une diversité de situations, témoignant des convergences et des nuances qui peuvent exister dans les perceptions des réfugiés.

Les trente-trois entretiens ont été menés avec des Irakiens arrivés en France entre juillet 2008 et mai 2009. Ces personnes ont bénéficié d'un hébergement et d'un accompagnement au sein de cinq structures du dispositif national d'accueil en région parisienne : le Cada de Roissy-en-Brie (77) de l'Aftam, le Cada de Paris Bercy (75) de l'Association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles, le Cada de Bois-Colombes (92) du Comité d'aide aux réfugiés et les Cada de l'Orge (91) et de Sarcelles (95) de France terre d'asile. Les entretiens ont eu lieu le plus souvent dans ces structures, ou, exceptionnellement, au domicile des personnes lorsqu'elles avaient accédé au logement autonome. Il s'agissait d'entretiens semi-directifs, d'une durée d'une heure environ, menés en français quand la situation le permettait, mais le plus souvent en anglais ou en arabe.

Le choix des personnes interrogées a été fait de manière à respecter une diversité de profils et de situations. Les entretiens ont concerné dix-neuf hommes et quatorze femmes, âgés de 17 à 72 ans, de confession chrétienne, pour vingt-trois d'entre eux, ou musulmane, pour dix d'entre eux. Arrivés en France à différentes dates, ils sont dans des situations plus ou moins avancées au regard de l'emploi, du logement et de la maîtrise de la langue. Dix-huit d'entre eux sont hébergés en Cada, neuf vivent dans un logement-relais, cinq ont trouvé un logement autonome et un vit en CPH. Presque tous sont sans emploi, à l'exception de deux personnes

qui travaillent, l'une comme couturière et l'autre comme veilleur de nuit. Certains ne parlent que l'arabe, d'autres maîtrisent l'anglais et quelques-uns le français, ce qui leur ouvre bien sûr davantage de perspectives d'intégration à court terme. Dans un souci d'accessibilité et d'efficacité, les entretiens se sont limités à la région Ile-de-France. Ce choix peut introduire un léger biais dans la mesure où certaines difficultés d'intégration, comme la question de l'accès au logement, sont accentuées dans la région par rapport au reste du territoire français. A la lecture de l'analyse, il faut donc garder en tête cette donnée contextuelle. Enfin, trente-deux des personnes interrogées se sont vues reconnaître le statut de réfugié, alors qu'une d'entre elles bénéficie de la protection subsidiaire.

Les entretiens abordaient quatre thèmes principaux, repris ici dans l'analyse. Le premier concerne l'exil et l'arrivée en France, le deuxième traite des attentes et de la satisfaction sur les conditions d'installation, le troisième thème aborde les perspectives d'avenir des Irakiens, alors que le quatrième couvre les aspects quotidiens de la vie en France.

## 1.1 Du départ d'Irak à l'installation en France

Retracer l'arrivée des réfugiés irakiens en France nous a paru un préalable nécessaire pour appréhender leurs perspectives d'avenir. Les premières questions abordées dans les entretiens

individuels visent donc à contextualiser leur départ d'Irak, leur passage éventuel par un premier pays d'exil et les raisons de leur installation en France.

## **a / La nécessité de fuir l'Irak**

L'insécurité qui règne en Irak est unanimement évoquée comme le motif principal de l'exil. Toutes les personnes interrogées ont vécu comme une menace la situation d'instabilité généralisée, et ont souffert des violences intercommunautaires qui déchirent le pays. A défaut d'être protégées, fuir était la seule possibilité.

*« Je ne me sentais plus en sécurité dans mon pays. Je vivais dans une zone d'autant plus dangereuse que nous étions chrétiens et que nous ne bénéficions d'aucune protection. Des membres de ma famille sont morts et je n'ai eu personne vers qui me tourner », Monsieur Y., 56 ans, arrivé d'Irak en juin 2008.*

*« J'ai quitté l'Irak pour des raisons de sécurité. Je vivais dans le quartier de Bagdad le plus dangereux pour les chiïtes, Al Amriya, qui est bien connu comme l'épicentre d'Al Qaïda. Et pour Al Qaïda, les chiïtes ne sont pas de vrais musulmans, donc ce sont des ennemis à tuer », Monsieur A., 27 ans, arrivé de Jordanie en août 2008.*

*« J'ai commencé à être menacé par les chiïtes car j'étais sunnite. Les miliciens chiïtes sont venus chez moi. Ils ont saisi ma maison. Je ne pouvais plus rester », Monsieur G., 47 ans, arrivé de Jordanie en août 2008.*

Les chrétiens se sentent particulièrement menacés, du fait de leur statut de minorité et des nombreuses attaques qui ont eu lieu contre des églises ou des membres de leur communauté. Ils se sentent également discriminés, donc perçoivent leurs perspectives d'avenir comme très limitées.

*« Je me sentais menacé à cause de la situation dans le pays mais également en tant que chrétien. Quand je sortais, je ne savais jamais si j'allais rentrer. Je ne pouvais plus aller à l'église, j'avais peur des attentats, il fallait que je parte », Monsieur Sa., 37 ans, arrivé d'Irak en juin 2008.*

*« La situation des chrétiens est très difficile en Irak. C'est encore plus difficile d'être chrétienne et chef de service dans une administration. J'ai été accusée d'être privilégiée. Un jour, en sortant de mon travail, j'ai été menacée. Une voiture avec un homme armé nous suivait. J'ai arrêté mon travail pour cette raison. Nous ne pouvions plus vivre en Irak », Madame K., 45 ans, arrivée de Syrie en janvier 2009.*

Les violences intercommunautaires touchent aussi les musulmans. Ils ont été visés par l'action des milices ou des extrémistes, comme cet artiste dont la galerie d'art a été la cible d'un attentat qui a tué neuf personnes : *« en tant que peintre, j'étais particulièrement visé car pour les intégristes la peinture est un péché. C'est d'ailleurs dans ma galerie que j'ai été victime d'un attentat qui m'a blessé aux jambes », Monsieur Al., 31 ans, arrivé d'Irak en mars 2009.*

Les personnes qui ont travaillé pour des organisations internationales se sentent aussi particulièrement vulnérables, dans la mesure où leurs employeurs ont pu être associés aux forces américaines :

*« Avec le terrorisme je me sentais menacé, d'autant plus que j'étais chrétien et que je collaborais régulièrement avec les Nations unies qui restent assimilées là-bas aux Américains », Monsieur Sha., 45 ans, arrivé d'Irak en août 2008.*

Parmi les motifs de départ, les difficultés quotidiennes entraînées par la guerre, comme les coupures d'eau et d'électricité, la dégradation de la qualité des soins, la difficulté d'exercer son métier, sont aussi abondamment citées.

*« A cause de la guerre les conditions de vie devenaient très dures. Nous n'avions pas accès aux médias, nous subissions des problèmes d'approvisionnement en eau et en électricité », Madame H., 51 ans, arrivée d'Irak en juin 2008.*

Les femmes interrogées ont évoqué une difficulté spécifique liée à la radicalisation religieuse, qui leur imposait un style vestimentaire plus strict (vêtements couvrants, voile) et représentait un obstacle à leur vie sociale et professionnelle.

*« La société irakienne s'est radicalisée avec la guerre et les femmes devenaient de moins en moins libres. Nous n'avions pas la possibilité de sortir si nous n'étions pas voilées, nous n'avions pas le droit de conduire », Madame H., 51 ans, arrivée d'Irak en juin 2008.*

*« Je militais pour les droits des femmes et cela ne plaisait pas là-bas. Un jour j'ai été physiquement attaquée. J'ai alors compris qu'il valait mieux que je quitte le pays », Madame J., 52 ans, arrivée de Jordanie en septembre 2008.*

### ***b / Une installation précaire dans les premiers pays d'exil***

Quatorze des personnes interrogées ont d'abord fui vers un premier pays d'exil au Proche-Orient, le plus souvent vers la Jordanie ou la Syrie, plus rarement vers le Liban ou la Turquie. Les conditions de vie dans ces pays ne leur permettaient pas d'envisager une installation durable : leur droit au séjour était en général précaire, voire inexistant, et ils n'avaient aucun droit de travailler. Ils pouvaient trouver un logement avec les ressources dont ils disposaient, mais ils risquaient d'être contraints de quitter le pays à tout moment. Face à l'instabilité de cette situation, le départ vers un pays tiers apparaissait comme la seule solution viable.

*« Nous ne pouvons pas rester au Liban, c'était dur de vivre là-bas, nous n'avions pas le droit de travailler. Nous cherchions une occasion de partir ailleurs », Monsieur R., 59 ans, arrivé du Liban en octobre 2008.*

*« Nous sommes partis en Syrie, nous avons attendu longtemps, sans revenus, une possibilité de nous installer ailleurs », Madame K., 45 ans, arrivée de Syrie en janvier 2009.*

« En Jordanie, notre statut était très précaire, nous pouvions être reconduits à la frontière à tout moment. En plus, en tant que réfugiés nous n'avions pas le droit de travailler », **Madame J., 52 ans, arrivée de Jordanie en septembre 2008.**

### **c / Venir en France : opportunité ou choix ?**

En Irak ou dans les pays d'exil, les Irakiens avaient entendu parler de l'accueil des réfugiés en Europe, au Canada ou en Australie. Le choix de la France est intervenu de manière nuancée : soit il s'agissait d'une volonté déclarée, soit d'une opportunité saisie, mais, souvent, ces différents motifs s'articulent étroitement. Parfois, la venue en France est seulement évoquée sous l'angle de la contrainte. Le départ d'Irak était impératif et la France offrait une possibilité d'installation, parfois la seule possibilité, à travers le programme Irak 500.

« L'occasion qui s'est présentée, au bout de plusieurs années sans solution, était ce programme Irak 500 dont nous a parlé l'Organisation internationale pour les migrations. C'était la seule opportunité, nous l'avons saisie », **Madame K., 45 ans, arrivée de Syrie en janvier 2009.**

Certains réfugiés évoquent les démarches qu'ils ont entreprises pour être accueillis dans d'autres pays, ou tout du moins les espoirs qu'ils nourrissaient à cet égard : la France apparaît alors comme un choix « par défaut », en fonction de l'opportunité que représentait le programme.

« Je voulais venir en Europe, plutôt en Angleterre car je connaissais la langue et parce que ma fille aînée vit là-bas mais la France m'a accueillie et au final je ne regrette pas mon choix », **Madame J., 52 ans, arrivée de Jordanie en septembre 2008.**

Cependant, la grande majorité des personnes interrogées revient aussi sur les raisons positives de l'installation en France. Pour certains, « c'était un rêve de venir en France ». Nombreux sont aussi ceux qui invoquent la présence de membres de leur famille ou de proches sur le territoire comme un facteur de leur présence.

« Nous avons entendu parler des programmes de réinstallation en Suède, en Norvège, en Australie ou au Danemark... Mais c'était mieux pour nous d'aller en France puisque mon frère vit ici depuis longtemps », **Madame R., 42 ans, arrivée du Liban en octobre 2008.**

« J'étais heureuse de venir en France car je connaissais des gens sur place et je savais que cela allait faciliter les choses », **Madame Y., 45 ans, arrivée d'Irak en juin 2008.**

L'installation en France semble également liée à la perception de certaines valeurs (la France est le pays des droits de l'homme, celui des arts, de la liberté) ou à des affinités culturelles ressenties.

« Et puis, la France, c'était aussi un rêve, c'est le pays de la liberté... avant d'arriver je n'osais pas y croire ! », **Madame R., 42 ans, arrivée du Liban en octobre 2008.**

« *Mon mari est un artiste, donc il aime la France. Moi, j'aime cette langue. Et puis la France aime notre civilisation. Les Américains sont venus et ont tout détruit. Ensuite ils nous ont proposé de venir nous réfugier chez eux, mais nous ne voulons pas y aller ! La France, elle, respecte notre civilisation* »,  
**Madame Al., 29 ans, arrivée d'Irak en mars 2009.**

Il reste à savoir dans quelle mesure ces considérations ont vraiment joué dans le départ pour la France, car elles peuvent bien sûr être reconstruites *a posteriori* comme des justifications.

### **« C'est pour ma fille que nous avons quitté l'Irak »**

Monsieur S., 72 ans, a presque tout perdu en quittant l'Irak : un métier, un statut, une vie confortable. Cet ancien directeur de clinique a dû pourtant se résoudre à fuir ce pays dans lequel il ne pouvait rester sans risquer la mort. « *Je suis venu pour ma famille, pour trouver la paix mais personne ne peut être heureux de laisser sa terre, sa maison.* » Son choix s'est porté sur la France car son frère vivait à Paris depuis de nombreuses années. Pourtant, Monsieur S., avoue qu'en atterrissant sur le sol français « *je ne m'attendais à rien. Je n'imaginais rien* ». Depuis son arrivée en février 2009, sa vie est comme entre parenthèses. Toujours hébergé en Cada avec son épouse, il semble bloqué, échoué dans une existence qu'il subit au jour le jour. « *Tout mon temps est libre. Je n'ai rien à faire. Je marche dans les rues sans but.* »

Paradoxe pour cet homme qui maîtrise plus de cinq langues, Monsieur S. n'arrive même pas à se faire comprendre par les personnes qui l'accompagnent au quotidien au sein du Cada : « *je n'ai pas encore commencé à apprendre le français alors que je suis ici depuis sept mois. C'est une vraie défaite. Le plus important c'est de pouvoir apprendre le français, pour vivre comme des hommes, pas comme des animaux* ».

Autre point d'interrogation, son avenir professionnel : « *je voulais travailler en France mais ce n'est pas possible à cause de mon âge. Donc je ne vois pas très loin en avant. Ma femme a des problèmes de santé, moi aussi. C'est difficile de se projeter dans l'avenir* ».

A l'heure actuelle, ses espoirs se portent essentiellement sur sa fille, 34 ans, qui l'a accompagné dans son exil. « *Je voudrais que ma fille aille à l'université, qu'elle fasse des études supérieures puisqu'elle parle le français. Je ne sais pas ce qu'elle va devenir, Dieu seul le sait, mais je souhaite qu'elle termine ses études et qu'elle vive heureuse en France. C'est pour elle que nous avons quitté l'Irak.* »



## 1.2 Des attentes élevées, une satisfaction mitigée

Interrogés sur leur satisfaction d'être en France, les Irakiens ont très souvent évoqué leur soulagement d'avoir trouvé la sécurité, la paix et la tranquillité. La liberté est une autre valeur énoncée parmi les facteurs de satisfaction, essentiellement par des femmes.

S'ils estiment avoir trouvé une certaine sécurité en France, et s'ils expriment leur reconnaissance d'avoir été accueillis, nombreux sont ceux qui trouvent aussi des motifs de déception ou d'insatisfaction quant aux conditions de leur accueil ou à leurs perspectives d'intégration. Cette désillusion est à mettre en relation avec les attentes élevées qu'ils entretenaient à l'égard de la France. En effet, pour beaucoup de réfugiés arrivés dans ce cadre, l'opération Irak 500 supposait un engagement de la France à favoriser leur intégration rapide dans la société d'accueil, par exemple en leur fournissant un logement autonome dès leur arrivée. Cette représentation erronée tenait au peu d'information dont ils disposaient sur la réalité de l'accueil des réfugiés en France, mais aussi à une forme de malentendu sur le sens de l'opération. Certaines personnes ont en effet eu le sentiment que la France a « désiré [les] faire venir », ce qui supposait qu'ils bénéficieraient d'un traitement spécifique. Leur déception provient également de leur connaissance, même partielle, des programmes de réinstallation menés par d'autres pays européens, à partir desquels ils formu-

lent de nombreuses comparaisons avec l'accueil qu'ils ont reçu.

### **a / Une arrivée marquée par la déception**

A leur arrivée, les réfugiés de l'opération spéciale ont été intégrés dans le dispositif national d'accueil : après un passage en centre de transit, ils ont été orientés vers des CADA au même titre que tous les demandeurs d'asile. Au lieu de la prise en charge spécifique qu'ils avaient imaginée, ils se trouvent donc inclus dans un dispositif commun dans lequel leur situation particulière n'est pas reconnue, du moins à leurs yeux. L'écart entre les « promesses », réelles ou imaginées, liées à leur arrivée, et la réalité de leurs conditions d'accueil est alors ressenti par les Irakiens de manière brutale. Durant les entretiens, cette déception a été exprimée sans détours, à travers l'invocation de l'image idéalisée qu'ils avaient de la France mais aussi de la situation des réinstallés dans d'autres pays européens.

*« Depuis longtemps j'entends parler de la France, de sa révolution, des droits de l'homme... Je suis venu avec une grande idée de la France. Et, à l'arrivée, on ne peut pas s'empêcher de comparer avec les réfugiés qui ont été ailleurs en Europe, et qui ont eu une maison, eux », Monsieur Bed., 40 ans, arrivé d'Irak en juin 2008.*

Les termes de « choc » et de « surprise » ont souvent été employés pour évoquer le moment de leur arrivée. Cela était dû, en partie, à leur méconnaissance de la

procédure d'asile dans laquelle ils s'engageaient. Ils n'envisageaient pas de devoir passer devant l'Ofpra pour se voir reconnaître la protection de la France, qu'ils pensaient déjà acquise<sup>43</sup>.

*« Je pensais que cela serait facile, qu'il n'y aurait plus de procédures administratives après le HCR, que moi et ma mère étions déjà acceptées. Et puis il a fallu redéposer un dossier ici auprès de l'Ofpra », Monsieur W., 22 ans, arrivé de Turquie en mars 2009.*

Mais la plus grande surprise des Irakiens concernait le fonctionnement du dispositif national d'accueil et ses modalités d'hébergement. Ils ne s'attendaient pas à arriver dans un centre de transit collectif, puis à passer par un Cada et éventuellement un CPH avant d'accéder au logement autonome. Le passage par le centre de transit a été vécu de manière particulièrement douloureuse, à cause du manque total de préparation à cette expérience. Il s'agissait du premier lieu de contact avec la réalité française, où ont été vécues les premières déceptions. Ainsi, leurs réactions très virulentes doivent être lues à la lumière des attentes qu'ils nourrissaient en venant en France : l'hébergement collectif n'est pas seulement une nouveauté à laquelle ils doivent s'accoutumer, c'est aussi

<sup>43</sup> Le choc a été plus rude encore lorsque la protection qui avait été annoncée n'a pas été accordée : ainsi, l'un des Irakiens rencontrés, qui bénéficiait après décision de l'Ofpra de la protection subsidiaire, faisait part de sa profonde incompréhension quant à son statut alors que les documents qui lui avaient été présentés avant son départ lui assuraient qu'il serait reconnu réfugié.

une immense déception par rapport à l'espérance de logement individuel qu'ils entretenaient à leur départ.

*« En Jordanie, nous n'avons reçu aucune information sur la France. L'arrivée à Créteil a été un gros choc. C'était très dur, nous avons voulu repartir », Madame N., 40 ans, arrivée de Jordanie en août 2008.*

*« Il y avait une grande différence entre ce que nous pensions de la France et la réalité. Quand nous étions en Jordanie, on nous avait dit que nous allions très rapidement bénéficier d'un emploi et d'un logement mais à notre arrivée nous avons compris que ce ne serait pas le cas. Notre période en centre de transit était vraiment catastrophique pour moi et ma fille. Nous avons une chambre minuscule », Madame J., 52 ans, arrivée de Jordanie en septembre 2008.*

*« Je dois reconnaître que les conditions d'hébergement au centre de transit n'étaient pas faciles en raison notamment de la promiscuité avec les autres personnes accueillies... », Monsieur Sha., 45 ans, arrivé d'Irak en août 2008.*

Après ce premier choc, l'arrivée au Cada est généralement vécue comme une amélioration. Mais certains réfugiés continuent à pointer l'incompréhension ressentie face à ce qu'ils vivent, et le manque d'information qu'ils perçoivent comme un abandon.

*« Je pensais que la France c'était bien mais ici personne ne nous aide. Les*

*gens ne nous écoutent pas, ne nous comprennent pas*», **Monsieur B., 41 ans, arrivé d'Irak en mars 2009.**

Certains expliquent qu'en tant que nouveaux arrivants, qui fuient une situation éprouvante et se trouvent immergés dans une réalité dans laquelle ils n'ont aucun repère, ils éprouvent le besoin d'un accompagnement plus soutenu de la part des structures d'accueil. Or ils se heurtent aux contraintes qui s'appliquent à tous les résidents : délais de sortie strictement définis, charge de travail des équipes des centres, ressources limitées... Ils regrettent alors que leurs besoins ne soient pas mieux pris en compte.

*« Nous devons remercier la France de nous accueillir, mais nous espérons que ce serait un peu mieux. Nous aurions eu besoin d'un peu plus d'aide, d'un peu plus de temps, d'un peu plus de respect, pour être bien et apprendre à nous débrouiller seuls. Alors nous aurions pu progresser et nous habituer »*, **Madame R., 42 ans, arrivée du Liban en octobre 2008.**

Ces propos doivent cependant être nuancés et complétés par d'autres ressentis, largement plus positifs. En effet, certains réfugiés voient les choses autrement : ils déclarent n'être venus avec aucune attente particulière et se disent satisfaits de ce qui leur est donné. Cela ne les empêche pas de ressentir des difficultés mais ils les acceptent avec plus de détachement.

*« Je ne croyais pas que je parviendrais à quitter un jour la Syrie. A partir de*

*là, je n'avais pas d'exigences, je considérais juste que c'était une chance de venir »*, **Mademoiselle K., 17 ans, arrivée de Syrie en janvier 2009.**

*« Je n'attendais rien, partout où je vais je trouve que tout est mieux qu'en Irak. Nous sommes libres, en sécurité, personne ne nous force à rien faire, à changer de religion... (...) Au niveau de l'accueil, je n'attendais rien, c'est assez qu'ils nous acceptent ! (...) Il faut être patient. Les choses viendront petit à petit »*, **Monsieur K., 57 ans, arrivé de Syrie en juin 2009.**

Ce sont souvent les mêmes personnes qui se disent reconnaissantes de l'accompagnement proposé par le Cada ou des droits dont ils bénéficient.

*« Nous avons bénéficié d'une aide très efficace au sein du Cada. Ce soutien nous a permis d'accéder très vite à des avantages comme la sécurité sociale, la carte de résident et un titre de transport »*, **Monsieur Yaz., 22 ans, arrivé d'Irak en août 2008.**

### ***b / Le logement, un sujet sensible***

Après la phase d'adaptation au centre d'accueil, la question de la sortie vers un logement autonome se pose inévitablement. Elle intervient plus rapidement que pour les autres demandeurs d'asile, car la spécificité de l'accueil des Irakiens réside dans la brièveté des délais de traitement de leur demande à l'Ofpra. Très vite reconnus réfugiés, ils disposent ensuite de trois à six mois pour trouver une solution de sortie.

Il n'est donc pas surprenant que le logement constitue un sujet de préoccupation et d'inquiétude pour la majorité des personnes interrogées. Cette anxiété est d'autant plus vive qu'elles ne s'étaient pas préparées à devoir effectuer cette démarche. Nombre d'entre elles s'attendaient à recevoir un logement autonome dès leur arrivée en France, comme elles pensent que c'est le cas dans d'autres pays de réinstallation.

*« En termes de logement, nous attendions un logement indépendant. Pas forcément une grande maison, mais un endroit où l'on soit chez nous, au moins »,* **Madame D., 37 ans, arrivée d'Irak en février 2009.**

*« Quand nous étions au Liban, il y avait des sessions d'information sur la réinstallation en Suède, en Norvège, en Australie, au Danemark. Nous n'avons rien vu sur la France mais il nous semblait évident qu'en France ce serait au moins aussi bien ! Chaque pays montrait les maisons qui seraient attribuées aux réfugiés... nous pensions que la France ne pouvait pas faire moins »,* **Madame R., 42 ans, arrivée du Liban en octobre 2008.**

Une fois effectué le deuil de ces attentes, de nombreux obstacles restent à franchir au regard du logement.

D'abord, la transition s'avère difficile entre les conditions de vie, souvent favorables, dont ils bénéficiaient en Irak, et les conditions d'hébergement ou de logement en région parisienne, beaucoup plus modestes. Plus la situation des personnes

était privilégiée en Irak, plus cette adaptation devient délicate. La petite taille du logement reste le critère le plus souvent évoqué comme source de difficulté.

*« Ce qui est difficile, c'est le changement d'espace. Quand on a vécu dans une grande villa, se retrouver dans un petit appartement loin de chez soi, ce n'est vraiment pas facile »,* **Monsieur Yaz., 22 ans, arrivé d'Irak en août 2008.**

Cette expérience est d'autant plus délicate que les réfugiés connaissaient rarement les réalités de la situation du logement en France, *a fortiori* en Ile-de-France.

*« Nous n'avions pas conscience de la crise du logement qui frappe la France, nous pensions arriver dans un pays très riche dans lequel il n'y a pas ce genre de problème. Les débuts en centre d'accueil ont été difficiles car nous avons quitté une maison confortable à Bagdad et nous nous retrouvions dans de petits logements ... »,* **Monsieur Y., 56 ans, arrivé d'Irak en juin 2008.**

Ils se heurtent donc à des conditions d'accès au logement extrêmement difficiles, qu'ils n'avaient pas prévues. D'un autre côté, la durée limitée du séjour en Cada constitue une source de pression énorme pour eux dans un contexte où l'accès au logement leur paraît très incertain.

*« On nous a demandé de sortir du Cada au bout de six mois, c'était obligatoire, même sans avoir trouvé de solution de*

logement, même si on dormait dans la rue, il fallait sortir. On ne peut pas nous demander ça », **Madame R., 42 ans, arrivée du Liban en octobre 2008.**

« Aujourd'hui, j'ai d'autres formes de stress qui m'ont conduit à avoir de l'hypertension. Je crains tous les jours d'être expulsé du Cada. », **Monsieur G., 47 ans, arrivé de Jordanie en août 2008.**

Du fait de cette pression et de ces difficultés, certains ressentent une grande insécurité au regard du logement, et évoquent une situation d' « abandon », se sentant trop peu accompagnés dans leurs démarches. Beaucoup se disent aussi fragilisés par les déménagements successifs induits par la mobilité du centre de transit au Cada, et du Cada au CPH ou au logement-relais. Ils aspirent à plus de stabilité et peinent à comprendre cette organisation.

« Au niveau du logement, c'est très dur de devoir changer comme ça tout le temps. Du transit au Cada, et maintenant en trois mois on doit sortir du Cada, s'ils ne trouvent pas de place en CPH. C'est la loi ... mais cette loi est trop dure pour les Irakiens, nous sommes fatigués, nous avons vécu des années de guerre, nous avons besoin de nous reposer quelque part », **Madame S., 60 ans, arrivée d'Irak en février 2009.**

Cependant, on note aussi qu'un certain nombre de personnes évoquent une adaptation à ces difficultés liées au logement. Sans être réellement satisfai-

tes, elles comprennent et acceptent les contraintes existantes et disent s'en accommoder.

« Mon logement n'est pas très grand mais je m'en contente. Vous savez quand vous avez vécu comme en prison pendant si longtemps, la liberté est appréciable dans n'importe quelles conditions », **Monsieur H., 33 ans, arrivé d'Irak en février 2009.**

### **c / Des obstacles liés aux procédures, à la langue et à l'emploi**

L'accueil et le logement constituent les principaux motifs de déception des Irakiens. Néanmoins, d'autres sources d'insatisfaction sont évoquées lorsqu'on les interroge sur les aspects positifs et négatifs de leur installation en France. Les principales concernent leurs difficultés d'apprentissage de la langue, leurs doutes quant à l'insertion professionnelle et la complexité des procédures administratives.

Les réfugiés du programme Irak 500, dont les demandes d'asile ont été examinées dans des délais très courts, n'ont eu que peu de temps pour se familiariser avec la langue et la société française. Si ce point sera approfondi ultérieurement, nous pouvons déjà avancer que les faibles possibilités de formation linguistique dont ils disposent, dans les premiers temps de leur arrivée, ont des incidences sur leur accès à l'emploi, à la santé, sur leurs démarches administratives, sur leur sociabilité et sur leur sentiment global d'adaptation. Elle les amène à se

sentir isolés et à douter de leur capacité à établir des liens avec les Français.

*« Ma vie est confortable mais je me sens un peu isolée et je ne rencontre pas beaucoup de Français. Je souhaiterais tellement prendre des cours mais les formations en français que l'on nous avait promises tardent encore à venir »*, **Madame H., 30 ans, arrivée d'Irak en février 2009.**

Cette difficulté de communication est ressentie d'autant plus fortement que la présence d'interprètes dans les centres d'accueil ou auprès des services administratifs ou de santé est rare. Certains expriment un fort besoin d'être soutenus par des interprètes arabophones, au moins dans les premiers temps, pour comprendre le fonctionnement de la société d'accueil et faire comprendre leurs difficultés, notamment aux professionnels de santé.

*« Une autre difficulté concerne l'absence de traducteurs. Lorsque je vais chez le médecin, je ne peux pas lui expliquer mon problème, donc il ne peut pas m'aider. Ma femme et moi voudrions avoir un autre enfant, mais nous ne pouvons pas. Il faudrait un traitement du médecin, mais comment expliquer cela ? Nous ne nous comprenons pas »*, **Monsieur D., 38 ans, arrivé d'Irak en février 2009.**

Là encore, les réfugiés comparent souvent la situation en France avec celle d'autres pays d'Europe.

*« L'absence de traducteur est problématique dans les démarches de santé. Les médecins ne comprennent pas l'anglais, on n'arrive pas à leur expliquer. Nous attendons un mois pour avoir un rendez-vous et ensuite celui-ci est inutile parce qu'on ne peut pas communiquer ! En Suède, quand ils vous donnent un rendez-vous dans les démarches administratives, ils prévoient systématiquement un traducteur. Vous arrivez au rendez-vous et l'interprète est là »*, **Monsieur K., 57 ans, arrivé de Syrie en juin 2009.**

De ce fait, beaucoup de réfugiés ont recours à des membres de leur communauté pour les aider dans leurs démarches nécessitant une connaissance de la langue. Il peut s'agir d'autres réfugiés, venus simultanément mais qui maîtrisent déjà l'anglais ou le français, ou bien d'autres Irakiens installés depuis plus longtemps en France. C'est là que la communauté prend toute son importance. Dans les lieux où elle est particulièrement nombreuse, comme à Sarcelles, les difficultés liées aux démarches administratives ou de santé sont vécues de manière bien moins pesante.

En ce qui concerne l'emploi, l'inquiétude liée à leurs perspectives d'insertion professionnelle pèse parfois lourdement sur la perception qu'ont les Irakiens de leur vie en France. A leur arrivée, ils n'avaient souvent pas d'idée précise sur la situation de l'emploi en France, sur les possibilités d'exercer le métier pour lequel ils sont qualifiés et sur les besoins du marché du travail. Dans ce domaine également, ils rencontrent de profondes désillusions.

Certains sont inquiets de ne pouvoir retrouver leur métier d'origine, d'autres doutent simplement de pouvoir accéder au marché du travail et craignent les discriminations.

*« Aujourd'hui, je me sens de plus en plus inséré dans la société sauf sur le plan professionnel. J'ai du mal à obtenir l'équivalence de mes diplômes obtenus en Irak et je rencontre de nombreuses difficultés même pour trouver un stage. Je vis ces obstacles de plus en plus mal car je commence à être à un âge critique pour retrouver un emploi », Monsieur Sha., 45 ans, arrivé d'Irak en août 2008.*

*« Pour le travail, je sais que le problème concerne tout le monde. La crise économique a rendu la vie plus difficile en Europe. Il y a trois millions de chômeurs en France. Mais pour nous c'est encore plus dur car les patrons préféreront embaucher un Français qu'un Irakien », Monsieur Bed., 40 ans, arrivé d'Irak en juin 2008.*

Pourtant, plus que l'emploi, la longueur et la complexité des procédures administratives sont évoquées comme des motifs d'insatisfaction. Cette tendance n'est pas propre aux réfugiés irakiens, mais elle apparaît nettement dans les entretiens menés. Elle aggrave le sentiment d'incompréhension et de désorientation chez les personnes interrogées.

*« Je ne suis pas vraiment satisfait. Tout est très difficile. Les démarches consécutives au déménagement sont lourdes et compliquées et je suis seul pour les*

*accomplir. Les procédures sont très longues. (...) Toutes mes journées se passent dans les démarches, la préfecture, la Caf, l'assurance, le Pôle emploi, l'hôpital, la banque... », Monsieur R., 59 ans, arrivé du Liban en octobre 2008.*

*« Il y a un an et deux mois que nous avons le récépissé et que nous attendons notre carte de séjour. Nous ne l'avons toujours pas. Le Cada nous aide beaucoup mais c'est l'administration qui est difficile », Madame N., 40 ans, arrivée de Jordanie en août 2008.*

### **d / Des motifs de satisfaction : la santé et la scolarité**

En revanche, deux sujets constituent de réels motifs de satisfaction pour les personnes interrogées : le système de soins français et les conditions de scolarisation des enfants.

L'opinion très positive du système de santé concerne à la fois la compétence des professionnels, la facilité d'accès aux soins et leur gratuité. Un point particulièrement apprécié est l'existence de médecins référents pour les familles. Les réfugiés valorisent cette prise en charge de proximité, peut-être parce qu'elle constitue une source de confiance ou d'insertion dans le tissu social local.

*« Depuis que nous avons été pris en charge par le Cada, nous apprécions beaucoup de pouvoir avoir un médecin de famille que nous connaissons. Nous apprécions également la quali-*

*té des médecins ainsi que la qualité des soins*», **Monsieur Sha., 45 ans, arrivé d'Irak en août 2008.**

L'accès à la santé n'est pourtant pas dissocié de la lenteur des procédures administratives ou du problème de la langue, qui restent perçus comme des obstacles. Plusieurs personnes ont évoqué des médecins refusant la CMU ou des pharmacies s'opposant à la délivrance de médicaments en l'absence de la carte vitale. Ces situations entretiennent l'incompréhension et l'absence de repères des réfugiés.

*« Pour l'instant je ne bénéficie pas de la sécurité sociale. Chaque fois qu'un dossier est constitué, il y a des fautes qui annulent la procédure. Je ne peux me fier à personne, je ne sais pas où aller. J'ai l'impression d'être complètement livré à moi-même. C'est une situation très difficile »*, **Monsieur B., 41 ans, arrivé d'Irak en mars 2009.**

La phase d'incertitude et de démarches complexes pour accéder aux services de santé devient rapidement une source d'insatisfaction. Comme l'explique un réfugié, *« une fois que les droits sont ouverts, tout va beaucoup mieux »*, **Monsieur G., 47 ans, arrivé de Jordanie en août 2008.**

Alors que toutes les démarches liées à l'ouverture des droits, à l'accès au logement, à la langue et à l'emploi leur paraissent difficiles, la scolarisation des enfants est souvent vécue avec confiance et satisfaction par les réfugiés. Les Irakiens interrogés apprécient tout particulièrement

de se sentir accompagnés et soutenus par le personnel scolaire.

*« Mes enfants se sentent en sécurité et nous nous sentons accompagnés en tant que parents. Cela nous permet d'envisager plus sereinement l'avenir de nos enfants »*, **Monsieur Al., 31 ans, arrivé d'Irak en mars 2009.**

Ils sont également satisfaits de la prise en charge spécifique dont ont pu bénéficier leurs enfants à leur arrivée en France ainsi que de la diversité des activités proposées.

*« Je suis très satisfaite car mes enfants sont dans des classes spéciales qui leur permettent d'apprendre le français avant de réintégrer le cycle normal. Je pense que cela va les aider et faciliter leur vie à l'école »*, **Madame H., 30 ans, arrivée d'Irak en février 2009.**

L'école constitue enfin un point de contact avec une société française qui reste pour eux largement inconnue. Certains parents voient l'institution scolaire non seulement comme un facteur d'intégration pour leurs enfants, qui y découvrent la langue et la société d'accueil, mais aussi pour eux-mêmes, car ils peuvent rencontrer les professeurs et les autres parents.

*« J'étais un peu inquiète car mon fils ne parlait pas du tout le français quand nous sommes arrivés mais j'ai eu la chance d'être accompagnée, très bien conseillée. J'ai appris beaucoup de choses sur la France grâce à la scolarité de mon fils. Avant j'avais peur*



*d'accompagner mon enfant à l'école mais aujourd'hui, je fais exprès de venir le chercher en avance et de partir un peu après. J'en profite pour discuter un peu avec les professeurs et les parents d'élèves* », **Madame Y., 45 ans, arrivée d'Irak en juin 2008.**

Le thème de l'arrivée en France et de la satisfaction par rapport à cette nouvelle installation se caractérise donc par un certain nombre de difficultés et, plus ponctuellement, par quelques aspects très positifs. Pour mieux comprendre la façon dont les Irakiens perçoivent les obstacles et les contraintes auxquels ils sont soumis, il faut rappeler les attentes élevées qu'ils entretenaient à l'égard de la France et les incompréhensions qui ont entouré le sens de l'opération Irak 500.

Malgré l'ampleur de l'insatisfaction qu'ils peuvent manifester, on peut remarquer que, dans les faits, tous s'adaptent peu à peu aux contraintes auxquelles ils sont confrontés. A des rythmes divers, ils se familiarisent avec les procédures administratives, avec la réalité de la situation du logement, avec l'environnement des centres d'accueil... Pourtant, on peut dire que, globalement, la plupart des personnes interrogées ne sont pas sorties de la période de transition liée à l'exil ; tout reste fragile et provisoire, à commencer par leur situation au regard du logement. Cette situation de précarité et d'incertitude demeure peut-être le problème essentiel. D'après les mots d'une réfugiée, « *cela [les] met dans une situation de fragilité difficilement supportable* ». Cependant, en dépit de ces

difficultés, nombreux sont ceux qui témoignent de leur patience et de leur volonté de les surmonter.

*« Le passage par le centre de transit, le Cada... tout ça pour moi ce sont des étapes vers le futur. Je les accepte. Aujourd'hui, j'ai le pass Navigo, la CMU... en Irak je n'avais rien. (...) Bien sûr, la vie est difficile, tout est difficile (...). Mais j'essaie de faire avec les difficultés, parce que si on se crispe sur les obstacles, on ne peut plus les surmonter. Je crois que la vie s'ouvre si on a de l'espoir, donc j'espère ! »*, **Madame Al., 29 ans, arrivée d'Irak en mars 2009.**

Surmonter ces difficultés constitue une première étape vers l'avenir. Le discours des Irakiens sur leurs perspectives futures est donc inévitablement marqué par les épreuves qu'ils vivent depuis leur arrivée en France.

**« Nous aurions voulu être un peu plus protégés,  
le temps d'apprendre et de devenir autonomes »**

L'exil a commencé il y a trois ans pour Madame R., qui a fui l'Irak pour le Liban afin d'échapper aux persécutions. Son mari et elle forment un couple mixte, sunnite et chiite, ce qui leur a valu de graves menaces dans leur pays d'origine à l'heure où sévit un communautarisme exacerbé. Après une longue attente, elle a été orientée vers la France avec ses parents, son mari et son fils, dans le cadre de l'opération Irak 500.

L'arrivée au centre de transit, puis dans un Cada en Ile-de-France, en octobre 2008, a été une étape douloureuse. Mme R., qui a passé une année en France dans son enfance, n'imaginait pas commencer sa nouvelle vie en partageant un appartement du centre d'accueil avec deux autres familles, africaine et tchétchène. Elle était sûre que l'Etat français lui proposerait un logement à son arrivée, comme cela a été le cas pour son frère réfugié en Suède. Pourtant, malgré le poids de la vie en collectivité, la période de séjour en Cada lui a semblé trop courte: elle évoque sa frustration d'avoir manqué de temps pour « *s'habituer* » et se reconstruire, et son regret que l'équipe du Cada ne puisse pas faire plus pour les accompagner: « *j'ai compris qu'ils ne pouvaient pas, que ce n'était pas leur travail. Mais nous n'avons personne d'autre pour nous expliquer, nous sommes seuls avec tout ça* ».

Pour respecter les délais de sortie réglementaires, elle s'est installée avec sa famille dans une maison autonome repérée par un proche. Une solution idéale en théorie, mais qui, dans la pratique, s'avère bien déroutante. Tous les repères construits au Cada se sont écroulés: les plus petits gestes de la vie quotidienne, comme aller chez le médecin ou trouver de la viande halal, deviennent de véritables défis. Un désarroi aggravé par un sentiment d'isolement, car le nouveau logement se trouve à plus de deux heures et demi de la capitale, en milieu rural. Et d'autant plus fort que la perspective de travailler reste incertaine: alors que son mari a presque soixante ans, Madame R., plus jeune, se consacre pour l'instant entièrement à ses parents, dont l'état de santé nécessite une présence permanente. L'avenir reste donc fragile. Malgré ses nombreux motifs d'inquiétude, Madame R. « *espère que les choses iront de mieux en mieux* ». Pour cela, elle ne peut que s'appuyer sur l'acquisition de nouveaux repères au quotidien et sur l'espoir incarné par son fils lycéen qui se sent chaque jour un peu mieux dans la société française.

## 1.3 Les perspectives d'avenir des réfugiés en France

Les perspectives d'avenir des Irakiens ont été abordées sous trois angles : leurs projets généraux, leurs souhaits et démarches dans le domaine de l'insertion professionnelle et leurs attentes quant à l'avenir des enfants.

### ***a / Une difficulté à se projeter dans l'avenir***

Une très grande majorité d'Irakiens semblent avoir une faible visibilité quant à leur avenir en France et peinent à formuler des projets d'avenir à long terme. Certains affirment même vivre au jour le jour.

*« ... Ce n'est pas le moment de faire des projets, de penser à l'avenir. C'est trop loin, trop difficile. La maison, je n'y pense même pas. Peut-être travailler, mais c'est loin ... »*, **Madame S., 60 ans, arrivée d'Irak en février 2009.**

*« ... Je pense au jour le jour. Je ne sais pas ce qui arrivera demain. Si je commence à rêver, j'aimerais avoir ma propre maison, une voiture, j'aimerais pouvoir donner à mes filles tout ce qu'elles veulent. Mais je ne dois pas penser à ça maintenant. Je dois avancer petit à petit »*, **Madame K., 45 ans, arrivée de Syrie en janvier 2009.**

Pourtant, en dépit de cette incertitude quant à leur futur, les Irakiens ont pour premier objectif, dans un avenir proche,

d'acquérir une meilleure maîtrise de la langue : cette réponse concerne 16 personnes sur les 33 interrogées. Les autres priorités ont trait à l'obtention d'un emploi ou d'un logement.

*« ... Moi, je ne fais aucun projet tant que je ne maîtrise pas le français ... »*, **Madame H., 51 ans, arrivée d'Irak en juin 2008.**

*« Ma priorité est de mieux maîtriser la langue, de mieux connaître le système français et de trouver un travail. Après tout cela, il sera temps de faire des projets »*, **Madame Sha., 39 ans, arrivée d'Irak en août 2008.**

En fait, tous aspirent avant tout à la stabilité et souhaitent sortir d'une certaine forme de précarité.

*« Pour moi, le plus important c'est d'être stable. Stable dans ma maison, stable dans ma vie professionnelle. Après je penserai à faire des projets ... »*, **Monsieur Y., 56 ans, arrivé d'Irak en juin 2008.**

### ***b / L'insertion professionnelle : projets et démarches***

Se projeter dans un emploi constitue l'une des solutions à cette situation de précarité dont souffrent les réfugiés. Pourtant, leur insertion professionnelle demeure largement incertaine. Sur les 33 personnes interrogées, seules deux travaillent au moment des entretiens, l'un comme veilleur de nuit, l'autre comme couturière. Parmi les autres, toutes ne s'inscrivent pas dans une perspective de reprise d'activité.

Cela peut être lié à leur âge, à leur statut dans la famille ou à leur état de santé.

«...A cause de mes problèmes de santé, je ne peux pas travailler. Je dépends complètement de mon mari», **Madame H., 30 ans, arrivée d'Irak en février 2009.**

Ceux qui disent vouloir travailler en France ont pour la plupart entamé des démarches en vue d'obtenir un emploi. Pour la moitié d'entre eux, cette démarche s'est pourtant limitée à une simple inscription au Pôle emploi.

« Je suis allé à Pôle emploi. J'y vais chaque mois, pour signer le papier qui dit que je recherche un travail. Mais j'ai peu de chances d'en trouver un », **Monsieur R., 59 ans, arrivé du Liban en octobre 2008.**

Il faut noter également que beaucoup considèrent que l'apprentissage du français est une étape préalable à l'obtention d'un emploi. Ainsi, un grand nombre d'entre eux n'osent rien entreprendre et restent perplexes quant à leur capacité à occuper un emploi sans maîtrise de la langue.

« J'ai eu un premier rendez-vous à Pôle emploi en juillet, ils ont ouvert mon dossier, mais je n'ai rien fait d'autre. La première étape c'est d'apprendre la langue. Je devrais commencer bientôt », **Madame K., 45 ans, arrivée de Syrie en janvier 2009.**

Sur le plan des professions envisagées, les réponses abordent à la fois le souhait de retrouver le métier d'origine et la conscien-

ce d'une nécessaire adaptation aux réalités du marché du travail, à travers une reconversion, au moins provisoire.

« Mon niveau de français m'empêche d'occuper un emploi dans l'informatique pour l'instant. Je veux me diriger en attendant vers un métier plus simple comme fleuriste ou esthéticienne », **Madame Sha., 39 ans, arrivée d'Irak en août 2008.**

« J'aimerais avoir le même métier dans la banque que celui que j'exerçais en Irak mais je sais qu'à l'heure actuelle ce n'est pas possible. En attendant, je suis prête à travailler dans n'importe quel domaine », **Madame Y., 45 ans, arrivée d'Irak en juin 2008.**

La reconversion peut être envisagée de manière définitive, mais, pour certains, elle ne doit pas se faire à n'importe quel prix, ni dans n'importe quel domaine, au regard des capacités physiques ou de l'âge de chacun.

« J'accepterai de travailler définitivement dans n'importe quel secteur pourvu que cela soit adapté à mon âge... », **Monsieur Y., 56 ans, arrivé d'Irak en juin 2008.**

« La dame que j'ai rencontrée à Pôle emploi m'a parlé de faire le ménage ou la vaisselle. Ce serait vraiment trop dur de faire ça, avec ma santé... », **Madame K., 45 ans, arrivée de Syrie en janvier 2009.**

Parmi les professions évoquées dans le cadre de la reconversion, nous pouvons

noter les métiers de fleuriste, d'agent de sécurité, les professions du secteur du service à la personne ou de l'administration. Il faut enfin constater qu'il est plus difficile pour ceux qui exerçaient de hautes fonctions de faire le deuil de leur métier d'origine alors que les autres semblent faire preuve de beaucoup plus de souplesse.

*« Je n'envisage pas de faire un autre travail que celui d'architecte », Monsieur Sha., 45 ans, arrivé d'Irak en août 2008.*

*« J'ai travaillé comme éboueur en Irak donc je peux faire ça en attendant d'être électricien ou mécanicien. En fait, j'accepterai de faire n'importe quoi... », Monsieur H., 33 ans, arrivé d'Irak en février 2009.*

Une autre attitude face au manque de débouchés consiste à envisager une création d'entreprise, mais cette tendance reste très minoritaire.

*« Avec le diplôme que j'ai, les services du Pôle emploi m'ont dit qu'il fallait que je cherche une équivalence mais je sais que ce sera long et difficile alors je pense que je vais créer ma propre affaire. », Madame J., 52 ans, arrivée de Jordanie en septembre 2008.*

### ***c / Un investissement sur l'avenir des enfants***

S'ils ne sont pas très précis, les souhaits des vingt Irakiens ayant des enfants peuvent néanmoins éclairer la manière

dont ils se projettent dans le pays d'accueil. Ils désirent que leurs enfants fassent leur vie en France, ce qui signifie qu'ils considèrent l'exil comme un point de départ pour la prochaine génération, et pas seulement comme une parenthèse qui sera vite refermée.

*« De toute façon, je voudrais qu'elles fassent leur vie en France... », Madame K., 45 ans, arrivée de Syrie en janvier 2009.*

*« Je ne sais pas quel sera leur avenir. Je voudrais qu'ils restent en France. Ils ont de l'espoir ici... », Monsieur Z., 43 ans, arrivé de Syrie en août 2008.*

Certains entretiennent de très hautes ambitions professionnelles pour leurs enfants, attendant qu'ils accomplissent une ascension sociale à laquelle leurs parents n'ont pas eu accès, mais surtout qu'ils retrouvent le niveau de vie auquel il a fallu renoncer en quittant l'Irak.

**« Je ne pensais pas que les choses iraient si vite »**

Monsieur Y., 22 ans, voit le futur avec une certaine sérénité. Il ne croyait pas obtenir une équivalence de ses diplômes aussi facilement. Depuis l'obtention de sa bourse, il y a quelques mois, il peut à nouveau envisager une vie normale d'étudiant et un avenir dans son secteur de prédilection: l'informatique. Pourtant, c'était bien la mort dans l'âme qu'il avait dû fuir l'Irak en août 2008. *« A cause de mes convictions chrétiennes, j'ai été chassé de l'Université à Bagdad. Je ne pouvais plus étudier. Je n'étais plus rien. Toute ma jeunesse partait en fumée. »*

Depuis qu'il est en France, Monsieur Y. court de satisfaction en satisfaction. Il apprécie bien sûr de vivre en sécurité, mais ce qui a le plus de valeur à ses yeux reste l'aide dont il a pu bénéficier. *« Au Cada, avec mes parents nous avons été très aidés. Ce soutien nous a permis d'accéder très vite à des avantages comme la sécurité sociale, la carte de résidence ou un titre de transport. Tout cela simplifie la vie. »*

Aujourd'hui, son optimisme semble intact et malgré les obstacles au quotidien, le jeune homme ne doute pas une seule seconde de retrouver le niveau d'existence qui rendait sa vie si douce à Bagdad. *« J'aimerais finir mes études, avoir un master et devenir informaticien. En fait, j'aimerais offrir à mes parents le même niveau de vie que celui que nous avions avant de partir. »*

Quelques motifs d'inquiétude noircissent un peu ce panorama idyllique. Le jeune homme sait qu'il doit travailler pour vivre et faire vivre ses parents. *« Ils sont vieux et leur confort dépend presque exclusivement de mes revenus. »* Monsieur Y. a tenté à plusieurs reprises de trouver des petits boulots: sans succès, mais l'étudiant reste convaincu que les choses vont s'améliorer. *« Quand je serai à l'Université, tout sera plus facile. Je vais rencontrer des gens et je sais que j'aurais de vraies opportunités pour travailler. De toutes les façons, je n'ai pas le choix et puis j'ai confiance, jusqu'à maintenant la France ne m'a jamais déçu. »*

## 1.4 Vivre en France au quotidien

Après avoir abordé l'arrivée en France et les perspectives d'avenir des Irakiens, les entretiens se sont attachés aux différents aspects de leur vie quotidienne en France. Il s'agissait principalement de l'apprentissage de la langue française, des relations sociales qu'ils ont tissées et du caractère définitif ou non de leur installation.

### a / Une difficulté à communiquer

Sur 33 Irakiens interrogés, 26 ne parlaient pas un seul mot de français avant de venir en France. Un tiers d'entre eux avait déjà suivi une formation linguistique par l'entremise de l'Ofii au moment de l'entretien. Les autres se répartissent en deux groupes: soit ils sont encore dans l'attente de cette formation qui n'est délivrée qu'à partir de plusieurs mois de séjour, soit ils n'y ont pas eu ac-

cès, à la suite d'une évaluation de leur niveau de français pour le moins sommaire.

*« Je n'ai pas pu suivre de formation Anaem. Ils m'ont demandé en français comment je m'appelais et je leur ai répondu en anglais. Ils ont considéré que je maîtrisais suffisamment la langue... »*, **Madame J., 52 ans, arrivée de Jordanie en septembre 2008.**

De plus, beaucoup de ceux qui ont bénéficié de cette formation la considèrent insuffisante et souhaitent progresser en suivant des cours supplémentaires.

*« J'ai suivi une formation Anaem mais je suis aujourd'hui à la recherche d'autres cours pour m'améliorer »*, **Madame Y., 45 ans, arrivée d'Irak en juin 2008.**

Lorsqu'ils décident de suivre des cours complémentaires ou en l'absence de formation dans le cadre de l'Ofii, les Irakiens se tournent principalement vers les associations ou le Cada pour apprendre le français.

*« Je n'ai pas pu suivre de formation Anaem... Heureusement, j'ai pu suivre des cours de français au Secours catholique mais j'ai encore beaucoup de progrès à faire »*, **Madame J., 52 ans, arrivée de Jordanie en septembre 2008.**

En l'absence de formation, ils tentent de s'auto-former par divers moyens comme la télévision, leur environnement proche, la lecture de dictionnaire dans les deux

langues. Ces tentatives ne vont pas sans poser de difficultés.

*« Je tente d'apprendre le français par divers moyens. Je regarde la télévision, je parle avec les intervenants sociaux mais seul, c'est très difficile »*, **Monsieur H., 33 ans, arrivé d'Irak en février 2009.**

Les Irakiens souffrent de ne pas maîtriser la langue française. Ils considèrent qu'ils sont freinés dans leur insertion et reprochent au système français de ne pas les avoir suffisamment accompagnés en la matière.

*«...Les gens qui nous ont fait venir ici devraient nous permettre d'apprendre le français. C'est la moindre des choses »*, **Monsieur S., 72 ans, arrivé d'Irak en février 2009.**

### ***b / Des liens sociaux encore ténus***

La question de la sociabilité des Irakiens révèle tout un aspect de leur insertion dans la société d'accueil. Elle recoupe à la fois leurs liens avec la communauté d'origine et les opportunités de contacts en dehors de cette communauté. Les entretiens ont également évoqué un thème proche, celui des loisirs, pour appréhender le contenu du quotidien de ces réfugiés.

La plupart des Irakiens interrogés avaient des relations en France avant leur exil. En effet, sur 33 personnes, seules six n'avaient aucun lien avec le pays qui allait les accueillir. Ces relations antérieures sont principalement des membres

de la famille plus ou moins proches, et, plus rarement, des amis ou de simples connaissances.

*« J'ai un frère ici à Paris qui habite en France depuis plusieurs dizaines d'années. Je le vois régulièrement ainsi que ses amis »,* **Madame H., 51 ans, arrivée d'Irak en juin 2008.**

Le fait déterminant est que, dans leur grande majorité, les Irakiens n'entretiennent pas de relations étroites avec les personnes résidant en France avant leur arrivée. Dans de nombreux cas, les réfugiés récemment arrivés considèrent qu'ils doivent faire face seuls aux différents obstacles de leur vie quotidienne.

*« Mon oncle est là depuis cinquante ans. Il est propriétaire d'un hôtel. Je le vois parfois quand je vais à l'église et quand je lui rends visite mais il est très occupé et voyage beaucoup, je ne le vois pas très souvent »,* **Monsieur B., 41 ans, arrivé d'Irak en mars 2009.**

*« Le frère de mon mari vit à Lyon. Mais nous n'avons pas voulu nous installer là-bas, pour ne pas compter sur lui pour toutes nos démarches et continuer à parler arabe en famille. Nous avons voulu ne compter que sur nous-mêmes et vivre dans la société française, apprendre le français, être autonomes »,* **Madame N., 40 ans, arrivée de Jordanie en août 2008.**

En dépit de cet état d'esprit, les proches sur place ont pu représenter un certain soutien dans le domaine de la compré-

hension des règles de fonctionnement de la société française ainsi que de l'assistance aux personnes les plus fragiles. Pour une minorité d'entre eux, cette aide a permis de débloquer leur situation, favorisant par exemple l'accession à un logement autonome.

*« Ma cousine journaliste vit en France depuis 1979. Elle nous a aidés quand nous sommes arrivés, surtout ma mère qui est en fauteuil roulant. Je sais que si nous avons un problème, elle sera toujours là pour nous »,* **Madame Sha., 39 ans, arrivée d'Irak en août 2008.**

Quant aux liens qui se sont progressivement tissés en France, ils restent pour le moment assez ténus. Les Irakiens interrogés évoluent globalement dans une forme d'isolement. Leur manque de maîtrise du français les pousse à côtoyer soit des membres de la communauté, soit les autres résidents des structures dans lesquels ils sont pris en charge. La plupart des Irakiens pâtissent de cette situation.

*« ...Malheureusement, je ne connais pas beaucoup de Français. Je voudrais m'intégrer dans la société française mais là où je suis [un logement autonome dans le Val-d'Oise] les étrangers sont tellement nombreux que je dois chercher pour trouver des Français. Jusqu'à maintenant, je n'ai eu que des relations superficielles avec eux. Dans ces conditions, je ne peux pas préparer mon avenir au sein de la société dans laquelle je vis »,* **Madame H., 51 ans, arrivée d'Irak en juin 2008.**



« ...Aujourd'hui, je ne suis pas dans la société française, je ne suis pas à côté non plus, je suis entre les deux », **Monsieur Sha., 45 ans, arrivé d'Irak en août 2008.**

Dans ce contexte, l'église et le Cada dans lequel les Irakiens sont accueillis apparaissent comme des lieux où se nouent leurs principales relations. L'église tout d'abord constitue un espace de rencontre pour toute la communauté chrétienne irakienne. Elle permet l'exercice du culte et offre une occasion de ne pas rompre avec les habitudes du pays puisque tous les chrétiens interrogés, sans exception, se rendent au moins une fois par semaine à l'église.

« Je vais à l'église une fois par semaine. J'emène mes parents même si c'est un peu compliqué de les accompagner. Je sais qu'une de leurs raisons de vivre est de pouvoir entendre la messe en arabe », **Monsieur Jal., 34 ans, arrivé de Syrie en août 2008.**

Au-delà de la pratique du culte, ce moment représente une opportunité de connaître d'autres membres de la communauté, de prendre des nouvelles du pays et de mettre en place un réseau informel d'entraide.

« ...Je vais à l'église à Sarcelles. L'église c'est important pour aider la communauté mais aussi pour prendre des nouvelles du pays », **Monsieur Sa., 37 ans, arrivé d'Irak en juin 2008.**

Il faut noter que les églises la plus fréquentées sont celles de la Chapelle dans

le dix-huitième arrondissement de Paris et de Sarcelles. Ceux qui vivent loin de ces deux lieux choisissent parfois de se rendre à l'église paroissiale la plus proche de chez eux : la pratique religieuse perd alors sa dimension communautaire.

« Nous allons à l'église à Roissy-en-Brie et à l'église chaldéenne de La Chapelle, de temps en temps. Les deux églises sont très différentes, j'aime les deux », **Madame K., 45 ans, arrivée de Syrie en janvier 2009.**

De leur côté, les Irakiens musulmans interrogés semblent avoir un rapport différent aux lieux de culte. La plupart d'entre eux ne se rendent jamais à la mosquée. Les motifs qui expliquent ce phénomène sont de deux ordres. D'abord, la religion musulmane favorise la pratique intime du culte. D'autre part, la mosquée rappelle souvent aux Irakiens musulmans des souvenirs de divisions qu'ils préfèrent tenter d'oublier.

« Je ne vais pas à la mosquée. Je préfère prier chez moi. », **Madame J., 52 ans, arrivée de Jordanie en septembre 2008.**

« Je ne vais pas à la mosquée. Il y a des divisions, je n'aime pas ça. En Irak, ce sont ces divisions, chiites, sunnites, chrétiens, qui ont rendu la vie si difficile. », **Madame Al., 29 ans, arrivée d'Irak en mars 2009.**

Le deuxième lieu au sein duquel les Irakiens tissent un grand nombre de leurs relations est la structure dans laquelle

le ils sont pris en charge. Ces relations concernent soit les autres résidents de la structure, principalement du Cada, qu'ils soient Irakiens ou non, soit les intervenants sociaux qui accompagnent ces Irakiens.

*« J'ai connu des Irakiens en allant à l'église. Et puis il y a les gens du Cada, que ce soient les personnes qui nous aident ou les autres familles accueillies. Je les vois un peu comme une seconde famille »*, **Madame Sha., 39 ans, arrivée d'Irak en août 2008.**

*« ...J'ai aussi des contacts avec les autres réfugiés du Cada avec lesquels nous nous entraisons beaucoup. On arrive à se comprendre un peu en anglais, un peu avec les mains. Ici dans le Cada, c'est comme une famille »*, **Monsieur B., 41 ans, arrivé d'Irak en mars 2009.**

Ajoutons que certains endroits précis comme la ville de Sarcelles apparaissent comme des lieux traditionnels de rencontre de la communauté en raison de la grande concentration d'Irakiens sur place.

*« Nous habitons très près de Sarcelles où il y a beaucoup d'Irakiens, nous nous rendons régulièrement visite pour partager des repas. Nous allons aussi à l'église où nous les retrouvons... »*, **Monsieur Y., 56 ans, arrivé d'Irak en juin 2008.**

Enfin, les Irakiens ayant eu l'occasion de tisser des liens avec des Français sont

ceux qui ont suivi des cours de français à l'extérieur du Cada, se sont rendus dans des églises autres que chaldéenne, ont eu leurs enfants scolarisés, évoluent dans un logement semi-autonome ou travaillent.

*« Pour l'instant, les seuls Français que je connais sont les intervenants sociaux qui se trouvent au Cada. J'ai aussi tissé des liens avec la professeure de français de l'école de l'Aftam dans laquelle j'ai pris quelques cours. J'espère commencer mes études avec des Français, pour pouvoir passer plus de temps avec eux, progresser dans la langue et dans ma connaissance de la société »*, **Mademoiselle Yaz., 19 ans, arrivée d'Irak en août 2008.**

*« J'ai rencontré quelques personnes à l'église de Roissy. Ils ont été très gentils, ont parlé en français à ma fille, qui a traduit. Ils nous ont invités deux ou trois fois chez eux, pour boire un café. »*, **Madame S., 60 ans, arrivée d'Irak en février 2009.**

*« ...A l'école également, je rencontre des Français, que ce soit des professeurs ou des parents d'élèves »*, **Madame Y., 45 ans, arrivée d'Irak en juin 2008.**

*« Dans mon immeuble, j'ai sympathisé avec des Français mais c'est à mon travail que j'ai rencontré le plus de monde »*, **Monsieur Sa., 37 ans, arrivé d'Irak en juin 2008.**

Les loisirs pourraient aussi constituer un moyen de développer la vie sociale en

France. Mais la situation de transition dans laquelle tant d'Irakiens se sentent bloqués génère une inquiétude tellement profonde qu'elle les empêche d'avoir de véritables moments de détente.

*« ...Je n'arrive pas à me libérer l'esprit. J'ai trop de soucis concernant mon logement et je m'inquiète aussi pour mes parents », Monsieur Jal., 34 ans, arrivé de Syrie en août 2008.*

Evidemment, le sentiment d'attente et d'ennui prédomine chez les personnes qui étaient très actives en Irak.

*« ...Vous savez, j'ai travaillé toute ma vie presque douze heures par jour donc forcément il y a des moments dans la journée où je m'ennuie un peu », Monsieur H., 33 ans, arrivé d'Irak en février 2009.*

D'autres, en particulier les femmes et les personnes qui doivent prendre en charge des enfants en bas âge ou des ascendants affaiblis par la maladie ou la vieillesse, affirment être très occupés tout au long de la journée. Nombreux sont aussi les Irakiens qui consacrent une part notable de leur activité quotidienne à la gestion de tâches administratives comme la recherche d'emploi, de logement ou l'ouverture des droits sociaux.

*« Je n'ai pas de loisirs, je fais les courses, je m'occupe des enfants et de mon mari, j'accompagne ma fille à l'école, je cuisine, je m'occupe des papiers, des démarches... », Madame Al., 29 ans, arrivée d'Irak en mars 2009.*

Cependant, une partie des personnes interrogées parviennent à avoir des activités de détente. Ils pratiquent le sport (nage, tennis, foot, vélo...), visitent régulièrement la capitale et la région parisienne ou disent regarder fréquemment la télévision. Toutes ces activités s'inscrivent généralement dans une volonté de se familiariser avec la société française, de s'initier à la langue ou de créer du lien social.

*« Je joue au tennis, je nage, je lis beaucoup. J'aime rencontrer des gens et c'est pour cela qu'il me tarde de parler le français », Mademoiselle D., 21 ans, arrivée de Jordanie en septembre 2008.*

*« Je regarde la télévision française, c'est utile pour améliorer mon français. En Syrie j'ai appris l'anglais grâce à la télé, donc je pense que ça peut m'aider », Mademoiselle K., 17 ans, arrivée de Syrie en janvier 2009.*

### **c / Une installation définitive ?**

Les Irakiens rencontrés vivaient tous en Ile-de-France au moment des entretiens. En les interrogeant sur leur mobilité, il s'agissait de comprendre si cette installation revêtait à leurs yeux un caractère définitif. D'abord, au regard de l'ensemble du territoire français, accepteraient-ils de se déplacer vers une autre région ? Puis, à une échelle internationale : se voyaient-ils installés en France définitivement ou envisageaient-ils une autre migration ou un retour en Irak ? Les réponses à ces questions se sont avérées assez homogènes.

La plupart des Irakiens interrogés n'envisagent pas de quitter la région parisienne pour plusieurs raisons. Il s'agit d'abord d'un endroit au sein duquel ils se sont fabriqué des repères.

*« Je préfère rester à Paris car je me suis habitué et je me sens accepté. Pourquoi partir ailleurs ? J'ai peur une fois de plus de tout recommencer à zéro », Monsieur Yaz., 22 ans, arrivé d'Irak en août 2008.*

La présence de la communauté irakienne en Ile-de-France est également un argument invoqué pour ne pas quitter la région. Les autres raisons mentionnées concernent l'état de santé de certains membres de la famille ou les raisons professionnelles.

*« J'ai un frère handicapé. Mon père est vieux et malade. Je ne veux pas partir de Paris et les laisser seuls car ils ont besoin de moi. C'est important de vivre proche de la communauté irakienne et celle-ci se trouve principalement à Paris », Monsieur Sa., 37 ans, arrivé d'Irak en juin 2008.*

*« Je veux rester en Ile-de-France. Lorsqu'on m'a proposé de partir au CPH j'ai refusé, car c'est à Paris qu'il y a du travail. Mon frère a trouvé un emploi dans un hôtel. Plus tard, moi aussi je travaillerai. Et puis il y a l'église chaldéenne ici, ailleurs il n'y en aura pas ! », Monsieur Bed., 40 ans, arrivé d'Irak en juin 2008.*

*« Ma fille vient de commencer ses études à Paris, je ne compte pas partir*

*pour l'instant. De plus, je crois qu'il est plus facile de créer une entreprise à Paris qu'ailleurs en France », Madame J., 52 ans, arrivée de Jordanie en septembre 2008.*

Pour un certain nombre d'Irakiens qui restent minoritaires, la mobilité n'est a priori pas un motif d'inquiétude et elle est même envisagée dans certains cas : soit pour se rapprocher d'un parent, soit pour trouver du calme en province, soit, enfin, pour accéder à un emploi ou à un logement.

*« Mon objectif est d'aller vivre à Strasbourg, près de chez ma sœur. Ce sera plus facile auprès d'elle, elle pourra me guider dans mes démarches, m'expliquer, m'aider à m'installer. Mais je peux peut-être aussi aller ailleurs, si je suis guidé, accompagné », Monsieur D., 38 ans, arrivé d'Irak en février 2009.*

*« C'est un peu tôt pour cela car toute ma famille est ici. Mais si un jour j'ai une opportunité ailleurs, notamment pour un logement, c'est sûr, je partirai », Monsieur B., 41 ans, arrivé d'Irak en mars 2009.*

Le refus de la mobilité est beaucoup plus perceptible à l'échelle internationale. La majorité des Irakiens souhaite rester en France car c'est dans ce pays qu'ils construisent leur nouvelle vie et qu'ils commencent à se stabiliser. Ils ne souhaitent pas à nouveau changer de vie.

« Je veux rester en France car nous sommes sur le point de créer quelque chose et je ne veux pas abandonner », **Madame J., 52 ans, arrivée de Jordanie en septembre 2008.**

« Je commence une histoire avec la France. Je ne veux pas la quitter », **Monsieur G., 47 ans, arrivé de Jordanie en août 2008.**

Seule une très faible minorité d'entre eux envisage de quitter la France pour un autre pays et ceci pour des raisons essentiellement professionnelles ou personnelles.

« Je ne serais pas contre partir un jour au Canada car je crois qu'on y trouve plus facilement du travail... », **Monsieur Sa, 37 ans, arrivé d'Irak en juin 2008.**

« Mon petit copain, qui est syrien, vit en Hollande avec sa famille. Je voudrais aller le rejoindre, peut-être dans un an ou un an et demi. Il ne pense pas pouvoir venir en France, donc je suis prête à aller là-bas avec lui », **Mademoiselle K., 17 ans, arrivée de Syrie en janvier 2009.**

Quant au retour en Irak, il n'est pour l'instant pas envisagé. Certains sont persuadés que la situation sur place ne s'améliorera pas. D'autres considèrent que même en cas d'évolution, il sera trop tard pour retourner dans ce pays et ne veulent pas une nouvelle fois changer de vie.

« Je crois que la situation en Irak ne s'améliorera jamais. Depuis que je suis né, je n'ai connu que la guerre. Pour moi, ce pays est synonyme de désespoir. Jamais je n'y retournerai », **Monsieur Yaz., 22 ans, arrivé d'Irak en août 2008.**

« C'est assez difficile de tout recommencer à zéro, on ne va pas le refaire une autre fois ! Et rentrer en Irak, pour quoi faire ? Le gouvernement ne protège que lui-même. L'Irak, c'est fini », **Monsieur K., 57 ans, arrivé de Syrie en juin 2009.**

Les seules possibilités de retour mentionnées concernent des visites provisoires, pour des raisons religieuses ou familiales.

« J'irai en Irak en pèlerinage, visiter les villes saintes de Nadjaf et Kerbala. Mais pas pour m'y installer », **Madame Al., 29 ans, arrivée d'Irak en mars 2009.**

Le discours prédominant consiste donc à considérer l'installation en France comme un nouveau départ qui ne sera pas remis en cause. Il est difficile de savoir ce qu'il en sera effectivement, mais cette affirmation témoigne en tout cas d'une intention d'inscrire le projet de vie en France dans le long terme.

**« Depuis que je maîtrise le français, ma vie a changé »**

Madame N. travaille comme couturière dans une boutique d'un centre commercial près de chez elle, dans l'Essonne. Elle a appris ce métier en Irak, en réalisant des travaux de couture à son compte, tout en s'occupant de sa famille. En Jordanie aussi, où elle a vécu deux ans en exil, ce savoir-faire lui a permis de vivre. Une remarquable continuité dans un parcours de réfugiée marqué par la fuite, le déracinement et l'incertitude. Si elle a pu valoriser cette compétence, c'est parce qu'elle a rapidement appris le français, en participant à une formation linguistique<sup>44</sup> au sein du Cada où elle était hébergée. *« La langue française a vraiment été une clef qui m'a permis de trouver ma place », estime-t-elle.*

Pourtant, les difficultés ne manquent pas. Les premiers temps de l'arrivée ont été les plus rudes : *« L'arrivée (...) a été un gros choc. C'était très dur, nous avons voulu repartir ».* Après le passage en Cada, elle vit aujourd'hui dans un appartement-relais et peine à envisager la suite. Son mari, qui ne parle pas le français, est à la recherche d'un emploi.

Sa maîtrise de la langue permet pourtant à Madame N. d'aborder les obstacles avec plus de confiance. Elle ne cache pas les soucis qui continuent à peser sur la famille, mais son désir d'aller de l'avant ne fait plus de doute. L'autonomie dont elle fait preuve lui donne un rôle « moteur » dans l'intégration de sa famille. Son sentiment d'appartenance à la société d'accueil ne cesse de croître : *« le matin, quand je me rends à la boutique, que je prends place derrière le comptoir, que je vois les autres commerçants ouvrir leurs établissements, j'ai la sensation de faire partie de la foule qui m'entoure ».* Elle se risque même à rêver pour l'avenir : *« j'espère avancer dans le domaine de la couture, en faisant plus que des retouches, peut-être des robes de mariée, de la broderie, et, pourquoi pas, en ouvrant ma propre boutique ! »*

A l'issue de cette analyse se dégagent quelques grandes tendances sur la manière dont les réfugiés irakiens venus dans le cadre de l'opération *ad hoc* considèrent leur installation et leur avenir.

Venus d'Irak ou de pays du Proche-Orient dans le cadre d'un programme spécifique, ils sont arrivés avec de grandes attentes par rapport à leur accueil en France et assez peu d'informations concrètes sur la réalité de celui-ci. Ils se

sont rapidement heurtés à des déceptions quant à leurs conditions d'hébergement, d'accès au logement, d'insertion professionnelle et de possibilités d'apprentissage de la langue. Face à ces réalités, ils témoignent d'un sentiment d'incertitude qui fragilise leur capacité à se projeter véritablement dans l'avenir. Leurs projets d'insertion professionnelle, s'ils commencent à s'adapter aux contraintes du marché du travail français, restent encore peu avancés. Leur accès au logement autonome n'est pas non plus véritablement engagé, à quel-

<sup>44</sup> Voir encadré p 76.

ques exceptions près. Enfin, une grande partie d'entre eux n'a que de faibles notions de français, qui restent très insuffisantes pour prétendre à l'autonomie. Leur situation se caractérise par une attente d'évolution plus que par une réelle mobilisation autour de la recherche de solutions. Dans cette période encore précaire, qui suit de près leur arrivée, les étapes de l'intégration se manifestent par de petits actes quotidiens plus que par de grands changements. Ainsi, les liens tissés autour de l'école, de l'église du quartier ou des loisirs constituent autant de signes d'intégration à la société française.

Il semble que les réfugiés irakiens soient dans une phase de transition : ils ont fait le deuil de leurs premières attentes, ont appris beaucoup de la réalité du pays d'accueil et acceptent leur installation comme définitive. Pour autant, ils n'ont pas encore vraiment franchi les obstacles de la langue, de la sortie vers un logement autonome et de l'accès à l'emploi. Ils se situent réellement dans une étape de construction, où, d'après les mots d'une réfugiée, ils se sentent « *sur le point de créer quelque chose* » : il est encore trop tôt pour en voir les résultats, mais trop tard pour abandonner. Le processus d'intégration a véritablement commencé.

## 2. L'approche des structures d'accueil

Après avoir analysé les perspectives d'intégration des Irakiens concernés par le programme *ad hoc* Irak 500, il convient de se placer du point de vue des structures pour comprendre comment s'est déroulée la prise en charge des Irakiens au sein du dispositif national d'accueil ainsi que les contraintes qui ont pesé sur ceux qui les accompagnaient.

Dans cette optique et sur la base d'une liste transmise par le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, nous avons contacté 68 structures situées sur tout le territoire national et ayant accueilli des Irakiens dans la période allant de juillet 2008 à mai 2009. Par souci d'efficacité, nous leur avons transmis un questionnaire par la voie électronique. Il s'agissait de connaître les modalités d'accompagnement de ces Irakiens et les difficultés rencontrées ou non avec ce public. 55 d'entre elles ont répondu avec la ferme volonté d'être entendues soit pour évoquer les problèmes rencontrés, soit au contraire pour relativiser la particularité de ce public. En dépit des nuances apportées, de grandes tendances se dégagent relativement clairement.

## 2.1 La déception des réfugiés, un frein à l'intégration

La déception liée aux conditions d'accueil en France, évoquée par les Irakiens au cours des entretiens individuels, trouve un écho dans les observations des structures d'accueil. Celles-ci sont nombreuses à souligner les représentations erronées avec lesquelles sont venus les Irakiens et la distorsion entre leurs attentes et la réalité. Mais les structures, contrairement aux Irakiens qui expriment cette déception sous un angle personnel et affectif, constatent surtout les conséquences de cette désillusion. Elles remarquent une difficulté à s'adapter aux contraintes de la structure d'accueil, une faible autonomie et un manque de motivation pour construire un projet d'intégration.

### ***a / Des représentations erronées, des exigences élevées...***

Les équipes des Cada et des CPH ont, pour beaucoup, remarqué la faible information dont disposaient les réfugiés sur les conditions d'installation en France avant leur arrivée. Ce déficit de connaissance a eu pour effet de laisser se développer des attentes très élevées en termes de logement et d'accompagnement, ce que les équipes des structures ont découvert avec surprise lors des premiers temps de l'hébergement de ces nouveaux arrivants. Beaucoup de responsables et d'intervenants sociaux ont fait part de leur incompréhension, s'interrogeant sur ce qui avait pu provo-

quer ces attentes. Pour certains, cela venait forcément de leur venue dans un cadre spécifique : « *en raison de leur arrivée dans le cadre d'une circulaire, les familles sont dans l'attente d'un traitement particulier* », estime une responsable<sup>45</sup>.

Leur déception concerne en particulier l'accès au logement autonome. « *Ils ne comprennent pas pourquoi nous ne pouvons satisfaire à leur demande [de maison individuelle]* », rapporte un autre responsable de Cada ; « *ils ont argué qu'avant de venir en France, il leur avait été promis un logement de type maison ou pavillon et des aides d'Etat* ». Mais, avant la question de l'accès au logement, c'est la prise en charge dans une structure collective qui est en général mal vécue. Une intervenante sociale regrette que « *toute leur énergie se focalise sur les difficultés de la vie collective* ».

A ces attentes élevées s'ajoute parfois un problème d'orientation, puisque le personnel de plusieurs structures a le sentiment que certains Irakiens ont « *subi* » leur arrivée en France. Plusieurs d'entre eux semblaient en effet avoir formulé des demandes de réinstallation dans d'autres pays et ont vécu leur orientation par le HCR comme une contrainte. La déception a parfois été telle que des

<sup>45</sup> Cette interprétation peut toutefois être nuancée par les propos d'un directeur de CPH qui a accueilli une première vague de réfugiés irakiens chaldéens il y a plus de dix ans. D'après lui, ceux-ci faisaient preuve du même niveau d'exigences, alors qu'ils n'arrivaient pas dans le cadre d'un programme spécifique comme l'opération Irak 500.



familles ont pu choisir de rentrer en Irak, ou dans le premier pays d'exil, dans les jours suivant leur arrivée en centre de transit ou en Cada. Ce phénomène reste toutefois très marginal par rapport à l'ensemble des familles accueillies.

De manière générale, les équipes des structures d'accueil ne s'appesantissent pas sur les exigences des réfugiés irakiens : elles constatent juste leur déception globale, et l'attitude négative qui peut découler de cet écart entre leurs attentes et la réalité.

### ***b / ... qui perturbent le processus d'adaptation à la vie en France***

En effet, beaucoup observent que ces lourdes exigences empêchent les réfugiés de se positionner comme acteurs de leur insertion. Du fait de leur déception, ils vivent toutes les étapes de l'adaptation beaucoup plus difficilement. Certains responsables de centre notent un « manque de motivation », d'autres un « refus d'action » quant aux démarches à entreprendre, qu'il s'agisse des procédures administratives, de l'apprentissage de la langue ou de la recherche de solutions de sortie. D'autres évoquent même un « déni de la réalité » : certains réfugiés refuseraient d'admettre les contraintes existantes, notamment celles liées à l'accès au logement, ce qui les conduirait à rejeter des solutions de sortie ne correspondant pas à leurs exigences. Plusieurs exemples de ces réticences ont été mentionnés : des résidents déclinant des places en centre provisoire d'hébergement ou refusant de participer aux ateliers collectifs de

recherche de logement au motif qu'ils auraient droit à un accès direct au logement autonome, ou une personne refusant de signer le document d'ouverture de la couverture maladie universelle, posant comme condition l'obtention d'un emploi similaire à son métier d'origine. Il faut noter que l'Association d'entraide aux minorités d'Orient a parfois pu jouer un rôle important pour désamorcer certains conflits et pour permettre aux Irakiens de retrouver leur place au sein des dispositifs d'insertion du Cada.

Il reste que cette difficulté pèse lourdement sur les équipes des structures d'accueil. Celles-ci sont les premières concernées par le niveau d'exigences des réfugiés et doivent fournir un travail important pour les confronter au principe de réalité. Nombreuses sont celles qui ont le sentiment de faire les frais d'une arrivée mal préparée.

### ***c / Une déception difficile à gérer pour les équipes des centres***

Les contraintes entraînées par l'adaptation problématique des Irakiens aux réalités de la société d'accueil sont nombreuses pour les structures qui les hébergent. En premier lieu, certaines témoignent d'un manque de confiance des Irakiens dans les informations qui leur sont délivrées par les intervenants sociaux. Il est probable que les désillusions et les contradictions qu'ils ont ressenties à leur arrivée les aient conduits à une certaine suspicion à l'égard des informations fournies. Dans un premier temps, des difficultés de communication

entre les centres et l'Association d'entraide aux minorités d'Orient ont pu entretenir les malentendus sur les conditions de leur prise en charge. La désorientation des Irakiens a pesé sur les intervenants sociaux, qui ont parfois eu le sentiment que leurs propos étaient « *systématiquement mis en doute* ». Quelques-uns se sont plaints de devoir répéter et confirmer des renseignements donnés par leurs collègues, d'autres ont expliqué que seule la parole des responsables était acceptée sans réserve par les réfugiés. Ce problème de confiance a souvent alourdi l'accompagnement social des Irakiens.

Mais, plus que tout, c'est le manque d'autonomie de ces réfugiés qui a constitué une charge de travail supplémentaire pour les intervenants sociaux. « *Leur autonomisation a été difficile et ils demandaient un accompagnement individualisé, il fallait parfois plusieurs entretiens avec la famille pour qu'ils fassent l'effort de remplir et envoyer un document* », raconte l'un d'eux. Ils estiment avoir consacré un temps important d'explication à des réfugiés vus parfois comme « *envahissants* », parce que sans cesse en demande d'un soutien dans leurs démarches ou d'un éclairage sur les procédures en cours. Ce constat est à mettre en relation avec l'exigence des Irakiens d'un accompagnement personnalisé et avec leur forte inquiétude liée à leur déception initiale. La difficulté des réfugiés à être réellement acteurs de leur intégration a aussi contraint les intervenants sociaux à les accompagner physiquement dans leurs démarches et à consacrer plus de temps à leurs problèmes.

Au final, il apparaît que les équipes des structures d'accueil se sont souvent senties « *accaparées* » par ces réfugiés dont elles ne pouvaient ni ignorer ni satisfaire les exigences.

### **d / Une spécificité à nuancer**

Il faut pourtant ajouter quelques réserves à ces observations. En effet, un nombre non négligeable de structures d'accueil n'a pas constaté de spécificités dans le profil des réfugiés irakiens. Elles ont souligné que les difficultés rencontrées étaient les mêmes que pour l'ensemble des demandeurs d'asile ou des réfugiés accueillis, et n'ont pas observé d'exigences ou de problématiques particulières. « *Ces personnes sont peut-être venues avec des exigences, en tout cas elles ne l'ont pas montré et se sont très bien adaptées* », estime un responsable de Cada.

Si toutes les structures n'ont pas souffert des attentes particulières ce public, elles sont en tout cas nombreuses à pointer les difficultés liées cette fois à la rapidité de la procédure d'asile qui a caractérisé cette opération *ad hoc*.

## **2.2 Les revers d'une procédure d'asile rapide**

En théorie, les Irakiens bénéficient d'une prise en charge classique au sein des Cada comme tous les demandeurs d'asile en attente de l'obtention d'une protection. Celle-ci consiste en un accompagnement social global visant

l'ouverture des principaux droits sociaux et une autonomisation basée sur l'accès à l'emploi et à un logement autonome.

Pourtant, les populations prises en charge dans le cadre de ce dispositif présentent une caractéristique qui complique largement leur accompagnement. En effet, ce public spécifique, en raison de l'obtention presque immédiate du statut de réfugié, se retrouve rapidement sous une certaine forme de pression en raison du faible délai, de trois à six mois, dont ils bénéficient avant de devoir quitter la structure au sein de laquelle ils sont pris en charge.

### ***a / Un accompagnement dominé par l'urgence***

D'une manière générale, la plupart des personnes devant accompagner les Irakiens au sein du dispositif national d'accueil se trouvent dans l'impossibilité de soutenir dans la sérénité des Irakiens accueillis. Les principales mesures qui doivent contribuer à leur intégration restent dominées par l'urgence : urgence de bénéficier de l'ouverture des droits, urgence d'apprendre la langue, urgence d'accéder à un emploi ou du moins de travailler à son insertion professionnelle, urgence enfin, de trouver un logement avant que les délais de sortie du Cada n'aient expirés. La plupart des structures reconnaissent, d'autre part, que les Irakiens ne sont pas réellement prêts à vivre de manière autonome car, contrairement aux autres résidents du Cada, ils n'ont pas pu bénéficier du temps de la demande d'asile qui permet gé-

néralement aux réfugiés de connaître les modes de fonctionnement de la vie en France avant l'obtention de leur statut. Comme le rappelle un intervenant social, « *les personnes ont eu peu de temps pour se familiariser avec un système administratif lié au logement et à l'emploi, qui est très différent de la culture du pays d'origine* ». Dans ces conditions, le processus d'autonomisation des populations irakiennes commence véritablement au sein de dispositifs (CPH, logements-relais) qui ont habituellement pour objectif de finaliser l'intégration des réfugiés.

### ***b / L'obstacle de la langue***

L'autre principal écueil auquel se heurtent les structures est celui de la langue. Une fois de plus, les Irakiens, en raison de la période très courte qui s'est déroulée entre leur arrivée en France et l'obtention de leur statut, maîtrisent trop insuffisamment le français pour envisager une intégration dans des conditions normales. Nombre de travailleurs sociaux affirment « *qu'au vu de l'accélération de la procédure de demande d'asile, les personnes ne comprennent pas le français et sont contraintes de réaliser des démarches administratives et d'insertion en pratiquant un français rudimentaire* ».

En effet, la formation de français dont ils peuvent bénéficier dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration a généralement lieu après un délai qui dépasse trois mois. Parfois également, une longue période se passe avant qu'ils puissent signer le CAI. Cette situation est particu-

lièrement problématique pour les jeunes qui « ne peuvent pas reprendre des études ni être soutenus par la mission locale sans la signature du CAI, et n'ont accès à aucune ressource ».

De surcroît, cette formation linguistique se révèle souvent inadaptée à leurs besoins. Ainsi, face à des Irakiens incapables de s'exprimer et de comprendre les propos qui leur sont tenus, les travailleurs sociaux ont énormément de mal à trouver des débouchés réels tant sur le plan de l'emploi, du logement que sur la connaissance des dispositifs d'insertion en général. Un responsable de structure affirme : « ce public non francophone, reconnu réfugié extrêmement rapidement, glisse aussi rapidement dans les démarches d'insertion et de sortie du

*Cada sans avoir pris le temps d'acquérir un niveau suffisant de compréhension de la langue ».*

Ce barrage de la langue « a nécessité un accompagnement plus spécifique et plus prégnant ». Pour faire face à ces carences, certains Cada se sont appuyés sur la communauté irakienne en France afin de faciliter les échanges avec les résidents et de les rassurer sur les différentes étapes de leurs parcours d'intégration. D'autre part, il faut noter que lorsque des centres ont eu l'opportunité de permettre à leur résidents de suivre des formations linguistiques, les résultats ont toujours été bénéfiques pour les Irakiens et ont véritablement répondu à un besoin.

### **Une initiative pour favoriser l'intégration par la langue**

Si les difficultés liées au manque de maîtrise de la langue française se posent de manière particulièrement aigüe pour les Irakiens, en raison de la rapidité avec laquelle est traitée leur demande d'asile, elles s'inscrivent de manière plus générale dans la question de l'accès à la langue pour les réfugiés. Cet enjeu a été traité de manière innovante dans le département de l'Essonne, où la Ddass, suite à un diagnostic sur les besoins linguistiques de ce public, a confié à plusieurs opérateurs la mise en place d'actions ponctuelles de formation à destination des réfugiés.

Le Cada de l'Orge, géré par France terre d'asile, a ainsi initié un « parcours d'accès à l'autonomisation par l'acquisition ou le renforcement des compétences linguistiques par la dynamique de groupe ». S'il n'était pas spécifiquement destiné aux réfugiés irakiens, ceux-ci en ont, de fait, largement bénéficié, dans la mesure où ce programme coïncidait avec leur période d'hébergement au Cada.

Le projet consistait en une formation gratuite et non rémunérée de 450 heures, orientée vers l'acquisition des compétences de communication nécessaires pour développer l'autonomie et faire face aux difficultés de la vie quotidienne. L'approche proposée complétait celle des formations dispensées dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration. Il s'agissait ici d'aborder la langue sous l'angle des aspects concrets de l'insertion. Ainsi, les stagiaires ont travaillé en groupe sur des

savoir-faire tels qu'apprendre à se présenter, prendre un rendez-vous, se déplacer dans les transports en commun, parler de son corps et de sa santé, remplir des documents administratifs... Le contenu du parcours s'adaptait à leur situation de primo-arrivants et à leurs besoins spécifiques, notamment grâce à un travail de concertation entre la formatrice et les intervenants sociaux référents.

Le bilan de l'action s'est avéré largement positif. Les douze stagiaires ont non seulement amélioré leurs compétences linguistiques mais aussi acquis davantage de repères pour leurs démarches quotidiennes. La sortie du Cada a été facilitée par cette plus grande autonomie, mais c'est surtout les perspectives d'intégration rapide des réfugiés qui s'en sont trouvées élargies.

Malgré son succès, cette action reste une expérience ponctuelle et n'a pas vocation à être pérennisée. L'initiative offre néanmoins de réelles pistes de réflexion pour pallier les difficultés linguistiques de tous les réfugiés. En l'occurrence, les Irakiens étaient les premiers concernés, puisqu'ils représentaient plus de 80 % de l'effectif des stagiaires. Un tel programme était peut-être particulièrement adapté aux besoins de ces nouveaux réfugiés qui disposent de si peu de temps et de si peu d'outils pour construire leur projet de vie en France. C'est en tout cas ce qui transparaît dans les entretiens réalisés avec des participants au programme : en raison de leur meilleure maîtrise de la langue, leur approche des difficultés rencontrées s'avère bien plus sereine que celle des autres Irakiens interrogés.

### ***c / Une insertion professionnelle incertaine***

Au-delà des constatations précédentes, les structures interrogées font état de difficultés particulières à insérer professionnellement les Irakiens présents au sein des Cada. D'abord, bon nombre sont à un âge limite, qui oscille de 50 à 55 ans, pour envisager un avenir sur le marché du travail français comme témoigne une structure : « *dans trois ou quatre familles, les parents et la plupart des adultes ont autour ou plus de 50 ans ce qui rend très difficile leur insertion professionnelle* ».

D'autre part, l'état physique de certains, notamment leurs maladies ou di-

vers handicaps (perte de vue, surdité, diabète non stabilisé, problèmes cardiaques...), les empêchent d'envisager la moindre vie active. Pour de nombreuses structures, les Irakiens « *cumulent les problèmes médicaux qui ne permettent pas de préparer dans les meilleures conditions leur insertion professionnelle dans un délai aussi court* ».

En raison sans doute de leur arrivée récente, beaucoup ont encore du mal à faire le deuil de leur situation professionnelle antérieure. Une intervenante sociale distingue deux types de public qu'elle a eu à accompagner qui exigent un accompagnement différent mais tout aussi problématique. Tout d'abord, les personnes très diplômées jouissent d'un

certain nombre de facilités pour apprendre le français mais leur reconversion reste douloureuse et souvent laborieuse en raison de la perte d'un certain statut. Certaines structures racontent ainsi : « *les familles sont composées de plusieurs adultes célibataires dont le besoin primaire n'est pas alimentaire mais dans la reconnaissance de la communauté et d'un statut social élevé* ». Ensuite, les personnes peu diplômées font preuve au contraire de plus de souplesse en acceptant d'exercer des métiers très éloignés de leur formation d'origine, mais peinent à acquérir le niveau de français nécessaire à leur exercice.

Enfin, la brièveté du séjour des Irakiens rend difficile l'élaboration d'un véritable projet professionnel leur permettant d'exercer en France les compétences acquises en Irak ou de faire valoir une équivalence de leur diplôme. Bref, un travail à moyen ou à long terme reste exclu pour les travailleurs sociaux obligés de trouver des solutions d'insertion souvent peu adaptées.

## 2.3 Le DNA, un dispositif d'accueil inadapté ?

Les difficultés évoquées par les structures, même si certaines sont communes à l'ensemble des réfugiés hébergés, tiennent pour une large part à la spécificité de l'opération qui a permis la venue des Irakiens en France. Face à ces constats, la question d'une prise en charge spécifique, ou du moins plus adaptée, se pose inévitablement. Les représentants de structures l'ont déclinée en plusieurs

axes. Ils se sont d'abord interrogés sur le décalage entre les besoins des Irakiens de l'opération *ad hoc* et ceux des autres résidents, avant d'exposer le dilemme dans lequel ils se trouvent lorsqu'ils tentent de prendre en compte les besoins particuliers de ces réfugiés. Enfin, quelques-uns formulent des propositions pour améliorer l'accueil des personnes accueillies dans le cadre d'opérations spéciales ou de la réinstallation.

### ***a / Un décalage entre les besoins des réfugiés de l'opération spéciale et ceux des autres résidents***

Parce qu'ils se voient reconnaître rapidement le statut de réfugiés, les Irakiens s'inscrivent dans un rythme d'adaptation qui diffère de celui des autres réfugiés : confrontés plus vite aux défis de l'autonomie, ils se trouvent en même temps plus démunis au regard de la langue et de la connaissance de la société d'accueil. Du fait de cette particularité, les structures ont pu observer un certain décalage entre les Irakiens et les autres résidents, mais aussi entre leurs missions classiques et le travail spécifique demandé par l'accueil de ce public. Cela n'a pas manqué de susciter quelques interrogations, les centres d'accueil ou d'hébergement s'estimant parfois « *inadaptés* » à l'accueil de ce public.

Dans les Cda, les questions portent principalement sur la rapidité de la procédure d'asile qui différencie les Irakiens des autres résidents. D'une part, la rapidité de l'examen de leur dossier par l'Ofpra suscite des questions chez

les autres demandeurs d'asile. Si ces incompréhensions n'ont pas provoqué de conflit, les intervenants sociaux demeurent néanmoins gênés de devoir expliquer une telle différence de traitement à des demandeurs d'asile qui, pour certains, attendent une réponse de l'Office depuis longtemps. D'autre part, l'obtention rapide du statut diminue forcément la durée de séjour des Irakiens en Cada. La problématique à laquelle se trouvent confrontées les équipes des centres est alors celle de l'insertion, pour laquelle ils ne sont normalement pas mandatés. Or, les centres disposent d'un laps de temps assez court pour accompagner les Irakiens dans la construction d'un véritable projet. Ils déplorent un passage « *précipité* » par leur structure et estiment ne pas pouvoir répondre pleinement à leurs besoins.

De leur côté, les CPH perçoivent aussi un décalage avec les autres résidents. Une responsable de centre l'explique en ces termes : « *l'accueil des familles irakiennes peut se faire en CPH alors qu'ils sont encore demandeurs d'asile. Ceci complique leur intégration au sein de notre structure vis-à-vis des autres personnes qui ont eu un long parcours avant de pouvoir prétendre à une place en CPH* ». Effectivement, certains Irakiens ont pu être orientés vers un CPH avant même l'examen de leur demande par l'Ofpra, bien que ce cas soit minoritaire. De plus, tout comme pour l'hébergement en Cada, il apparaît que les réfugiés irakiens accédant aux CPH, en raison de la courte durée de leur séjour en France, n'ont pas eu le temps de mûrir leur projet d'intégration. Beaucoup ne maîtrisent pas en-

core les codes de la vie en France. De fait, le travail d'accompagnement à fournir s'avère d'autant plus important. Ainsi, dans ce type de structure aussi, les réfugiés de l'opération *ad hoc* constituent un public « à part ».

Au final, les deux types de structures d'accueil qui composent le DNA pointent leurs limites face à l'accueil de ce public. Très vite reconnus réfugiés, les Irakiens se trouvent rapidement dans une problématique d'insertion, alors que les Cada, dans lesquels ils sont majoritairement hébergés, ne sont pas officiellement habilités à travailler sur cette question et, surtout, manquent du temps nécessaire pour le faire. Les CPH, qui pourraient paraître mieux adaptés, témoignent d'une certaine perplexité face à ce public de « *primo-réfuégiés* ». Finalement, bien que les Cada comme les CPH remplissent leur mission d'hébergement et d'accompagnement, ni les uns ni les autres ne se sentent complètement adaptés à l'accueil de ce public.

### ***b / Accompagnement classique ou spécifique ?***

Dès lors qu'ils constatent le décalage entre les besoins des réfugiés issus de l'opération *ad hoc* et les prestations prévues dans leur mission, les centres d'accueil se trouvent inévitablement confrontés à un dilemme. Conscientes des attentes des Irakiens, des promesses qui leur ont été faites, des difficultés auxquelles ils se heurtent, les équipes des centres s'interrogent sur la manière de leur offrir l'accompagnement le plus adapté possible. Pourtant, leur marge de

manœuvre est faible. Si elles souhaitent développer des propositions spécifiques pour répondre aux besoins de ce public, elles risqueraient de compromettre le principe d'égalité de traitement entre demandeurs d'asile qu'elles se doivent de respecter et auquel elles sont fermement attachées. La gestion de ce problème est donc particulièrement délicate, comme l'expriment ces intervenantes sociales qui disent rencontrer « *des difficultés à traiter les familles irakiennes de manière différente des autres familles, malgré les promesses qui leur ont été faites avant de venir* ».

Par conséquent, les centres d'accueil dispensent à ces réfugiés un accompagnement classique, le « *même suivi que celui des autres personnes accueillies avec la même inscription dans le droit commun et les partenariats développés localement* ». Beaucoup de structures n'ont d'ailleurs pas caché leur surprise ou leur agacement face à la question que nous leur posions à propos d'un éventuel suivi spécifique. Il semblait évident qu'une même structure ne pouvait pas faire de différence dans la prise en charge de ses résidents.

L'adaptation à la situation des réfugiés irakiens s'est donc faite seulement au niveau de l'accompagnement individualisé, les intervenants sociaux s'efforçant de prendre en compte les difficultés particulières des familles. Finalement, à défaut d'une solution clairement énoncée, ce sont les chargés d'insertion qui ont été confrontés « *de fait* » à la spécificité des demandes de ce public, que ce soit pour en tenir compte ou au contraire

pour refuser de s'y plier. En outre, malgré la volonté de ne pas déroger au principe d'égalité de traitement, certains intervenants ont reconnu : « *peut-être, du fait de leur insistance et de leurs sollicitations permanentes, avons-nous été plus vigilants sur leurs dossiers* ».

La question de l'adaptation s'est cependant avérée moins tendue lorsque les réfugiés irakiens étaient nombreux dans un même centre. Ainsi, la mise en place d'un suivi adéquat a pu s'inscrire également dans une dynamique collective, comme l'explique un responsable : « *le fait d'avoir accueilli sur une même période de temps plusieurs familles de cette origine nous a permis de développer un accompagnement à la fois personnalisé et collectif sous forme d'ateliers sur les questions liées à l'emploi, au logement, aux droits sociaux, à la vie en France...* ».

A partir de cette expérience, on peut s'interroger sur la nécessité et sur la pertinence d'un dispositif de prise en charge spécifique pour ce public. Les réfugiés en bénéficieraient en raison de leur inscription dans un programme qui, au même titre que la réinstallation, crée des besoins particuliers en termes d'accompagnement. Les structures interrogées sont peu nombreuses à soulever cette question, mais elle paraît inévitable à la suite toutes les difficultés constatées. Sans aller jusqu'à une telle proposition, les responsables de centres d'accueil ou d'hébergement ont formulé différentes idées pour faciliter l'installation des familles évoquées.



**Trois questions à Elish Yako, secrétaire général de l'Association d'entraide aux minorités d'Orient (AEMO)**

**Quelles sont les missions premières de l'AEMO ?**

*L'AEMO, association humanitaire, a été fondée en 2006, pour défendre les minorités d'Orient et sensibiliser l'opinion publique à leur situation. Par la suite, elle s'est positionnée sur l'opération Irak 500, en collaboration avec le gouvernement français.*

**Quelles sont vos activités auprès des Irakiens accueillis dans le cadre de cette opération ?**

*Nous procédons tout d'abord à une présélection des demandeurs d'asile présents en Irak qui seraient susceptibles de venir en France. Nous participons à leur accueil physique à l'aéroport afin que celui-ci se fasse dans les meilleures conditions. Nous assumons ensuite une partie de leur accompagnement en France en écoutant leur parcours, en les orientant vers les structures qui peuvent les aider. Nous les accompagnons aussi lors de l'élaboration de leur demande d'asile auprès de l'Ofpra. L'AEMO les aide notamment à traduire les différents éléments de leur récit en français. Dans un deuxième temps, nous soutenons les Irakiens concernés dans leur recherche de logement. Nous leur offrons aussi la possibilité de suivre des cours de français. Plus généralement, nous tentons d'organiser un certain nombre de manifestations comme des repas ou des fêtes de manière à ce qu'ils puissent créer du lien social en France et rapidement sortir d'une certaine forme d'isolement.*

**Selon vous, quelles sont les perspectives réelles d'intégration de ces Irakiens dans la société française ?**

*Les Irakiens sur place se heurtent à des problèmes d'équivalence de diplômes ou exerçaient des professions qui sont réglementées en France. Dans ces conditions, il est parfois difficile de trouver des débouchés professionnels. Ils doivent souvent se résoudre à changer de métier pour espérer trouver un emploi. De plus, ils font face à de nombreux traumatismes psychologiques qui les freinent largement dans leur processus d'intégration. Enfin, la plupart des Irakiens ne parlent pas le français lorsqu'ils arrivent en France et cela complique largement les premiers mois de leurs parcours. En dépit de tout cela, les Irakiens s'appuient sur un mode de vie patriarcal et familial qui leur permet de faire preuve de solidarité et d'une certaine autonomie. Les jeunes ont souvent déjà fait des études et restent dans cette perspective, ce qui nous semble très encourageant pour l'avenir. Enfin, nombreux sont ceux qui parlent couramment plusieurs langues, ce qui augure, une fois le français acquis, de grandes capacités d'adaptation.*

### **c / Des idées pour améliorer l'accueil**

En plus d'évoquer leur sentiment d'inadaptation et le dilemme auquel elles se trouvent confrontées en termes d'accompagnement, les personnes qui ont répondu au questionnaire s'interrogent sur la manière dont elles pourraient améliorer leur prise en charge de ce public. Ainsi, une responsable de CPH estime qu'*« il est à regretter de ne pas avoir eu d'informations sur la notion de réinstallation avant leur arrivée »*, et pose très directement la question : *« existe-t-il des moyens d'accueil ou des outils de travail supplémentaires pour eux ? »*. Elle témoigne ainsi du manque de préparation des structures à cette arrivée et de la volonté de trouver des solutions et des moyens pour combler les lacunes et pallier les difficultés.

De manière générale, les structures approuvent l'opération, mais estiment pour certaines que d'autres solutions sont à imaginer pour optimiser l'accueil de ces personnes. *« Nous leur offrons un accompagnement de type Cada alors qu'il faudrait un accompagnement plus spécifique à l'installation »*, résume une responsable. A ce titre, l'opération Irak 500 est associée à un programme de réinstallation, les problématiques en jeu étant vues comme similaires dans ces deux cas. *« On ne peut contester la nécessité de réinstaller des réfugiés à un niveau plus élevé que ce qui se fait actuellement. Mobiliser le DNA sur cette première expérience était probablement la seule solution immédiatement*

*disponible, mais pas forcément la plus adaptée »*, estime un responsable de Cada, qui poursuit : *« pour autant, des prises en charges spécifiques pour ce genre de programmes doivent être imaginées, pas seulement le recours aux CPH, tenant compte de l'éventail des situations individuelles »*, arguant que *« les besoins des 'réinstallés' sont aussi larges et variés que ceux des demandeurs d'asile, l'angoisse de la décision définitive en moins »*.

Les améliorations souhaitées concernent surtout une prise en charge mettant immédiatement l'accent sur l'intégration : apprentissage des codes de la société d'accueil, construction d'un projet d'insertion professionnelle, outils pour la recherche d'un logement. Mais, plus que tout, c'est la formation linguistique qui doit être privilégiée et largement renforcée : *« les priorités doivent aller à l'intégration avec un effort conséquent sur l'apprentissage de la langue et plus largement sur l'intégration à la vie en France, ce que le CAI seul ne permet pas »*.

Sans formuler de propositions concrètes en la matière, les structures interrogées ouvrent finalement de vraies pistes de réflexion dans la perspective d'un meilleur accueil : elles ouvrent le débat sur la nécessité d'une prise en charge spécifique et soulignent surtout la nécessité de développer les dispositifs d'insertion et d'apprentissage de la langue.

Ces idées, mais aussi les obstacles signalés qui ne peuvent être surmontés

dans l'immédiat, permettent d'aborder l'intégration des réfugiés concernés sous un autre angle, en considérant à la fois leurs difficultés objectives et les questions que celles-ci suscitent sur le plan de l'accompagnement. Les représentants des structures d'accueil rappellent ainsi le décalage entre les attentes des Irakiens et les réalités de leur accueil, pour souligner les complications qui en découlent sur le plan de l'adaptation aux contraintes de l'installation. Mais le manque d'autonomie de ces réfugiés est surtout dû au temps très court dont ils disposent pour construire leur projet d'intégration, entre le moment de leur arrivée et l'obtention de la protection de la France. Dès lors, les contraintes qui pèsent sur les intervenants sociaux chargés de l'accompagnement sont plus fortes : les réfugiés irakiens, très démunis sur le plan de la langue et de la connaissance de la société d'accueil, sont demandeurs d'un soutien et d'une attention accrue, que les chargés d'insertion ne sont pas toujours en mesure de fournir. Les travailleurs sociaux comme leurs responsables ressentent alors les limites de cette prise en charge et s'interrogent sur sa pertinence. Les réflexions sur une possible amélioration de l'accueil, même au stade d'ébauches, sont autant de contributions pour mieux cerner les défis de l'intégration de ces réfugiés.



# CONCLUSION

**A** travers cette étude se dessinent quelques pistes pour appréhender l'intégration des réfugiés irakiens arrivés dans le cadre de l'opération spéciale. Si les éléments statistiques et qualitatifs recueillis permettent de mieux connaître cette population, ils soulignent aussi des besoins et des questions pour l'instant restés sans réponse.

L'étude sociodémographique d'un groupe d'Irakiens arrivés entre juillet 2008 et mai 2009 permet de dégager quelques tendances sur leur profil : venus surtout en famille, de la région de Bagdad et, pour la plupart, de confession chrétienne, ils sont nombreux à être diplômés. Certains ont exercé des professions supérieures en Irak, mais ils ont également fait preuve de capacités de reconversion dans les premiers pays d'exil traversés. Ces éléments ne donnent, pourtant, que peu de clés pour comprendre les défis de l'intégration en France. Car, à l'heure actuelle, la situation des réfugiés irakiens est plutôt marquée par les incertitudes d'une installation récente et tourmentée.

La confrontation des points de vue des différents acteurs de l'opération a mis en valeur un sentiment partagé d'insatisfaction : alors que les ressortissants irakiens ont tendance à se montrer déçus et inquiets, les structures qui les ont accueillis témoignent d'une certaine frustration. Ce mécontentement gagne à être analysé car il révèle des défis propres à ce type d'opération.

La déception des Irakiens soulève le problème de l'information qui a été diffusée sur les conditions de l'accueil en France. Que ce soit avant le départ ou dans les premiers temps de l'arrivée, les renseignements fournis n'ont pas suffi à donner une réelle lisibilité au parcours qui les attendait, tant du point de vue de l'hébergement que de celui de la conquête de l'autonomie. Du côté des structures d'accueil, centres de transit, Cada ou CPH, il semble également qu'une amélioration de l'information sur le profil des familles et leurs besoins en termes d'accompagnement pourrait faciliter le travail d'aide à l'insertion des réfugiés. Une question se pose enfin sur la place de la communauté

irakienne et des associations de soutien dans le processus d'intégration : il semble qu'elles puissent jouer un rôle très positif quand elles travaillent en coordination avec les professionnels de l'insertion. L'enjeu ici est encore celui de l'information et de la communication entre les acteurs impliqués.

Outre le déficit d'information, une autre question traverse l'ensemble de l'étude. Il s'agit du rythme d'adaptation de ces réfugiés dont le statut a été reconnu plus rapidement que la moyenne. L'expression « primo-réfugiés », employée par un responsable de structure d'accueil, illustre bien leur situation particulière : leur demande d'asile étant presque une formalité, ils deviennent réfugiés très vite après leur arrivée, se trouvant confrontés à de nombreux impératifs d'insertion alors qu'ils sont très peu autonomes. L'enjeu pour eux consiste surtout à trouver des clefs pour pouvoir s'intégrer à leur nouvelle société. C'est en cela que l'on peut les rapprocher des réinstallés, qui se trouvent dès leur arrivée dans une problématique d'insertion puisqu'ils n'ont pas à demander l'asile. Leurs besoins concernent l'apprentissage rapide et intensif de la langue, la compréhension du fonctionnement administratif, économique et social de la société d'accueil, mais aussi la nécessité de disposer d'une période de transition pour s'adapter à leur nouvelle situation. Or la prise en charge classique en centre d'accueil pour demandeurs d'asile ne permet pas ce type de prestations : les cours de français y sont théoriquement inexistantes, et les délais de sortie très courts par rapport aux besoins d'accompagnement des nouveaux réfugiés. Quant aux centres provisoires d'hébergement, ils disposent de capacités d'accueil limitées et reçoivent habituellement un public arrivé beaucoup moins récemment. Cette situation particulière est une source d'inconfort à la fois pour les structures et pour les réfugiés. Les centres d'accueil ou d'hébergement se sentent parfois « inadaptés », constatant les décalages entre les besoins de ces « primo-réfugiés » et ceux des autres résidents. Ils sont en tout cas sans cesse confrontés à l'enjeu d'égalité de traitement entre ces publics. Du point de vue des réfugiés, les difficultés des structures à répondre à leurs besoins sont source de tensions et d'insatisfaction, voire d'un sentiment d'abandon. Dès lors, la question qui se pose est celle des capacités d'adaptation du dispositif national d'accueil à ces situations. Non qu'une prise en charge spécifique soit forcément nécessaire ou

souhaitable, mais il semble indispensable de réfléchir à certains aménagements des prestations traditionnellement offertes aux demandeurs d'asile et réfugiés.

Le manque de maîtrise de la langue française compte parmi les principales difficultés relevées, aggravé par l'absence de réponse adaptée. Cet obstacle entrave particulièrement le processus d'insertion professionnelle. Ainsi, plus d'un an et demi après le lancement de l'opération spéciale, seuls dix adultes en âge de travailler occupent un emploi. Ce constat ne fait que refléter le temps de latence nécessaire à l'appropriation de la langue et à l'adaptation au marché du travail français. Il demande à être actualisé dans un an ou deux, lorsque tous les Irakiens de l'opération spéciale auront pu accéder à un niveau suffisant de français. Mais il faut souligner que l'accès rapide à une formation linguistique de base, puis à des formations complémentaires de perfectionnement, reste un enjeu de taille. On peut d'ores et déjà observer que les initiatives comme celle de la Ddass de l'Essonne, favorisant les cours de langue à destination des réfugiés, peuvent constituer des expériences positives en la matière. Sans remettre en cause les dispositions de droit commun, à savoir la formation linguistique prévue dans le contrat d'accueil et d'intégration, ce type de projet constitue un exemple d'aménagement adapté aux besoins de ces nouveaux réfugiés.

Le thème du logement suscite également de nombreuses inquiétudes chez les Irakiens. Beaucoup espéraient en effet que l'Etat français leur proposerait une solution définitive dès leur arrivée. Sur ce plan-là, la situation des personnes interrogées est encore précaire. Peu ont accédé au logement autonome. Les étapes à franchir pour atteindre cet objectif leur semblent encore insurmontables. Parallèlement, les transitions fréquentes entre les différents types d'hébergement – centres de transit, Cada, CPH ou logement-relais – ont été perçues comme une source d'insécurité. Face à ces difficultés, il semble que la réponse à trouver résiderait dans l'élaboration de solutions transitoires offrant une certaine sécurité et un accompagnement renforcé, le temps de préparer sereinement l'entrée dans un logement pérenne. Cet accès gagnerait toutefois à être réalisé dans les délais les plus courts possibles, car les Irakiens désirent avant tout retrouver une stabilité.

Dans les domaines de la langue, du logement, de l'emploi, mais aussi des liens tissés au sein de la société d'accueil et des projets d'avenir, le parcours de ces réfugiés est donc loin d'être achevé. Les acquis sont pour l'instant peu nombreux, mais il faut rappeler que cette étude intervient relativement récemment après leur arrivée. On peut considérer que ces personnes en sont aux premiers pas de leur intégration, et que leurs perspectives s'élargiront progressivement, au fur et à mesure de leur apprentissage de la langue, de leur appropriation de la vie en France, des progrès de leurs enfants. Le constat dressé par cette étude, s'il reste relativement sombre, s'avère représentatif d'une situation transitoire. Il devrait être amené à évoluer. Cela étant, les défis sont réels pour offrir à ces personnes les conditions les plus favorables à leur intégration.

Les lacunes soulignées ne doivent pourtant pas occulter le fait que les Irakiens accueillis bénéficient de la protection dont ils avaient besoin. Eux-mêmes ne manquent pas de saluer la sécurité et la liberté qu'ils ont ainsi trouvées. L'objectif premier de l'opération est donc indéniablement atteint.

Quant aux enjeux qui restent à traiter, ils ne concernent pas seulement les Irakiens arrivés dans le cadre de l'opération spéciale. Ils interviennent alors que la France s'est engagée en février 2008 dans un programme de réinstallation, en signant avec le HCR un accord-cadre portant sur une centaine de dossiers par an. Si les deux types de programmes diffèrent par leurs modalités, on peut toutefois les rapprocher sur le plan des besoins de leurs bénéficiaires à leur arrivée sur le territoire français. Dans les deux cas, la priorité doit aller aux mesures d'accompagnement et d'intégration. En ce sens, l'opération d'accueil de ressortissants irakiens peut s'avérer riche d'enseignements pour la prise en charge des futurs réinstallés. En interrogeant les dispositifs d'intégration existants, cette expérience met en lumière de réels besoins. Leur prise en compte ne pourra que favoriser le déroulement de futures opérations.



## BIBLIOGRAPHIE

AMNESTY INTERNATIONAL, *Irak, la crise des réfugiés irakiens, entre discours et réalités*, juin 2008, 73 p.

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, *Conclusions du conseil sur l'accueil des réfugiés irakiens*, Conseil Justice et Affaires intérieures, 2908<sup>e</sup> session, 27-28 novembre 2008.

DUMONT G-F., « La mosaïque des Chrétiens d'Irak », *Géostratégiques*, n° 6, 2005.

ECRE, *Five years on Europe is still ignoring its responsibilities towards Iraqi refugees*, 2008, 6 p.

FRANCE TERRE D'ASILE, « La France et le HCR consolident leur coopération », *La Lettre de l'observatoire de l'intégration des réfugiés*, n° 27, mars 2008, p.4.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, « Iraq : une récente étude sur le retour montre que peu prévoient de rentrer bientôt », *Point de presse*, 29 avril 2008, www.unhcr.fr

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, *Iraq : situation update*, avril-mai 2008, 9p.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, *Asylum levels and trends in industrialized countries 2008*, mars 2009, 36 p.

HUMAN RIGHTS WATCH, « Irak : les autorités doivent protéger les minorités enclavées », 10 novembre 2009, <http://www.hrw.org>

LUIZARD P-J., *La question irakienne*, Fayard, 2002, 366 p.

LUIZARD P-J., *La formation de l'Irak contemporain*, Fayard, 1998, 557 p.

ŒUVRE D'ORIENT, *Les chrétiens irakiens : rumeurs, réalités, enjeux*, hiver 2007-2008, 19 p.

OFPRA, *Rapport d'activité 2008*, 84p.

PARLEMENT EUROPEEN, *Recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur le rôle de l'Union européenne en Irak*, 2007/2181(INI), 13 mars 252008.

ROWLANDS M., « EU-Iraq : the forgotten causalities of the war », *Statewatch analysis journal*, vol. 19, n° 1, janvier-mars 2009.

TINCQ H., « La minorité chrétienne d'Irak proche de la 'désespérance' », *Le Monde*, 11 décembre 2007.





# BULLETIN D'ADHESION BULLETIN D'ABONNEMENT 2010



Organisme:.....

Nom :..... Prénom:.....

Adresse:.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone/Fax:..... E-mail.....

• Je deviens adhérent de France terre d'asile et je verse :

50 € Membre actif

15 € Membre actif (tarif chômeurs/étudiants)

150 € Membre bienfaiteur et personnes morales

• Je deviens adhérent, je m'abonne aux cahiers du social et je verse :

65 € Abonnement et adhésion à l'association

20 € Abonnement et adhésion (tarif chômeurs/étudiants)

• Je m'abonne aux publications de France terre d'asile et je verse :

50 € Abonnement

15 € Abonnement (tarif chômeurs/étudiants/bénévoles)

Je soutiens l'action de FTDA et je fais un don de ..... €

**Je règle la somme totale de ..... €**

Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France terre d'asile

Par virement sur le compte FTDA : La Poste - 30041 00001 1069564A02021

Date :

Signature :

Merci de nous retourner ce bulletin complété, accompagné de votre règlement à :

**FRANCE TERRE D'ASILE - SECRETARIAT GENERAL**

**24 RUE MARC SEGUIN - 75018 PARIS**

***www.france-terre-asile.org***



**Cahier du social n° 19, «L'intégration locale des réfugiés : quatre départements à la loupe», novembre 2008**

Cette étude, réalisée par l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, analyse les dispositifs d'intégration dans quatre départements (Dordogne, Haute-Marne, Maine-et-Loire et Mayenne) ainsi que les interactions entre les acteurs institutionnels et associatifs. Elle offre un diagnostic de l'intégration des réfugiés dans ces territoires ruraux ou semi-ruraux où les problématiques de logement, d'emploi et d'insertion sociale se posent de façon particulière.

*1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus*



**Cahier du social n° 20, «Immigration et intégration des réfugiés en France et au Canada : politiques comparées», décembre 2008**

Cette étude, réalisée par l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, analyse les politiques française et canadienne en soulignant les points de convergences et de divergences entre les deux pays en matière de maîtrise de flux migratoires. Elle s'interroge sur la place de la protection internationale dans des pays qui souhaitent favoriser une immigration adaptée à leurs besoins. Cette étude s'intéresse également aux politiques d'intégration des réfugiés en France et au Canada, qui, bien que disposant de modèles d'intégration et de dispositifs différents, n'en demeurent pas moins confrontés à des difficultés similaires.

*1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus*



**Cahier du social n° 21, «Guide de la demande d'asile à l'usage des travailleurs sociaux-2009», août 2009, 3<sup>e</sup> édition**

Les acteurs de l'hébergement et de l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés sont confrontés à une certaine pénurie de moyens et à une évidente confusion des dispositifs d'hébergement d'urgence. France terre d'asile propose donc ce guide pratique de la demande d'asile à l'usage des travailleurs sociaux, retraçant les principales étapes de la demande d'asile, suivi d'un répertoire de l'urgence sociale en Ile-de-France.

*1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus*



**Cahier du social n° 22, « Comment évaluer les politiques d'intégration en Europe ? », septembre 2009**

Alors que les capacités d'intégration des migrants font l'objet d'un contrôle de plus en plus fréquent, l'Union européenne prévoit l'établissement d'indicateurs de mesure de l'efficacité des politiques d'intégration des Etats membres. Cette étude propose un état des lieux de l'utilisation d'indicateurs en matière d'intégration et s'interroge sur la pertinence et les limites de cet exercice.

*1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus*



**Cahier du social n° 24, « Répertoire national des actions en faveur de l'intégration des réfugiés », décembre 2009**

Cet outil, réalisé par l'Observatoire de l'intégration des réfugiés, recense les actions existantes en matière d'intégration des réfugiés et les présenter de manière synthétique, à l'usage de tous les organisations concernées par la question. Ce répertoire, effectué avec la coopération de l'ensemble des acteurs français de l'asile et de l'insertion, se veut un outil de partage et de valorisation des initiatives, qui puisse servir de base à la réflexion, à l'échange et peut-être à l'élaboration de nouveaux projets.

*1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus*

**POUR COMMANDER**

Nom ..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal ..... Ville ..... Tél.....

Je souhaite commander les numéros suivants des Cahiers du social .....

Je règle la somme de ..... €

Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France terre d'asile

Par prélèvement sur mon compte

Par virement sur le compte FTDA : Crédit Mutuel - 10278 06039 00062157341 79

Date : ..... Signature :

## Membres du Conseil d'administration

Alain AUZAS, Jean-Pierre BAYOUMEU, Jacqueline BENASSAYAG, Stéphane BONIFASSI, Jacqueline COSTA-LASCOUX, Georges DAGHER, Paulette DECRAENE, Patrick DENELE, François-Xavier DESJARDINS, Patrice FINEL, Jean-Michel GALABERT, Dominique GAUTHIER-ELIGOULACHVILI, Claude LEBLANC, Jean-Pierre LEBONHOMME, Luc MAINGUY, Alain MICHEAU, Michèle PAUCO, Serge PORTELLI, Nicole QUESTIAUX, Michel RAIMBAUD, Jacques RIBS, Patrick RIVIERE, Jean-Claude ROUTIER, Frédéric TIBERGHEN, Philippe WAQUET, Catherine WIHTOL de WENDEN, Iradj ZIAI.

Président : Jacques RIBS  
Secrétaire générale : Paulette DECRAENE  
Trésorier : Patrick RIVIERE

Directeur général : Pierre HENRY

France terre d'asile

Maquette : Roland RIOU  
Impression : ENCRE NOUS



Siège social  
24, rue Marc Seguin  
75 018 PARIS  
Tél. : 01 53 04 39 99  
Fax : 01 53 04 02 40

e-mail : [infos@france-terre-asile.org](mailto:infos@france-terre-asile.org)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
Prix des droits de l'homme de la République française, 1989  
Grande cause nationale fraternité 2004  
Reconnue de bienfaisance par arrêté préfectoral du 23 février 2005

ISSN : 2102 - 376X

**7 euros**